



Conservatoire
de musique
et d'art dramatique
du Québec

Rapport annuel de gestion 2022–2023



ACRONYMES DES CONSERVATOIRES

CADM	——	Conservatoire d'art dramatique de Montréal
CADQ	——	Conservatoire d'art dramatique de Québec
CMG	——	Conservatoire de musique de Gatineau
CMM	——	Conservatoire de musique de Montréal
CMQ	——	Conservatoire de musique de Québec
CMR	——	Conservatoire de musique de Rimouski
CMS	——	Conservatoire de musique de Saguenay
CMTR	——	Conservatoire de musique de Trois-Rivières
CMVD	——	Conservatoire de musique de Val-d'Or

ISBN 978-2-550-96104-8 (version imprimée)

ISBN 978-2-550-96105-5 (PDF)

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023

Ce document est également disponible en version PDF dans le site Internet du Conservatoire :
conservatoire.gouv.qc.ca

Couverture : Production *La serre Concorde* du Conservatoire d'art dramatique de Montréal présentée en mai 2023 au Théâtre Rouge, dans une mise en scène de Véronique Côté.

Photo : Jean-Sébastien Jacques

TABLE DES MATIÈRES

Lettre au ministre	3
Message de la présidente	4
Message du directeur général.....	5
Présentation du Conservatoire.....	7
Faits saillants de l'année	8
Ressources humaines.....	8
Annonce majeure.....	9
Nominations	9
Nouveautés au Conservatoire	10
Orchestre symphonique des conservatoires	11
Examens terminaux à Montréal devant jury	12
Une nouvelle signature visuelle pour la Bibliothèque	12
Le Service à la vie étudiante	13
Les événements à travers le réseau	14
Des stages à l'étranger pour les étudiant.e.s en art dramatique	16
Développement d'un intranet.....	18
Journées de réflexion stratégique	19
Comité de gestion	20
Collège des directeurs	22
Effectif étudiant.....	26
Sanction des études	28
Utilisation des ressources informationnelles.....	34
États financiers	36
Rapport de la direction.....	36
Rapport de l'auditeur indépendant.....	37
État des résultats et de l'excédent cumulé	39
État de la situation financière	40
État de la variation de la dette nette.....	41
État des flux de trésorerie.....	42
Notes complémentaires.....	43
Prix et bourses de la Fondation	56
Annexes.....	59
Gestion et contrôle de l'effectif	60
Développement durable	61
Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics.....	64
Code d'éthique des administrateurs	65
Gouvernance	69
Organigramme de gouvernance et d'encadrement.....	86
Accès aux documents et protection des renseignements personnels	87
Emploi et qualité de la langue française dans l'administration publique.....	88
Politique de financement des services publics.....	89

Production de l'opéra de Mozart, *Le Nozze di Figaro*, par l'atelier lyrique du Conservatoire de musique de Québec. Sur la photo, Élie Lefebvre-Pellegrino, élève de Sonia Racine, dans le rôle de Figaro.

Photo : Jessica Latouche



Québec, le 30 novembre 2023

Monsieur Mathieu Lacombe
Ministre de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5G5

Monsieur le Ministre,

Au nom des membres du conseil d'administration, c'est avec plaisir que je vous transmets le Rapport annuel de gestion 2022-2023 du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, aux fins de son dépôt à l'Assemblée nationale du Québec.

Ce rapport a été produit conformément aux dispositions de la loi constitutive du Conservatoire et comporte les états financiers audités du Conservatoire pour l'exercice financier clos le 30 juin 2023 ainsi que le bilan des activités de sa Fondation pour cet exercice financier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma haute considération.

La présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Monique F. Leroux', with a stylized, flowing script.

Monique F. Leroux, C.M., O.Q., FCPA, FCA

DDÉCIDENTE DDÉCIDENTE PRÉSIDENTE

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE



Photo : Alexi Hobbs

Le bilan de l'exercice financier 2022-2023 permet de prendre la mesure de l'ampleur du renouveau qui imprègne le Conservatoire près d'un an après l'entrée en fonction de Marc Hervieux comme nouveau directeur général et qui se traduit par un accroissement marqué de nos demandes d'admission et de nos activités dans l'ensemble de notre réseau.

L'excellente collaboration du conseil avec Marc Hervieux permet de témoigner de l'impulsion notable qu'il a su donner au Conservatoire. Sa passion pour la musique et les arts de la scène insuffle une énergie renouvelée qui dynamise les équipes et les mobilise pour offrir à la communauté étudiante une expérience d'apprentissage exceptionnelle.

Le dynamisme du Conservatoire se reflétera d'ailleurs dans un nouveau plan stratégique 2023-2027 ambitieux, articulé autour d'une vision d'accessibilité et d'excellence. Les travaux de planification stratégique ont d'ailleurs fait l'objet d'un important travail de réflexion concertée avec la direction et le conseil d'administration au cours de la dernière année. Je remercie chaleureusement tous ceux et celles qui ont contribué aux travaux qui visent à mettre en œuvre une vision d'avenir porteuse de développement pour le Conservatoire.

Au nom du conseil, je tiens également à exprimer notre reconnaissance envers le gouvernement du Québec et le ministère de la Culture et des Communications, qui par leurs conseils et par l'apport d'un soutien financier, ont su reconnaître l'importance de notre mission. Ce soutien additionnel permettra au Conservatoire d'offrir à la jeunesse québécoise un plus large accès à l'apprentissage des arts et de la musique. Nous pourrons ainsi repérer à la grandeur du Québec les jeunes démontrant un potentiel prometteur et les aider à se développer à leur pleine capacité.

De nombreux autres dossiers d'intérêt ont progressé favorablement pour le Conservatoire au cours de l'exercice financier 2022-2023. Soulignons, entre autres, le renouvellement des conventions collectives de nos employées et employés réalisé dans un climat harmonieux et satisfaisant pour toutes les parties, le nouveau programme en chant maintenant accessible à de plus jeunes élèves et la nomination de M. Geoffrey Gaquère à titre de nouveau directeur du Conservatoire d'art dramatique de Montréal.

La composition du conseil d'administration a également évolué cette année dans le respect des exigences de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, et ce, avec l'arrivée de deux nouveaux membres indépendants, messieurs Maxime Lataille et Sakay Ottawa, à qui je souhaite la bienvenue. Je remercie également madame Louise Bouchard et monsieur Yves Morin, deux membres dont les mandats sont arrivés à terme au cours de l'exercice, pour leur implication au sein du conseil. Maintenant composé de 15 membres, dont 10 membres indépendantes et indépendants, le conseil d'administration du Conservatoire représente une instance de gouvernance solide avec une grande diversité de compétences et d'expériences.

C'est avec beaucoup d'appréciation que je remercie la direction générale ainsi que l'ensemble des équipes du Conservatoire et du corps professoral, répartis dans les neuf établissements d'enseignement, pour leur engagement remarquable à faire du Conservatoire une institution exceptionnelle pour nos étudiantes et nos étudiants, mais aussi pour le rayonnement de la culture partout au Québec.

A stylized, handwritten signature in black ink, likely belonging to Monique F. Leroux.

Monique F. Leroux, C.M., O.Q., FCPA, FCA
Présidente du conseil d'administration du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

DIRECTEUR DIRECTEUR DIRECTEUR

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Photo : Stéphane Bourgeois

Quelle année extraordinaire! Et quel privilège d'avoir dirigé le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (CMADQ) pour une première année aussi riche, alors que nous sortions de la pandémie et que le milieu des arts avait beaucoup souffert depuis 2020. C'est donc avec grand bonheur que toute l'institution a été le témoin du regain d'intérêt pour la musique et le théâtre chez les jeunes qui s'est manifesté par une explosion des demandes d'admission. En effet, en 2023 nous avons reçu tout près de 1 000 demandes, ce qui nous rappelle les chiffres d'il y a plus de dix ans.

Pourquoi un tel engouement? Parce que toute l'équipe et moi-même avons martelé le même message clair : le Conservatoire est accessible à toutes et tous. Ce message s'est rendu à l'oreille des jeunes et ils ont répondu positivement à l'appel. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons décidé de prolonger la période d'admission jusqu'au 1^{er} mai 2023, à la grandeur du réseau.

Or, avec une clientèle aussi présente au rendez-vous et prête à passer les auditions, l'institution devait être en mesure d'accueillir plus d'élèves, d'étudiantes et d'étudiants. Aujourd'hui, c'est chose faite, grâce à la bonification de la subvention du CMADQ de 16,8 millions de dollars sur cinq ans, annoncée au printemps par le ministère de la Culture et des Communications, faisant passer le Conservatoire d'une position d'opérationnalisation à une position de croissance.

Pour donner plus à la communauté étudiante et rendre le Conservatoire plus accessible, nous avons aussi bonifié l'offre de programmes et enrichi le cursus existant, avec l'annonce de trois nouveautés en 2022-2023. D'abord, en janvier, la bonification du programme préparatoire avec l'intégration de la spécialité chant pour les élèves de niveau secondaire. Quelques semaines plus tard, nous annonçons le partenariat avec l'Université Laval permettant d'offrir un nouveau programme de baccalauréat conjuguant à la fois le programme d'interprétation du Conservatoire de musique de Québec et le programme en enseignement de la musique de l'Université Laval menant à l'obtention d'une double diplomation. Puis, en juin, la composition instrumentale a été ajoutée aux

programmes de baccalauréat et de maîtrise en musique des conservatoires de musique de Montréal et de Québec. Toujours sur le plan pédagogique, l'Orchestre collégial des conservatoires a été renommé l'Orchestre symphonique des conservatoires. Au-delà de sa dimension symbolique, ce changement valorise l'expérience inestimable offerte à des dizaines d'étudiantes et étudiants du réseau à travers cette formule d'orchestre itinérant qui les amène à voyager et à aller à la rencontre de jeunes musiciennes et musiciens tout aussi passionnés qu'eux!

Une autre grande fierté à souligner pour cette année est le retour des examens terminaux en présence à Montréal. Une cinquantaine de finissantes et finissants en interprétation, composition et direction d'orchestre ont pu faire leur récital de fin de premier ou deuxième cycle universitaire devant public et devant un jury venu parfois de très loin pour les écouter. Les diplômés en musique du Conservatoire continuent d'ailleurs de se démarquer sur les grandes scènes. En effet, plusieurs ont obtenu des postes au sein d'orchestres prestigieux! Du côté de l'art dramatique, ce sont 26 finissantes et finissants qui ont terminé leur programme d'études en Jeu, en Scénographie et en Mise en scène et création.

Je ne pourrais terminer ce mot sans parler de l'incroyable équipe qui travaille pour le Conservatoire. Cette année, les conventions collectives du Conservatoire ont été renouvelées et acceptées dans une proportion de 100 % des votes exprimés par les trois accreditations syndicales qui représentent les professeurs, le personnel de bureau, technique et ouvrier ainsi que les professionnels. Toutes ces personnes travaillent au quotidien à réaliser la mission du Conservatoire et leur apport est inestimable.

J'aimerais également remercier les directrices et directeurs de chaque établissement, mes collègues du comité de gestion ainsi que les membres du conseil d'administration pour cette année charnière qui a été l'occasion de réfléchir ensemble à l'avenir du Conservatoire. Nous avons travaillé de concert pour jeter les bases d'une nouvelle vision pour l'institution et j'ai très hâte de collaborer avec l'ensemble de l'équipe à la réalisation de ces objectifs qui prendront vie au cours des prochaines années.

Marc Hervieux
Directeur général

Les finissantes et finissants du Conservatoire d'art dramatique de Québec ont présenté *Quelques minutes après minuit* à l'automne 2022, dans une traduction et une mise en scène d'Amélie Bergeron.

Photo : Vincent Champoux



CONSERVATOIRE

PRÉSENTATION DU CONSERVATOIRE

Le Conservatoire a été fondé en 1942 par la *Loi instituant le Conservatoire de musique et d'art dramatique de la province de Québec*. Sa loi constitutive, actualisée depuis, relève du ministre de la Culture et des Communications, qui est responsable de son application.

Mission

La *Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec* précise tous les éléments de sa mission qui s'énonce comme suit :

« Le Conservatoire a pour objets d'administrer et d'exploiter, dans diverses régions du Québec, des établissements d'enseignement de la musique et des établissements d'enseignement d'art dramatique destinés à la formation professionnelle d'interprètes et de créateurs et à leur perfectionnement. »

Dans la poursuite de ses objets, le Conservatoire, en tenant compte de la spécificité de chaque établissement d'enseignement :

- **transmet**, selon les plus hauts standards d'excellence, y compris dans les programmes d'enseignement supérieur, les connaissances et les savoir-faire requis pour assurer le rayonnement professionnel des élèves qu'il forme et leur permettre d'aspirer à des carrières artistiques réussies;
- **permet** un large accès à un enseignement de haut calibre pour tous les jeunes pourvus de talents remarquables, sans distinction fondée sur une base géographique ou sur leur milieu socioéconomique;
- **procure** des bénéfices aux communautés, entre autres, pour susciter et favoriser une formation initiale de qualité dans le domaine de la musique et pour contribuer à la présence et à la vitalité d'organismes essentiels au monde de la musique et de l'art dramatique, et ce, dans un esprit de partenariat et de collaboration;
- **évalue** les possibilités de partenariat et de collaboration sur les plans pédagogique, matériel ou artistique avec d'autres institutions d'enseignement et de production artistique;
- **reconnait** l'importance d'une liberté académique dans l'enseignement pour promouvoir l'appropriation des connaissances par les élèves, leur permettre d'acquérir une technique et des principes esthétiques, ainsi que de développer une individualité artistique qui leur est propre;

- **demeure** attentif à l'innovation, aux nouveaux courants, aux développements technologiques et à l'évolution des marchés.

Le Conservatoire est formé d'un réseau de sept établissements d'enseignement de la musique situés à Gatineau, à Montréal, à Québec, à Rimouski, à Saguenay, à Trois-Rivières et à Val-d'Or, et de deux établissements d'enseignement de l'art dramatique, à Montréal et à Québec, tous bien enracinés dans leur milieu.

Programmes

Le Conservatoire est la seule institution d'État en Amérique du Nord qui offre des programmes de formation en musique en continuité s'échelonnant du primaire jusqu'au second cycle universitaire, favorisant ainsi la relation maître-élève et un accompagnement personnalisé.

En art dramatique, c'est l'unique institution publique à assurer à la fois la formation des interprètes et des concepteurs. La seule, également, qui offre aux acteurs le développement de compétences autant pour le théâtre que pour le cinéma et la télévision.

Clientèle

D'une année à l'autre, le Conservatoire dessert autour de 900 élèves en musique et en art dramatique, en plus d'offrir un encadrement pédagogique en musique à environ 300 élèves externes.

Financement

À la différence des autres établissements d'enseignement collégial et universitaire dont le financement est établi par le ministère de l'Enseignement supérieur en fonction du nombre d'étudiants, le financement du Conservatoire est déterminé à même les crédits du ministère de la Culture et des Communications, qui lui dédie une enveloppe budgétaire annuelle globale.

Prestigieuse institution de formation professionnelle en arts de la scène, le Conservatoire contribue activement au développement de la culture au Québec. Son rayonnement à l'étranger ainsi que celui de ses professeurs, de ses diplômés et de ses élèves témoignent de l'excellence et de la pertinence de la formation artistique qui y est offerte.

FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE

2022-2023 fut une année charnière pour le Conservatoire avec la mise sur pied de nombreux projets porteurs et des annonces importantes qui teinteront les prochaines années de l'institution. Alors que les effets de la pandémie se dissipaient, toute la communauté a travaillé de concert afin de retrouver le rythme habituel des classes et des exercices pédagogiques et également afin d'amener l'offre du Conservatoire à un niveau supérieur.

Ressources humaines

L'année 2022-2023 fut une année marquante sur le plan des relations de travail. En effet, la direction des ressources humaines et de la rémunération a achevé les négociations en cours avec les trois accreditations syndicales du Conservatoire. Ces négociations se sont déroulées dans un esprit de collaboration et d'écoute active et elles ont permis l'introduction de conditions de travail adaptées au milieu et aux besoins des employées et employés du Conservatoire. Les trois accreditations ont voté en faveur de leur entente de principe respective à l'unanimité, soit 100 % des suffrages exprimés. Ces résultats exceptionnels démontrent bien le désir mutuel de la direction des ressources humaines et de la rémunération et des syndicats de collaborer activement en vue de soutenir au mieux la mission du Conservatoire tout en offrant un milieu de travail de premier choix à l'ensemble du personnel.



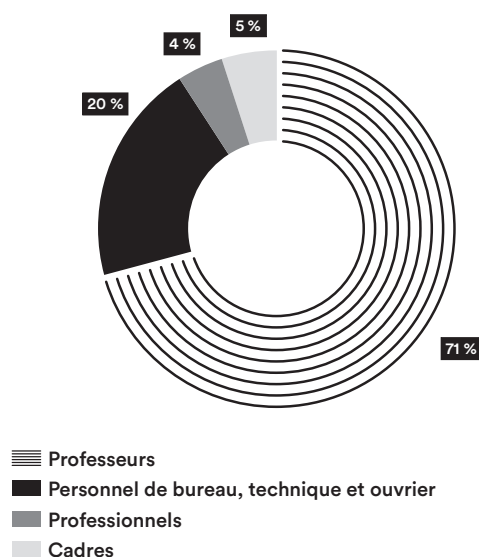
Photo prise lors de la signature de la convention collective des professeur.e.s avec Marc Hervieux, directeur général du Conservatoire, Suzanne Lantagne, représentante des professeur.e.s du CMADQ au SPEQ, Michèle Bernier, secrétaire générale du Conservatoire, Jessie Guevremont, directrice des ressources humaines et de la rémunération du Conservatoire et Jean Vallières, président du SPEQ.

Syndicat	Date de l'entente de principe	Période couverte	Taux d'acceptation de l'entente de principe	Nombre d'employé.e.s visés	Date de signature
SFPQ	2022-10-12	2020-2026	100 %	77	2022-12-02
SPGQ	2022-11-11	2020-2025	100 %	13	2022-02-22
SPEQ	2023-05-24	2020-2025	100 %	236	2023-08-28

Le comité mixte a poursuivi ses travaux concernant le maintien d'équité salariale au 31 décembre 2020 des employés de bureau, technique et ouvriers. Le tout progresse bien et des résultats devraient être disponibles à la fin de l'automne 2023.

C'est avec fierté que le Conservatoire s'est doté de sa toute première *Politique en matière de télétravail* en décembre 2022. Cette politique est venue confirmer la volonté de l'institution d'offrir des alternatives de travail adaptées aux activités professionnelles tout en assurant la qualité des services offerts aux étudiants et à la clientèle du réseau. Au même moment, la *Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel* a fait l'objet d'un important remaniement visant à faciliter sa lecture et sa compréhension ainsi qu'à assurer un processus centralisé des divulgations.

PORTRAIT DES RESSOURCES HUMAINES AU CMADQ



Annonce majeure

En mars 2023, une importante bonification de la subvention du Conservatoire a été annoncée dans le budget 2023-2024 déposé par le ministre québécois des Finances, Eric Girard. Représentant près de 16,8 millions de dollars sur cinq ans, elle permettra la réalisation de nombreux projets de développement dans les prochaines années. En effet, cette bonification substantielle s'ajoute au budget de fonctionnement habituellement décerné par l'État et permettra au Conservatoire de passer d'une position d'opérationnalisation à une position de croissance.

Plus concrètement, cet ajout financier contribuera à la mise en œuvre du nouveau Plan stratégique 2023-2027 qui déterminera les grandes orientations de l'institution pour les prochaines années. Parmi celles-ci : augmenter la capacité d'accueil globale des conservatoires à 1 000 élèves afin qu'un plus grand nombre de jeunes Québécois puissent bénéficier de l'enseignement de haut niveau en musique et en art dramatique décerné par l'institution.

Nominations



Photo : Stéphane Bourgeois

Julie Carmen Lefebvre Nouvelle bibliothécaire coordonnatrice à la direction générale

Le 30 août 2022, la direction générale du Conservatoire annonçait la nomination de Julie Carmen Lefebvre à titre de Bibliothécaire coordonnatrice du Conservatoire dans l'équipe de la direction des études. Détentrice d'une maîtrise en science de l'information de l'Université McGill, Mme Lefebvre travaille en milieu universitaire depuis huit ans. Elle est également titulaire d'une maîtrise en musique, profil interprétation de l'Université de Montréal. Durant son parcours professionnel, elle a notamment assuré le traitement documentaire ainsi que le service de référence auprès du corps professoral et des étudiant.e.s au sein de l'École de musique Schulich de l'Université McGill. Son entrée en fonction a eu lieu le 22 septembre 2022.



Sur la photo, Marc Hervieux, directeur général du CMADQ, Monique F. Leroux, présidente du conseil d'administration du CMADQ et Mathieu Lacombe, ministre de la Culture et des Communications, ministre responsable de la Jeunesse et ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région de l'Outaouais.

Photo : Camille Leduc-Mathieu



Photo : Éva-Maude TC

Geoffrey Gaguère Nouveau directeur au Conservatoire d'art dramatique de Montréal

Lors de la séance du conseil d'administration du 9 décembre 2022, Geoffrey Gaguère a été nommé directeur du Conservatoire d'art dramatique de Montréal. Formé au Conservatoire de Bruxelles et à l'École Nationale de Théâtre du Canada, M. Gaguère a travaillé comme comédien dans plusieurs compagnies de théâtre de renom tout en poursuivant en parallèle une carrière de metteur en scène. Il a également été directeur artistique et codirecteur général du Théâtre Espace Libre de 2014 à juin 2023. M. Gaguère est entré en poste le 9 janvier 2023.

FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE (SUITE)

Nouveautés au Conservatoire

Une formation enrichie pour les étudiantes et étudiants en musique du Conservatoire

Dès la session d'automne 2022, tous les étudiantes et étudiants en musique du Conservatoire, de niveau collégial et universitaire, ont reçu 1 h 30 de cours d'instrument, de chant ou de composition par semaine, soit 30 minutes supplémentaires à ce qu'ils et elles recevaient par le passé. Cette bonification de la formation a été rendue possible grâce à l'appui financier du gouvernement du Québec, par l'entremise de la ministre de la Culture et des Communications, à savoir un million de dollars par année sur une durée de trois ans. L'augmentation des heures d'enseignement permettra aux futurs diplômés d'approfondir la maîtrise de leur art en profitant davantage du lien de transmission privilégié avec leurs professeurs.

La spécialité chant maintenant offerte pour les jeunes du secondaire

Le programme préparatoire a été bonifié avec l'ajout de la spécialité chant qui sera offerte aux jeunes qui désirent développer leur talent dans le domaine de l'art lyrique dès l'année scolaire 2023-2024. Ce nouveau programme est destiné aux élèves de niveau secondaire, soit de 12 à 17 ans. Cette addition sera offerte dans les sept conservatoires de musique de la province situés à Gatineau, Montréal, Québec, Rimouski, Saguenay, Trois-Rivières et Val-d'Or. À la suite de leurs études au niveau préparatoire, les élèves qui le désirent pourront poursuivre leur formation dans cette discipline aux niveaux supérieurs dans les établissements du réseau qui offrent cette spécialité.

Un nouveau partenariat avec l'Université Laval

Le Conservatoire et l'Université Laval se sont alliés afin d'offrir un nouveau programme de baccalauréat qui conjuguera à la fois interprétation et enseignement de la musique, menant à un brevet d'enseignement. Offerts dès l'année scolaire 2023-2024, ces programmes permettront aux étudiantes et étudiants d'obtenir simultanément un baccalauréat en interprétation au Conservatoire de musique de Québec (CMQ) et un baccalauréat en enseignement de la musique à la Faculté de musique de l'Université Laval, et d'accéder ainsi à une double diplomation. Ce brevet d'enseignement de la musique offre une perspective d'emploi élargi pour les finissantes et finissants qui auront acquis la formation nécessaire pour enseigner la musique dans les écoles primaires et secondaires au Québec.

Le profil composition maintenant offert au baccalauréat et à la maîtrise

L'offre de programmes du Conservatoire a été bonifiée avec l'ajout du profil composition au baccalauréat et à la maîtrise en musique offert dès l'automne 2023. La création musicale occupe une place importante dans l'histoire du Conservatoire et, tous les ans, plusieurs étudiantes et étudiants terminent leurs études universitaires dans ce profil de formation. Ce profil représente une véritable valeur ajoutée pour les étudiantes et étudiants en composition, puisque le baccalauréat et la maîtrise en musique visent à former des artistes professionnels aptes à mener une carrière en musique sur les scènes locales, nationales et internationales et à stimuler, par leur contribution, la vie artistique et l'essor culturel de leur milieu.



Production de *Suor Angelica* de Puccini, présentée par l'Atelier d'opéra du Conservatoire de musique de Québec. Sur la photo, Rébecca Veilleux dans le rôle de La Zia Principessa.

Photo : Jessica Latouche

Orchestre symphonique des conservatoires



65 étudiantes et étudiants des conservatoires de musique de Gatineau, Montréal, Québec, Rimouski, Saguenay, Trois-Rivières et Val-d'Or ont joué sous la direction de Dina Gilbert à l'automne 2022 pour un concert au Grand Théâtre de Québec.

Photo : Stéphane Bourgeois

Rêves d'hiver, le 28 novembre 2022 au Grand Théâtre de Québec

À l'automne 2022, 65 étudiantes et étudiants des conservatoires de musique de Gatineau, Montréal, Québec, Rimouski, Saguenay, Trois-Rivières et Val-d'Or se sont réunis pour offrir un grand concert d'orchestre : *Rêves d'hiver*, sous la direction de la cheffe invitée Dina Gilbert. Cette activité pédagogique d'envergure, précédée de trois journées intensives de répétitions, a été présentée le lundi 28 novembre, à 20 h, dans la magnifique salle Louis-Fréchette du Grand Théâtre de Québec. Les élèves ont interprété pour ce concert : *D'un matin de printemps* de Lili Boulanger; *Nocturne* de Samy Moussa; et la *Symphonie no 1 en sol mineur, opus 13* de Piotr Ilitch Tchaïkovski.

Suite pastorale, le 1^{er} avril à Trois-Rivières et le 2 avril à Nicolet

C'est sous la direction du professeur et chef d'orchestre Sébastien Lépine que 40 étudiantes et étudiants des conservatoires de musique de Gatineau, Rimouski, Saguenay, Trois-Rivières et Val-d'Or se sont produits dans un programme regroupant trois œuvres du répertoire symphonique, à savoir l'ouverture d'*Andromaque* de Camille Saint-Saëns, la *Suite pastorale* d'Emmanuel Chabrier et la *Symphonie no 5 en ré majeur* de Ralph Vaughan Williams. Les étudiantes et étudiants ont donné pour l'occasion deux représentations de ce concert, une première le 1^{er} avril à Trois-Rivières et une deuxième, le lendemain, à Nicolet.



Concert de l'Orchestre symphonique des conservatoires au Centre des arts populaires de Nicolet sous la direction de Sébastien Lépine. La quarantaine d'étudiant.e.s des conservatoires de musique de Gatineau, Rimouski, Saguenay, Trois-Rivières et Val-d'Or ont présenté deux concerts en Mauricie, au printemps 2023.

Photo : Carl Salvail

FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE (SUITE)



Neuf étudiant.e.s ont reçu une distinction du jury à la suite des examens terminaux : Emma Ahern (hautbois), Elsa Barozzi (violin), Philippe Chaput (contrebasse), Chloé Dumoulin (accompagnement au piano), Léo Laniece (contrebasse), Marc-Étienne Leclerc (musique de chambre-guitare), Anaïs Saucier-Lafond (violin), Thomas Vinals-Castonguay (chant) et Zhan Hong Xiao (piano). Ces distinctions sont décernées aux finissant.e.s de deuxième cycle universitaire qui ont offert une prestation de qualité supérieure lors de leur récital d'examen.

Photos : Stéphane Bourgeois, Jean-Sébastien Jacques et Denis Thibault

Examens terminaux à Montréal devant jury

Cette année, les 53 finissantes et finissants issus des conservatoires de musique de Gatineau, Montréal, Québec, Rimouski et Trois-Rivières ayant mené à terme leur programme d'études universitaires en interprétation, en composition ou en direction d'orchestre ont retrouvé la tradition des récitals et examens terminaux en présence, devant un jury composé de musiciennes et de musiciens professionnels ainsi que de professeurs et professeurs du Conservatoire. Tous les examens terminaux ont eu lieu au Conservatoire de musique de Montréal devant un public fidèle et ravi.

Une nouvelle signature visuelle pour la Bibliothèque

Au printemps dernier, la Bibliothèque du Conservatoire a fait peau neuve avec la création d'un tout nouveau logo. Prenant ses racines à même l'identité visuelle du Conservatoire, cette nouvelle signature graphique se veut moderne et intemporelle.



Bibliothèque

Conservatoire de musique
et d'art dramatique du Québec

Le Service à la vie étudiante

Le Service à la vie étudiante (SVE) a poursuivi son implication auprès de la communauté étudiante afin d'offrir des ressources d'aide et de soutien adaptées aux besoins des étudiantes et étudiants du Conservatoire.

Le Service à la vie étudiante a également contribué à développer une entente avec les représentants de l'Alliance pour la santé étudiante au Québec (ASEQ) afin de pouvoir offrir à l'ensemble de la communauté étudiante un programme de services en santé mentale et en bien-être. C'est avec beaucoup d'enthousiasme que le Conservatoire a pris la décision d'offrir gratuitement à tous les étudiants de 18 ans et plus le programme Conversation qui a été mis en place le 1^{er} janvier 2023. Ce programme était déjà accessible aux membres de la Fédération des associations d'élèves du Conservatoire (FAECMADQ), toutefois les élèves devaient payer une prime supplémentaire à leur forfait d'assurance de base pour obtenir ce service.

Le Programme mieux-être a également été maintenu et est toujours soutenu financièrement par le Conservatoire. Ce service permet l'accès à de nombreuses ressources professionnelles œuvrant dans des domaines d'expertise variés, comme la psychologie, la psychothérapie, le travail social, la nutrition, etc., afin de soutenir et répondre efficacement à différents besoins.

Le Service à la vie étudiante est également responsable d'offrir du soutien aux élèves en situation de handicap et de coordonner les mesures d'accommodement qui peuvent être requises dans certains cas. Encore une fois cette année, le SVE a élaboré et diffusé aux directrices et directeurs d'établissement un plan d'action visant à apporter un soutien équitable et cohérent aux élèves en situation de handicap avec un accent particulier sur les troubles d'apprentissage.

De plus, pour affirmer son soutien auprès de la communauté étudiante, le SVE a offert cinq ateliers sur des thèmes relatifs à différentes préoccupations :

- Préparation aux auditions d'orchestre;
- Présentation des programmes de soutien du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) pour la musique et l'art dramatique;
- Préparation mentale et gestion du stress;
- Présentation de la Caisse de la culture sur le travail autonome et les finances;
- L'ergothérapie pour les musiciens.

La participation à ces ateliers a été offerte à la fois en présence et en ligne rendant ainsi accessibles ceux-ci à la clientèle étudiante de tous les établissements du Conservatoire en musique et en art dramatique.

CONSERVATOIRE Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

AU CONSERVATOIRE, L'EXCELLENCE COMMENCE PAR LE RESPECT.

VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL
VIOLENCE
INTIMIDATION
HARCÈLEMENT

C'EST NON !
En tout temps.
En tout lieu.
Sous toute forme.

conservatoire.gouv.qc.ca

Pour consulter notre Politique relative au harcèlement, à l'intimidation et à la violence.

Pour consulter notre Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel.

Création d'une affiche pour sensibiliser la communauté du Conservatoire à deux Politiques importantes :

- Politique visant à prévenir et combattre les violences à caractère sexuel
- Politique visant à prévenir et contrer le harcèlement, l'intimidation et la violence en milieu de travail et d'apprentissage

FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE (SUITE)

Les événements à travers le réseau

Durant l'année scolaire 2022-2023, les établissements du Conservatoire ont présenté des centaines de concerts, récitals, productions théâtrales et cours de maître. Ces événements devant public rassemblent toujours de nombreux mélomanes et enthousiastes du théâtre venant encourager la relève artistique du Conservatoire. Des milliers de spectatrices et spectateurs sont venus applaudir les élèves, les étudiantes et étudiants à la grandeur du réseau.

Établissements	CMG	CMM	CMQ	CMR	CMS	CMTR	CMVD	CADM	CADQ
Activités pédagogiques	64	300	125	75	25	51	38	3	7
Assistance	2 105	10 710	6 350	2 900	1 820	2 845	1 645	2 705	2 050

Plus de
680
événements

Plus de
33 000
spectateur.trice.s



Un jeune violoncelliste de la classe d'Anne Contant lors d'un concert de classe donné en mai 2023, accompagné au piano par Philippe Prud'homme.

Photo : Denis Thibault



Sur la photo, l'Orchestre symphonique du Conservatoire de musique de Montréal.

Photo : Alexandre Lirette



Vincent Dorion-Thériault et Nathanaël Cardinal, tous deux étudiants en violoncelle au Conservatoire de musique de Québec.

Photo : Stéphane Bourgeois



CMR

Le Conservatoire de musique de Rimouski a présenté ses premières Fêtes Baroques au printemps 2023.

Photo : Manon Desbiens



CMS

La corniste Tara Marceau, élève en cor dans la classe d'Élise Taillon-Martel au Conservatoire de musique de Saguenay, lors du Palmarès 2023.

Photo : Michel Baron



CMTR

Section des cuivres de l'Orchestre du Conservatoire de musique de Trois-Rivières.

Photo : Pascal Pépin



CMVD

Tous les derniers vendredis du mois, le Conservatoire de musique de Val-d'Or propose de courts récitals sur l'heure du dîner mettant de l'avant leurs élèves.

Photo : Joanie Martel



CADM

Royal, présentée par les finissantes et finissants du Conservatoire d'art dramatique de Montréal à l'automne 2022.

Photo : Jean-Sébastien Jacques



CADQ

Les bas-fonds a été présentée par les finissantes et finissants du Conservatoire d'art dramatique de Québec en décembre 2022.

Photo : Vincent Champoux

FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE (SUITE)

Des stages à l'étranger pour les étudiant.e.s en art dramatique



Stage de cirque des étudiant.e.s en Jeu de deuxième année du Conservatoire d'art dramatique de Québec.



CŒuvre collective de la délégation Québec-Canada à laquelle ont contribué les étudiant.e.s en Scénographie du Conservatoire d'art dramatique de Québec.



Spectacle des étudiant.e.s de deuxième année du Conservatoire d'art dramatique de Montréal à Pinsaguel, lors de leur tournée en France.

Stage de cirque – CADQ

En mai 2023, les étudiantes et étudiants de deuxième année en Jeu au Conservatoire d'art dramatique de Québec sont allés en Belgique pour faire un stage à l'École de cirque de Bruxelles. Durant ces quelques jours de formation, les stagiaires ont pu se familiariser à l'acrobatie, l'aérien, la jonglerie, le mouvement, le mât chinois, le fil de fer et autres disciplines reliées à l'art du cirque. Le stage a consisté en des formations théoriques et pratiques ainsi qu'en des périodes d'observation. Les étudiantes et étudiants ont également suivi un cours de cirque social. L'objectif de ce stage était de leur permettre d'explorer de nouvelles façons d'aborder le jeu.

Quadriennale de Prague – CADQ

Du 8 au 13 juin 2023, quelques étudiantes et étudiants en Scénographie du Conservatoire d'art dramatique de Québec, accompagnés de leur professeure Julie Morel, ont eu le privilège de participer à la Quadriennale de Prague, une exposition en scénographie et en architecture théâtrale rassemblant des artisans du monde entier. C'est dans ce contexte que les étudiantes et étudiants ont contribué à une œuvre collective de la délégation Québec-Canada nommée *Eaux troubles*, en préparant des figurines, des suspensions ou des sculptures qui ont ensuite été installées dans la structure commune. Formatrice et enrichissante, leur participation à une œuvre collective leur a permis de découvrir les différents points de vue de leurs collègues.

Stage à New York - CADM

En avril 2023, plusieurs étudiantes et étudiants du Conservatoire d'art dramatique de Montréal se sont rendus à New York. Durant leur séjour, ils ont visité, entre autres, La MaMa Experimental Theatre Club et The Actors Studio. Ils sont allés sur Broadway pour assister à *Prima Facie*, une pièce contemporaine de la scénariste australo-américaine Suzie Millier. Puis, ils sont également sortis au The Public Theater pour assister à *Plays for the Plague Year*, une œuvre phare de la dramaturge afro-américaine Suzan-Lori Parks.

Tournée en France – CADM

Le 20 juin 2023, les étudiantes et étudiants de deuxième année du Conservatoire d'art dramatique de Montréal sont partis pour une tournée de trois semaines en France. Ils ont fait un total de 15 représentations réparties dans quatre villes : Versailles, Muret, Pinsaguel et Venerque. Le groupe a présenté quatre productions, soit un spectacle de chant, un spectacle de poésie, une création de théâtre de rue et des extraits d'œuvres de Molière. Ils se sont ensuite rendus au Festival d'Avignon, l'une des plus importantes manifestations internationales du spectacle vivant contemporain, afin d'assister à quatre spectacles. Pour terminer, ils et elles ont participé à une rencontre avec les étudiantes et étudiants et la direction du Conservatoire du Grand Avignon.



**Charles Richard-Hamelin, récipiendaire
du Prix Denise-Pelletier**

Le pianiste Charles Richard-Hamelin, diplômé du Conservatoire de musique de Montréal, a reçu le Prix Denise-Pelletier en novembre 2022. Le pianiste québécois mondialement acclamé devient ainsi le plus jeune lauréat de l'histoire des Prix du Québec culturels. Cette haute distinction témoigne de sa grande valeur comme artiste, comme musicien et comme ambassadeur du Québec à travers le monde.

Photo : Elizabeth Delage

FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE (SUITE)

Développement d'un intranet

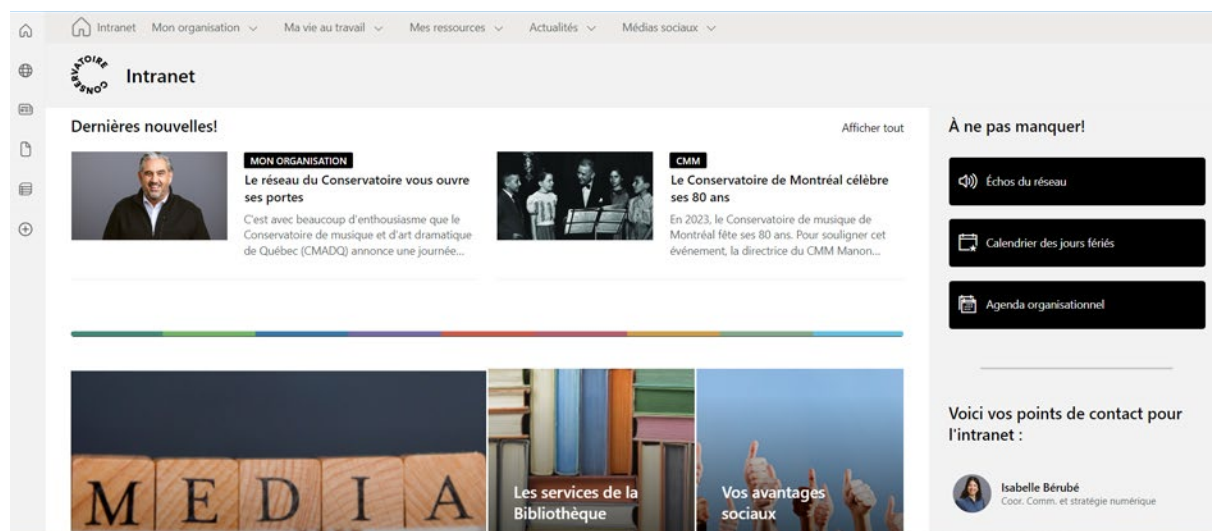
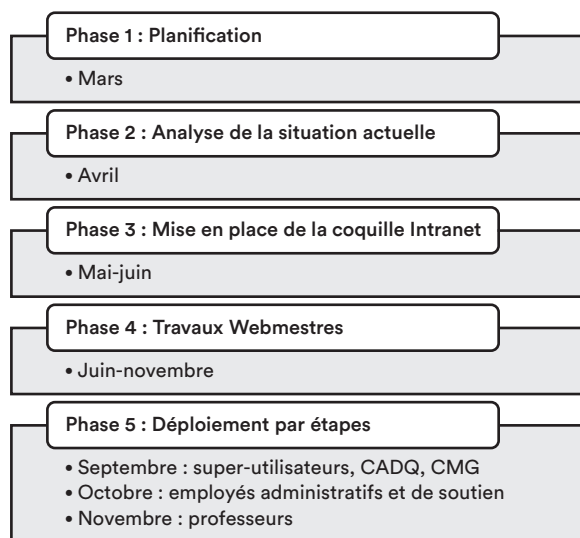
C'est dans le cadre de son virage vers le numérique que le Conservatoire a décidé d'implanter un intranet pour l'ensemble du personnel du réseau. Le 30 mars 2023, une équipe projet composée de différents représentants des équipes des ressources financières, matérielles et technologiques; des communications et de la stratégie numérique; des ressources humaines et de la rémunération; et des études, ont entrepris une série de rencontres dans l'objectif de créer un intranet via la plateforme SharePoint. Ces ateliers hebdomadaires ont été animés par une consultante de la firme Idexia spécialisée dans le déploiement de tous les outils Microsoft 365. L'intranet est destiné principalement aux gestionnaires, aux employés et employés administratifs ainsi qu'aux membres du corps professoral. Cet outil servira essentiellement à la communication interne et centralisera les informations sur une même plateforme numérique au bénéfice de tout le personnel.

Les avantages de l'intranet :

- Favorise l'harmonisation de l'expérience des employés au moment de l'entrée en poste;
- Répond aux objectifs d'optimisation et de numérisation des pratiques administratives;
- Permet la mise en valeur des nouvelles et événements phares pour chaque établissement;
- Centralise l'information à un seul et même endroit;
- Permet à Omnivox de demeurer un outil strictement pédagogique.

Au 30 juin, la structure de navigation était complétée et l'équipe avait acquis suffisamment de connaissances pour commencer la création des différents contenus qui peupleront l'intranet du Conservatoire. La mise en ligne pour l'ensemble de la communauté a été déployée en novembre 2023 et cette plateforme évolutive sera bonifiée au cours de la prochaine année.

ÉCHÉANCIER GLOBAL



Aperçu de la page d'accueil de l'intranet.

Journées de réflexion stratégique

16 août 2022 à Montréal

C'est au 4750 avenue Henri-Julien à Montréal, dans l'édifice abritant le Conservatoire de musique de Montréal et le Conservatoire d'art dramatique de Montréal, que se sont réunies en présence près d'une trentaine de personnes pour échanger en toute convivialité.

Initiée par Mme Monique Leroux, présidente du conseil d'administration du Conservatoire, cette rencontre a réuni les membres du CA, les directeurs et directrices des établissements, les gestionnaires du Conservatoire ainsi qu'Éric Bergeron, sous-ministre adjoint aux politiques et aux sociétés d'État du ministère de la Culture et des Communications.

Cette journée de réflexion a permis d'échanger sur les différents enjeux, les opportunités, ainsi que les ambitions de chaque conservatoire.

16 juin 2023 à Québec

Le Conservatoire de musique de Québec a été le théâtre d'une journée de réflexion stratégique sur le Conservatoire à laquelle ont assisté plus de 30 personnes, à savoir les directions des neuf établissements du réseau, les gestionnaires du siège social, les membres du conseil d'administration ainsi que deux partenaires, soit, la Fondation du Conservatoire et le ministère de la Culture et des Communications.

Au cœur de cette journée d'échanges : la vision et l'avenir du Conservatoire. En effet, alors que le plan stratégique 2018-2023 arrive à son terme, l'heure est au développement de nouveaux objectifs pour l'institution. Ainsi, après un bilan sommaire des réalisations des quatre dernières années, l'équipe de dirigeants a participé à un atelier de travail et de réflexion stratégique animé par deux conseillers de la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

Au cours de cette rencontre en toute collégialité, les parties prenantes du Conservatoire ont eu l'occasion d'échanger sur différentes préoccupations d'avenir pour le Conservatoire, dont l'expérience étudiante et le rayonnement de l'institution. Les orientations découlant de cet exercice de réflexion stratégique se refléteront ainsi dans la vision et les nouveaux objectifs ambitieux du prochain plan stratégique.



Sur la photo, Mme Monique F. Leroux, présidente du conseil d'administration du Conservatoire.

Photo : Marc-Antoine Hallé



Sur la photo, Éric Bergeron, sous-ministre adjoint aux politiques et aux sociétés d'État au ministère de la Culture et des Communications et Marc Hervieux, directeur général du Conservatoire.

Photo : Marc-Antoine Hallé



Photo : Marc-Antoine Hallé

COMITÉ DE GESTION

Le comité de gestion du Conservatoire est composé du directeur général et de gestionnaires œuvrant dans des domaines d'activités variés.

Ce comité se réunit hebdomadairement pour assurer la mise en œuvre des objectifs stratégiques du Conservatoire, ainsi que le suivi des dossiers institutionnels dans une dynamique de partage et d'échanges favorisant une prise de décision éclairée.

Au 30 juin 2023, ce comité était composé des six personnes suivantes : le directeur général, le directeur des études, la directrice des ressources humaines et de la rémunération, la secrétaire générale, le directeur des ressources financières, matérielles et technologiques et la coordonnatrice aux communications et à la stratégie numérique.



1. Marc Hervieux
2. Jean-François Latour
3. Jessie Guevremont
4. Michèle Bernier
5. Yves Lorange
6. Isabelle Bérubé

Photos : Stéphane Bourgeois

Marc Hervieux, directeur général

Originaire du quartier Hochelaga-Maisonneuve à Montréal, c'est au Conservatoire de musique de Montréal que Marc Hervieux découvre sa voix de ténor qui impressionne les enseignants. Il obtient son diplôme en 1997 à l'âge de 27 ans. Il est également diplômé de l'Atelier lyrique de l'Opéra de Montréal ainsi que de l'Advance Role Preparation Studio du Florida Grand Opera, à Miami. Il a été formé par des professeurs de chant aussi prestigieux que Sylvia Saurette, Diana Soviero, Ermanno Mauro, César Ulloa et Gerald Martin Moore.

Il participe par la suite à une tournée de Jeunesses Musicales Canada, dans le cadre de l'opéra *L'Elisir d'amore*, opéra buffa de Gaetano Donizetti (1797-1848), dans plusieurs villes du Québec, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario. Sur la scène nationale, il a chanté pour l'opéra de Montréal, Québec, Edmonton, Calgary, Vancouver, Victoria, Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et s'est produit en concert d'un océan à l'autre avec les grands orchestres symphoniques du pays.

Au cours de sa carrière, Marc s'est fait entendre sur la scène internationale en répondant présent à de nombreuses invitations prestigieuses qui l'ont mené de Saint-Petersbourg à Paris, en passant par Séoul, Metz, St-Paul/Minneapolis, Malaga, Taïwan et plusieurs autres. Marc Hervieux a également joint sa voix à celles de nombreux artistes d'ici, dont Gilles Vigneault, Ginette Reno, Paul Daraïche, Éric Lapointe ainsi que l'artiste français Gérard Lenormand.

En décembre 2019, il reprenait pour la troisième année consécutive son rôle dans *Décembre*, la comédie musicale du temps des fêtes signée QUÉBECISSIME. En janvier 2020, il montait sur la scène du TNM afin de donner vie au poète Nelligan dans la nouvelle production de l'opéra du même nom. Après avoir animé le magazine quotidien *Cap sur l'été* deux années consécutives, il transposa sa bonne humeur et son savoir musical dans l'émission de variétés *Virtuose*, animée par Gregory Charles et présentée à Radio-Canada.

Au microphone de la station radiophonique Radio-Classique pendant 4 ans, on peut maintenant l'entendre sur les ondes de Radio-Canada à ICI Première, ICI Musique et ICI Musique Classique avec son émission *Quand ça vous chante*, et antérieurement *Les Brunchs musicaux*.

Marc Hervieux est aussi lauréat de plusieurs prix et bourses, dont entre autres le prix Diana-Soviero de l'Opéra de Montréal, la bourse de la Fondation Charles-Émile-Gadbois, la bourse Gautier-Létourneau, ainsi que celle de la Fondation Jacqueline-Desmarais durant trois années consécutives. Il a enregistré plus de 10 albums, dont 3 disques d'or et a reçu 3 Félix.

Jean-François Latour, directeur des études

Avant d'occuper le poste de directeur des études au Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec à compter de l'été 2020, Jean-François Latour a été directeur du Conservatoire de musique de Trois-Rivières (de 2017 à 2020). Il a également été professeur de piano, de musique de chambre et de pédagogie instrumentale ainsi que responsable du programme en interprétation classique à l'École de musique de l'Université de Sherbrooke.

Parallèlement à son enseignement, il a présenté des concerts dans plusieurs grandes villes d'Europe et d'Amérique du Nord. Invité comme soliste par plusieurs orchestres, il a également donné des concerts en Chine, au Japon et en Afrique du Sud.

On a pu l'entendre sur les ondes de la Radio Suisse-Romande, la Radio Audizioni Italiane, la Radio-Télévision Belge de la langue Française, la Chicago Classical Radio, la Vermont Public Radio et la Société Radio-Canada.

Il a complété les programmes Artist Diploma (2002) et Graduate Performance Diploma (2000) au Peabody Conservatory of Music de Baltimore et a obtenu un Artist Diploma du Royal Conservatory of Music de Toronto (2001). Il détient de plus un baccalauréat (1996), une maîtrise (1998) et un doctorat (2012) en musique de l'Université de Montréal.

Jessie Guevremont, directrice des ressources humaines et de la rémunération

Forte de ses études au baccalauréat en administration des affaires et accréditée professionnelle en conformité de la paie, Jessie Guevremont a su diversifier ses compétences en gestion des ressources humaines au fil de ses diverses expériences professionnelles. Plus particulièrement en gestion des relations de travail, de la rémunération et des avantages sociaux et de la gestion administrative. Elle maîtrise bien le contexte des organismes publics et parapublics et des particularités de son encadrement.

Jessie Guevremont œuvre au Conservatoire depuis mars 2016, tout d'abord à titre de responsable des ressources humaines et de la rémunération, puis depuis juin 2020, elle assume la fonction de directrice des ressources humaines et de la rémunération du Conservatoire. Mme Guevremont a à cœur d'assurer une coordination harmonieuse de sa direction et d'instaurer des relations de confiance avec les divers intervenants et employés avec lesquels elle interagit.

Michèle Bernier, secrétaire générale

Membre du Barreau du Québec depuis 1991, M^e Bernier a d'abord travaillé en droit en pratique privée avant d'orienter sa carrière vers l'administration publique. Précédemment, M^e Bernier a relevé de nombreux défis au Musée national des beaux-arts du Québec. Elle y a œuvré de 2000 à 2005 comme conseillère au Service des ressources humaines, puis en tant que chef de ce service, où elle a travaillé notamment en relations de travail, avant d'occuper depuis 2012 les fonctions de conseillère juridique et de secrétaire du conseil d'administration du Musée et de sa Fondation. À ce titre, M^e Bernier a développé une expérience significative en secrétariat corporatif, en gouvernance, en droit d'auteur et en gestion contractuelle. M^e Bernier agit comme secrétaire générale du Conservatoire depuis juillet 2019.

Yves Lorange, directeur des ressources financières, matérielles et technologiques

Détenteur du titre de comptable professionnel agréé du Québec (CPA) et d'une maîtrise en administration des affaires (MBA) au HEC-Montréal, Yves Lorange possède une solide expertise en gestion, en finances et en comptabilité. Durant les dernières années, il a su mettre de l'avant sa grande capacité d'adaptation et d'intégration en assurant un rôle de gestion et d'expert-conseil pour diverses entreprises. Parmi ses expériences professionnelles, il a notamment occupé le poste de directeur des ressources financières, matérielles et transport scolaire à la Commission scolaire Central Québec, ce qui lui a permis de prendre connaissance des réalités du milieu de l'enseignement et du secteur public. Il met maintenant à profit sa grande expertise auprès du Conservatoire comme directeur des ressources financières, matérielles et technologiques depuis le 21 mars 2022.

Isabelle Bérubé, coordonnatrice aux communications et à la stratégie numérique

Titulaire d'un baccalauréat en communication publique de l'Université Laval, Isabelle Bérubé cumule tout près de 20 années d'expérience en communication. Mme Bérubé a travaillé plusieurs années en événementiel, notamment pour le Festival d'été de Québec et sa compagnie sœur 3 E, ainsi que pour ComediHa!, où elle y a mené de front plusieurs campagnes de communication. Elle a acquis au fil des ans une solide expérience en marketing culturel, en organisation d'événements, en publicité, en gestion de projets et en développement de stratégies numériques. En outre, elle a procédé à la mise sur pied de campagnes publicitaires importantes et a orchestré la refonte de sites Web majeurs.

Depuis son entrée en fonction au Conservatoire à l'automne 2019, elle est responsable du Service des communications en collaboration avec la conseillère aux communications. En tant que gestionnaire, son mandat vise à soutenir les différents intervenants, du siège social et du réseau, au niveau de leur communication et à renforcer le virage numérique au sein de l'organisation.

COLLÈGE DES DIRECTEURS

Le Collège des directeurs est composé des directrices et directeurs de chaque établissement d'enseignement du Conservatoire (9) ainsi que du directeur général et du directeur des études. Cette instance se rencontre sur une base hebdomadaire afin de permettre l'échange d'information, le partage de bonnes pratiques et permet au groupe de travailler en toute collégialité pour un développement intégré du Conservatoire, partout au Québec.

Les autres gestionnaires du Conservatoire sont invités périodiquement à se joindre à un *Collège des directeurs élargi* pour présenter et traiter de diverses questions touchant les opérations et la gouvernance du Conservatoire.



1. Geoffrey Gaquère, directeur du CADM. Photo : Éva Maude TC
2. Jean-Sébastien Ouellette, directeur du CADQ. Photo : Stéphane Bourgeois
3. Marc Langis, directeur du CMG. Photo : Stéphane Bourgeois
4. Manon Lafrance, directrice du CMM. Photo : Ève Dessureault
5. Jean-Fabien Schneider, directeur du CMQ. Photo : Stéphane Bourgeois
6. Annie Vanasse, directrice du CMR. Photo : Stéphane Bourgeois
7. Louise Bouchard, directrice du CMS. Photo : Stéphane Bourgeois
8. Eve Martin, directrice du CMTR. Photo : Stéphane Bourgeois
9. Hugues Cloutier, directeur du CMVD. Photo : Stéphane Bourgeois

Geoffrey Gaquère, directeur du Conservatoire d'art dramatique de Montréal (CADM)

Geoffrey Gaquère est originaire de la Belgique où, de 1993 à 1996, il y a étudié l'interprétation théâtrale au Conservatoire de Bruxelles. C'est toutefois au Québec qu'il a complété sa formation en jeu, à l'École Nationale de Théâtre du Canada, sous la direction d'André Brassard et d'Alice Ronfard, après avoir été séduit par un spectacle des finissant.e.s, mis en scène par Wajdi Mouawad.

Depuis sa sortie de l'école il y a 22 ans, Geoffrey Gaquère a travaillé comme comédien dans plusieurs compagnies de théâtre de renom, telles que le Théâtre du Nouveau Monde, Théâtre Denise-Pelletier et Le Centre du Théâtre d'Aujourd'hui. En parallèle, il a poursuivi une carrière de metteur en scène centrée sur la création, notamment à La Licorne et au Rideau Vert.

Depuis 2014, M. Gaquère était directeur artistique et codirecteur général du Théâtre Espace Libre. Durant son passage, il aura travaillé sur plusieurs fronts afin de déployer un plan stratégique qui amènera des résultats concrets et positifs pour l'institution. Très engagé dans le milieu théâtral, M. Gaquère est particulièrement sensible aux défis auxquels fera face la nouvelle génération d'interprètes et de créateurs. Il aspire à mieux les outiller pour leur passage à la pratique professionnelle en leur insufflant la passion, la curiosité et le dépassement de soi.

Jean-Sébastien Ouellette, directeur du Conservatoire d'art dramatique de Québec (CADQ)

Depuis la fin de ses études au Conservatoire d'art dramatique de Québec, en 1994, Jean-Sébastien Ouellette a participé en tant que comédien à plus d'une soixantaine de productions théâtrales à Québec et ailleurs.

Il a remporté, en 2010, le Prix des abonnés du Théâtre du Trident, pour son interprétation de Mgr Charbonneau dans *Charbonneau et le chef* de J.T. MacDonough et en 2017, il a reçu le prix Jeannine- Angers pour son interprétation de Paul Zara dans *Les marches du pouvoir* de Beau Willimon. Au printemps 2022, il était Peter Stockman, le maire de la ville, dans *Un ennemi du peuple* présenté au TNM et au Théâtre du Trident.

M. Ouellette agit également à titre de metteur en scène. Il a ainsi dirigé plusieurs productions, dont *Dom Juan* de Molière au Théâtre du Trident, *Les visiteurs* au Théâtre Petit Champlain et *Détour de chant* par Campe, à Premier Acte. Avec La Compagnie dramatique du Québec, dont il est cofondateur, il a assuré, entre autres la création, sur scène, de plusieurs textes d'Isabelle Hubert qui ont reçu un bel accueil et des distinctions par la critique. Également doubleur, il a prêté sa voix, pendant dix ans, à *César, l'homme qui parle au chien* et à *César, à la rescousse*, tous deux diffusés à Canal Vie.

Il enseigne l'art dramatique (interprétation) au Conservatoire d'art dramatique de Québec depuis 2015 et a été nommé directeur de cet établissement à l'été 2021.

M. Ouellette siège au conseil d'administration du Conservatoire, élu par ses pairs à titre de directeur d'un établissement d'enseignement de l'art dramatique. Il est également membre du conseil d'administration de la Compagnie dramatique du Québec et y occupe les fonctions de trésorier.

Marc Langis, directeur du Conservatoire de musique de Gatineau (CMG)

Directeur du Conservatoire de musique de Gatineau depuis 2015, Marc Langis a partagé la scène avec Céline Dion pendant 20 ans avant sa nomination au Conservatoire.

Natif de Trois-Rivières, sa passion pour la musique remonte à son tout jeune âge. Il entame sa formation musicale au Conservatoire de musique de Trois-Rivières. Par la suite, l'étude du chant choral le met en contact avec le répertoire des grands maîtres de la Renaissance et de la période baroque en particulier, en plus de lui permettre de découvrir la chanson française ainsi qu'une vaste sélection d'œuvres populaires provenant de différentes traditions musicales du monde entier. Il commence son apprentissage de la basse vers l'âge de treize ans.

Bachelier de l'Université McGill, M. Langis détient une maîtrise en Interprétation Jazz de l'Université de Miami, Floride. Compositeur respecté, il a également écrit plusieurs chansons à succès pour des artistes reconnus. Très en demande à une époque comme musicien de studio, il a joué sur plus d'une soixantaine d'albums, notamment aux côtés de Robert Charlebois, Isabelle Boulay, Daniel Lavoie ou encore Jean-Pierre Ferland. Il a entre autres participé à la création de la musique d'*Alegria* du Cirque du Soleil aux côtés du compositeur René Dupéré.

Manon Lafrance, directrice du Conservatoire de musique de Montréal (CMM)

Manon Lafrance a commencé ses études en trompette en 1978 à l'âge de 13 ans au Conservatoire de musique de Montréal (CMM) pour terminer, en 1985, avec un 1^{er} Prix en trompette et en musique de chambre. Elle a fait partie du corps professoral du CMM pendant 25 ans avant de devenir la directrice de cet établissement en 2012.

Trompettiste de renommée internationale, la musicienne a participé à plus de 50 enregistrements de disque. Elle a été la première et la seule femme à se joindre au célèbre quintette de cuivres Canadian Brass au sein duquel elle a pris part à plusieurs concerts et tournées, notamment au Canada, aux États-Unis et au Mexique, ainsi qu'à l'enregistrement de trois disques. Elle a aussi pris part à plusieurs tournées aux États-Unis, en Europe et au Japon avec divers ensembles, dont l'Orchestre symphonique de Montréal, l'Orchestre du centre national des arts à Ottawa et Les Violons du Roy. Pendant 25 ans, Manon Lafrance a été trompette solo à l'Orchestre des Grands Ballets Canadiens de Montréal, de l'Orchestre symphonique de Laval et de l'Orchestre symphonique de Longueuil. À la demande du compositeur américain James Cohn, elle a enregistré sur disque son Concerto de trompette avec le Latvian National Symphony Orchestra et a reçu d'excellentes critiques internationales.

Pédagogue reconnue, elle a enseigné à l'Académie internationale de musique du Domaine Forget de 2001 à 2018. Sa carrière dépassant les frontières québécoises et canadiennes, le *International Trumpet Guild Journal* aux États-Unis et le *Brass Herald* en Angleterre ont consacré des articles et des entrevues à sa carrière de trompettiste et de pédagogue.

COLLÈGE DES DIRECTEURS (SUITE)

Jean-Fabien Schneider, directeur du Conservatoire de musique de Québec (CMQ)

Titulaire d'un doctorat en piano de l'Université de Montréal où il figure sur la liste d'honneur du doyen, Jean-Fabien Schneider est le directeur du Conservatoire de musique de Québec (CMQ) depuis le 24 janvier 2022.

M. Schneider a commencé ses études pianistiques à l'âge de sept ans en France au Conservatoire de Toulouse. Dix ans plus tard, il entre à l'École Normale de Musique de Paris et y obtient une Licence de Concert avec félicitations du jury. Il complète ensuite sa formation en Russie, au Conservatoire Tchaïkovski de Moscou et obtient un diplôme de troisième cycle avec la note maximale. Lauréat de plusieurs prix de concours internationaux, dont le Premier Grand Prix du Concours International Maria Youdina de Saint-Petersbourg, il a mené une carrière musicale en Europe, en Russie, au Japon, en Chine, aux Caraïbes et au Canada.

En 2015, M. Schneider est devenu le directeur du département piano du Conservatoire de l'Université McGill. Durant ses années en poste, il y dirige une équipe d'une vingtaine de professeurs et d'une dizaine d'examineurs et assure la tenue des diverses activités de son département. M. Schneider est également fondateur et directeur général du festival Les Saisons Russes de Montréal depuis 2012. Il a su développer un festival entièrement consacré à la musique classique russe et slave qui fête son 10^e anniversaire en 2022.

Annie Vanasse, directrice du Conservatoire de musique de Rimouski (CMR)

Mme Vanasse est directrice du CMR depuis 2018 et y enseigne de plus la contrebasse. Avant d'occuper les fonctions de directrice du CMR, Mme Vanasse enseignait la contrebasse au Conservatoire de musique de Saguenay, où elle a d'ailleurs étudié à ses débuts. Elle enseignait aussi à l'École de musique de Chicoutimi et au Camp Musical du Saguenay-Lac-Saint-Jean. En 1993, elle a joint les rangs de l'Orchestre symphonique du Saguenay-Lac-Saint-Jean, et y a été contrebasse solo à partir de 2001.

Annie Vanasse se produit régulièrement avec différents ensembles, dont le Quatuor Saguenay, La Pietà, Les Violons du Roy et les orchestres symphoniques de Québec, de Sherbrooke et de Rimouski. Elle est régulièrement invitée à jouer dans des festivals de musique chambre dont Les Concerts aux Îles du Bic. Lauréate d'un premier prix à l'unanimité en contrebasse et en musique de chambre, ainsi que détentrice d'un certificat de stage de perfectionnement orchestral du Conservatoire, elle a de surcroît obtenu de nombreuses bourses et a été lauréate de plusieurs concours. Mme Vanasse est de plus appelée à participer à différents jurys de concours de musique, dont le Concours de musique du Canada.

Elle a siégé au conseil d'administration de la Fédération des Associations de Musiciens Éducateurs du Québec de 2018 à 2021 et elle siège au conseil d'administration de la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec depuis 2010.

Mme Vanasse a obtenu une maîtrise en musique au terme de ses études au Conservatoire de musique de Québec et détient également une maîtrise en administration des affaires (MBA) de l'Université du Québec à Montréal. Elle a œuvré en gestion pour diverses organisations des secteurs de la culture, de l'éducation, du tourisme et des technologies.

Louise Bouchard, directrice du Conservatoire de musique de Saguenay (CMS)

Premier prix en flûte et en musique de chambre et diplômée en études supérieures du Conservatoire de musique de Saguenay, Louise Bouchard a aussi étudié à l'Université McGill et suivi plusieurs stages de formation avec des maîtres reconnus.

Dans le courant de sa carrière, elle a été membre du Quintette à vent et flûte solo de l'Orchestre symphonique du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de plusieurs orchestres symphoniques, dont l'Orchestre des jeunes du Québec, celui de l'Université McGill, l'Orchestre symphonique réseau des conservatoires de musique du Québec et l'Orchestre symphonique de Trois-Rivières.

En 2015, Louise Bouchard est devenue directrice du Conservatoire de musique de Saguenay, sa ville d'origine, après y avoir enseigné la flûte traversière pendant 29 ans. Elle enseigne aussi la musique de chambre et la flûte dans plusieurs camps musicaux d'été.

Mme Bouchard siège au conseil d'administration du Conservatoire, élue par ses pairs à titre de directrice d'un établissement d'enseignement de la musique. Elle siège également au conseil d'administration du Festival de musique du Royaume et de l'Orchestre du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Eve Martin, directrice du Conservatoire
de musique de Trois-Rivières (CMTR)

Diplômée du Conservatoire de musique de Québec, Eve Martin a obtenu un Prix avec grande distinction en chant du Conservatoire. Elle a également poursuivi une formation aux études supérieures en gestion d'organismes culturels de HEC Montréal. La musique, l'éducation et la jeunesse ont toujours guidé ses choix à travers son parcours professionnel. Musicienne, professeure et gestionnaire à la fois, Mme Martin a travaillé dans plusieurs écoles de musique, notamment l'École de musique Vincent-d'Indy.

Elle est présidente du conseil d'administration du Moulin à Musique, une compagnie qui crée, produit et diffuse des spectacles musicaux dédiés au jeune public à des fins artistiques, éducatives et sociales. Mme Martin siège également au sein du conseil d'administration de la Fédération des Associations de Musiciens Éducateurs du Québec depuis 2019. Elle y a d'abord occupé la fonction de vice-présidente et y occupe maintenant depuis 2021 la fonction de trésorière.

Hugues Cloutier, directeur du Conservatoire
de musique de Val-d'Or (CMVD)

Hugues Cloutier est pianiste classique de formation. Diplômé du Conservatoire de musique de Québec au deuxième cycle universitaire avec grande distinction, M. Cloutier est également titulaire d'un doctorat en interprétation de l'Université de Montréal.

Fort d'une riche carrière comme soliste et chambriste qui l'a mené à gagner un Prix Opus en 2021 pour le meilleur concert de l'année, M. Cloutier a également travaillé comme accompagnateur auprès de la soprano Marie-Josée Lord, du Concours International de violon Wieniawski et du Festival d'opéra de Québec.

Pédagogue, il enseigne le piano depuis plus de 30 ans, autant en privé que pour diverses institutions. M. Cloutier s'est d'ailleurs joint en 2011 au corps professoral du Conservatoire de musique de Val-d'Or. Depuis, il est à l'emploi de l'établissement en tant que professeur de piano, accompagnateur et professeur de formation musicale et auditive.

Hugues Cloutier a été nommé à la direction du Conservatoire de musique de Val-d'Or le 21 juillet 2021, après en avoir assumé l'intérim dès le mois de janvier de cette même année. Bien impliqué dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, M. Cloutier est fort apprécié et reconnu par le milieu culturel régional. Il siège depuis 2021 au conseil d'administration de Val-d'Or en concert.

EFFECTIF ÉTUDIANT

MUSIQUE ET ART DRAMATIQUE | PROGRAMMES RÉGULIERS au 30 septembre 2022

MUSIQUE	CMG	CMM	CMQ	CMR	CMS	CMTR	CMVD	Total
Préparatoire (primaire et secondaire)	77	72	99	53	59	48	55	463
Collégial	12	48	23	17	5	12	3	120
1 ^{er} cycle universitaire	5	60	26	9	1	5	1	107
2 ^e cycle universitaire	2	37	15	1	0	1	1	57
Stage de perfectionnement	0	8	3	0	0	0	0	11
Total	96	225	166	80	65	66	60	758

ART DRAMATIQUE	CADM	CADQ	Total
Jeu (1 ^{er} cycle universitaire)	32	36	68
Scénographie (1 ^{er} cycle universitaire)	0	11	11
Mise en scène et création (2 ^e cycle universitaire)	0	2	2
Total	32	49	81

MUSIQUE | PROGRAMMES EXTERNES

MUSIQUE	CMG	CMM	CMQ	CMR	CMS	CMTR	CMVD	Total
Volet éveil musical	0	1	0	17	0	0	0	18
Volet général	11	13	0	93	20	52	12	201
Volet préconservatoire	8	61	25	15	4	6	7	126
Total	19	75	25	125	24	58	19	345



L'Atelier d'opéra du Conservatoire de musique de Montréal a présenté *Hänsel und Gretel* d'Engelbert Humperdinck en février 2023. Les étudiantes et étudiants en chant ont été accompagnés par l'Orchestre symphonique du CMM.

Photo : Jean-Sébastien Jacques

En préparation du concert de l'Orchestre symphonique des conservatoires, *Rêve d'hiver*, présenté en novembre 2022.
Photo : Stéphane Bourgeois



SANCTION DES ÉTUDES

LA SANCTION DES ÉTUDES EN MUSIQUE ET EN ART DRAMATIQUE

MUSIQUE	CMG	CMM	CMQ	CMR	CMS	CMTR	CMVD	Total
Certificat d'études préparatoires	8	13	4	3	1	4	4	37
Certificat d'études collégiales	3	19	5	4	0	0	0	31
Diplôme d'études collégiales en musique (DEC)	2	15	5	3	0	0	0	25
Diplômes de 1 ^{er} cycle universitaire	1	2	2	1	0	0	0	6
Baccalauréat en musique (B. Mus.)	4	16	3	2	0	1	0	26
Microprogramme : préparation d'auditions d'orchestre	0	0	2	0	0	0	0	2
Diplômes de 2 ^e cycle universitaire	0	7	1	0	0	0	0	8
Maîtrise en musique (M. Mus.)	0	10	4	0	0	0	0	14
Certificat de stage de perfectionnement en musique	0	5	1	0	0	0	0	6
Total	18	87	27	13	1	5	4	155

ART DRAMATIQUE	CADM	CADQ	Total
Diplôme de 1 ^{er} cycle universitaire	10	15	25
Diplôme de 2 ^e cycle universitaire	0	1	1
Total	10	16	26



À l'hiver 2023, les finissantes et finissants du Conservatoire d'art dramatique de Montréal ont présenté Cristal Country Club, une création du metteur en scène Mathieu Quesnel et des étudiant.e.s.

Photo : Jean-Sébastien Jacques

MUSIQUE | COLLÉGIAL

Certificat d'études collégiales en musique

Nom, prénom	Spécialité
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE GATINEAU	
Chen, Kevin	Piano
Dubé, Aurélie	Violoncelle
Gauthier-Mamaril, Benedetta	Violon
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE MONTRÉAL	
Bernier, Alexis	Flûte
Bertrand, Paul	Violon
Dubuc Palumbi, Jessica	Chant
Duguay, Antoine	Percussion
Duvell, Alexis	Trombone
Gendron, Amellie	Violon
Girard, Ève-Emmanuelle	Violon
Grenier, Maurice	Basson
Lepage, Mathilde	Cor
Liu, Zuxuan	Hautbois
Markosyan, Levon	Violoncelle
Martin, Stella-Rose	Chant
Milette, Arnaud de Lorimier	Trombone
Paradis, Laurianne	Cor
Péloquin-Tilly, Mathis	Alto
Phaneuf-Benoît, Alexe	Chant
Song, Wan Lin	Piano
Suvorosa, Vasilisa	Violon
Xie-Bouchard, Mélie	Clarinette
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE QUÉBEC	
Angers, Cyrille	Flûte
Charest-Bouthillette, Manylou	Piano
St-Laurent, Alice	Contrebasse
Sylvain, Raphaëlle	Clarinette
Watters-Kim, Nabi	Basson
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE RIMOUSKI	
Banville, Jules-Alex	Piano
Brillant, Élodie	Piano
Brouillette-Cardinal, Jasmin	Contrebasse
Schneider, Florence	Violon



Kevin Chen étudie le piano au Conservatoire de musique de Gatineau auprès de Marlene Finn.

Photo : Denis Thibault

Diplôme d'études collégiales en musique (DEC)

Nom, prénom	Spécialité
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE GATINEAU	
Chen, Kevin	Piano
Dubé, Aurélie	Violoncelle
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE MONTRÉAL	
Bernier, Alexis	Flûte
Bertrand, Catherine	Piano
Dubuc Palumbi, Jessica	Chant
Duguay, Antoine	Percussion
Duvell, Alexis	Trombone
Gendron, Amellie	Violon
Girard, Ève-Emmanuelle	Violon
Grenier, Maurice	Basson
Huang, Wei Nung	Flûte
Lauzon-Schnittka, Samuel	Piano
Lepage, Mathilde	Cor
Markosyan, Levon	Violoncelle
Oulousian, Emily	Piano
Suvorosa, Vasilisa	Violon
Xie-Bouchard, Mélie	Clarinette
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE QUÉBEC	
Berthiaume, Nadine	Violon
Blanchard, Annabelle	Chant
Houde, Laurianne	Violon
Sylvain, Raphaëlle	Clarinette
Watters-Kim, Nabi	Basson
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE RIMOUSKI	
Kreysch, Hendrik	Piano
Racine, Marie-Edith	Violon
Schneider, Florence	Violon

SANCTION DES ÉTUDES (SUITE)

MUSIQUE | PREMIER CYCLE UNIVERSITAIRE

Diplôme d'études spécialisées en musique

Nom, prénom	Spécialité
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE GATINEAU	
Chen, Kevin	Piano
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE MONTRÉAL	
Gagnon, Marie-Émilie	Violon
Pan, Christine	Piano
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE QUÉBEC	
Boily-Proulx, Simon	Piano
Palud, Charles-Étienne	Piano
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE RIMOUSKI	
Lepage, Samuel	Cor

Baccalauréat en musique, profil interprétation

Nom, prénom	Spécialité
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE GATINEAU	
Leclerc, Marc-Étienne	Guitare
Locas, Charlotte	Piano
McAllister, William	Guitare
Medeiros, Simon	Percussion
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE MONTRÉAL	
Barozzi, Elsa	Violon
Beaudet, Léa Suzanne	Cor
Demers, Natacha	Chant
Fleet, Aidan	Violoncelle
Gouin Plourde, Lou Anne	Cor
Henry, Natasha	Chant
Jaramillo, Chelsea	Percussion
Laforest, Emmanuel	Piano
Lang, Yori	Trombone
Lesage, Eva	Violon
Luttrell, Meaghan	Clarinette
Portugais, Odile	Chant
Selva-Rivero, Solène	Clarinette
Sourdif, Marc-Olivier	Violon
Trudel, Élisabeth	Alto
Yu, Gezi	Flûte
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE QUÉBEC	
Leclerc, Andréanne	Chant
Moretti, Clothilde	Chant
Vaillancourt, Sophie	Hautbois
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE RIMOUSKI	
Bachand, Sébastien	Contrebasse
Thériault, Rosalie	Violon
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE TROIS-RIVIÈRES	
Tessier, Noé	Violon



Noé Tessier a complété son baccalauréat en violon auprès de Josée Aidans au Conservatoire de musique de Trois-Rivières.

Photo : Pascal Pépin



Raphaël Léveillé a terminé sa maîtrise au Conservatoire de musique de Québec. Il a étudié le trombone auprès de Nicholas Mahon.

Photo : Stéphane Bourgeois



Léa Moisan-Perrier a complété sa maîtrise en direction d'orchestre au Conservatoire de musique de Montréal, dans la classe de Jean-Marie Zeitouni.

Photo : Alexandre Lirette

MUSIQUE | DEUXIÈME CYCLE UNIVERSITAIRE

Microprogramme : préparation d'auditions d'orchestre

Nom, prénom	Spécialité
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE QUÉBEC	
Lemieux-Després, Ariane	Flûte
Roy-Rochette, Thomas	Basson

Diplôme d'artiste en musique

Nom, prénom	Spécialité
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE MONTRÉAL	
Dumoulin, Chloé	Accompagnement au piano
Israilian, Lynette	Violon
Lanièce, Leo	Contrebasse
Robert, Syra	Alto
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE QUÉBEC	
Labrecque, Jean-Renaud	Alto

Diplôme d'études supérieures spécialisées en musique

Nom, prénom	Spécialité
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE MONTRÉAL	
Nantel, Alexandre	Percussion

Diplôme d'études supérieures en musique II

Nom, prénom	Spécialité
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE MONTRÉAL	
Geeraert, Pablo	Composition électroacoustique
Goulet, Jonathan	Composition instrumentale

Maîtrise en musique, profil interprétation

Nom, prénom	Spécialité
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE MONTRÉAL	
Bursey Durivage, Kerry	Guitare
Chaput, Philippe	Contrebasse
Dumoulin, Chloé	Piano
Duranleau, Jessica	Cor
Herz, Mark	Guitare
Leclerc, Juliette	Violoncelle
Madore, Renaud	Direction
Moisan-Perrier, Léa	Direction
Saucier-Lafond, Anaïs	Violon
Selva-Rivero, Solène	Clarinette
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE QUÉBEC	
Ahern, Emma	Hautbois
Léveillé, Raphaël	Trombone
Vaillancourt, Sophie	Hautbois
Veilleux, Rebecca	Chant

Certificat de stage de perfectionnement en musique

Nom, prénom	Spécialité
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE MONTRÉAL	
Callewaert, Alyssa	Basson
Lin, Chia Ying	Cor
Nantel, Alexandre	Percussion
Pineault-Deault, Léonard	Trombone
Tobon, Bruno	Violoncelle
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE QUÉBEC	
Rahem, Ismaël	Hautbois

SANCTION DES ÉTUDES (SUITE)



Pour terminer l'année, les finissantes et finissants du Conservatoire de musique de Québec sont montés sur scène dans une production de *La serre Concorde* mise en scène par Véronique Côté.

Photo : Jean-Sébastien Jacques



Le Conservatoire d'art dramatique de Québec a terminé sa saison 2022-2023 avec *Les chroniques de Peter Sanchidrián*, une production mise en scène par Nancy Pelletier.

Photo : Vincent Champoux

ART DRAMATIQUE | PREMIER CYCLE UNIVERSITAIRE

Diplôme en art dramatique

Nom, prénom	Spécialité
CONSERVATOIRE D'ART DRAMATIQUE DE MONTRÉAL	
Bergeron, Xavier	Jeu
Bernardo, Clara	Jeu
Boucher, Kévin	Jeu
Delorme, Thomas	Jeu
Lafortune, Josephillip	Jeu
Paquette-Côté, Félix	Jeu
Payeur, Caroline	Jeu
Roy, Léa	Jeu
Thériault, Émie	Jeu
Tremblay, Amaryllis	Jeu
CONSERVATOIRE D'ART DRAMATIQUE DE QUÉBEC	
Amyot, Marianne	Jeu
Angers, Sabrina	Jeu
Beauchemin, Camille	Jeu
Chiasson, Pascale	Jeu
Eustache, Mathilde	Jeu
Gagnon, Antoine	Jeu
Ganassa, Margo	Jeu
Gosselin, Constance	Jeu
Pelletier-Michaud, Emmanuel	Jeu
Rivard, Benoît	Jeu
Roberge, Charles	Jeu
Senchal, Gabriel	Jeu
Chevarie, Marie-Pascale	Scénographie
Ouellet, Ariane	Scénographie
Roux, Charlyne	Scénographie

ART DRAMATIQUE | DEUXIÈME CYCLE UNIVERSITAIRE

Diplôme en art dramatique

Nom, prénom	Spécialité
CONSERVATOIRE D'ART DRAMATIQUE DE QUÉBEC	
Beauchesne, Gabriel	Mise en scène et création



Gabriel Beauchesne, finissant en Mise en scène et création au Conservatoire d'art dramatique de Québec.

Photo : Maxyme Gagné



Jacuzzi State est le projet final de Gabriel Beauchesne. Durant les deux dernières années de sa formation, il a développé et peaufiné son écriture, sa direction d'acteur.trice.s et la profession de metteur en scène aux côtés de nombreux mentors du Conservatoire tels que Maryse Lapierre, Hugues Frenette, Marie-Josée Bastien et Olivier Arteau.

Photo : Jeanne Murdock



Quelques exemples de travaux des étudiant.e.s en Scénographie au Conservatoire d'art dramatique de Québec présentés lors de l'Expo-Scéno du 25 avril 2023.



UTILISATION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS RÉELS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES EN 2022-2023

Type d'intervention	Investissement	Dépenses
Projet ¹	446 300 \$	296 700 \$
Activité ²	106 400 \$	1 256 700 \$
Total	552 700 \$	1 553 400 \$

1. Intervention en ressources informationnelles constituant un projet en ressources informationnelles, au sens de l'article 16.3 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*.
2. Toute autre intervention en ressources informationnelles, qu'elle soit récurrente ou non récurrente, ne constituant pas un projet en ressources informationnelles, au sens de l'article 16.3 de la Loi.

Réalisations	Explications et valeur induite sur la performance organisationnelle
Intranet (SharePoint)	Projet visant la mise en place d'un outil permettant la publication périodique de diverses actualités et la diffusion conviviale de différents documents et formulaires destinés aux employés des différents conservatoires.
Équipement enseignement à distance	Poursuivre le déploiement de nouveaux outils numériques pour répondre aux besoins pédagogiques en classe et à distance en rendant disponibles les équipements performants nécessaires pour ce faire.
Mise à jour du laboratoire de diction et de langues des conservatoires d'art dramatique et de musique de Montréal	Pour offrir des cours qui développent les compétences recherchées, par un support numérique lorsque possible.
Projet de balado pour la mise en valeur du CMADQ	Le projet Balado est produit en collaboration avec CBC/Radio-Canada Solutions Médias. Il est composé de 4 épisodes de 15 à 25 minutes, lesquels sont diffusés sur la plateforme OHdio. Nous y suivrons 4 élèves (2 en musique et 2 en art dramatique). À l'image des athlètes de haut niveau, les élèves du Conservatoire sont dans une quête d'excellence avec les sacrifices, les défis, les remises en question, les moments de stress, les grandes satisfactions et les blessures qui viennent parfois avec ce choix. Au fil de leur parcours, des professeurs se greffent et les accompagnent afin de les pousser à donner le meilleur d'eux-mêmes, à découvrir leur plein potentiel.

Je déclare que les données contenues dans ce rapport concernant l'utilisation des ressources informationnelles ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 30 juin 2023.



Marc Hervieux
Directeur général

La dernière production du Conservatoire d'art dramatique de Montréal a été présentée au printemps 2023.
La serre Concorde a été mise en scène par Véronique Côté.

Photo : Jean-Sébastien Jacques



ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (Conservatoire) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Conservatoire reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration du Conservatoire surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit et de gestion de risques dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Conservatoire, conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit et de gestion de risques pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le directeur général,



Marc Hervieux

Le directeur des ressources financières, matérielles et technologiques



Yves Lorange, MBA, CPA

Québec, le 16 novembre 2023

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2023, et l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 30 juin 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le Rapport annuel de gestion, mais ne comprennent pas les états financiers et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. J'ai obtenu le Rapport annuel de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenue de signaler ce fait dans le présent rapport. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilit  s de l'auditeur    l'  gard de l'audit des   tats financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les   tats financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, et de d  livrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond    un niveau   lev   d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada permettra toujours de d  tecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent r  sulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont consid  r  es comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre    ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les d  cisions   conomiques que les utilisateurs des   tats financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et   value les risques que les   tats financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, je con  ois et mets en   uvre des proc  dures d'audit en r  ponse    ces risques, et r  unis des   l  ments probants suffisants et appropri  s pour fonder mon opinion. Le risque de non-d  tection d'une anomalie significative r  sultant d'une fraude est plus   lev   que celui d'une anomalie significative r  sultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses d  clarations ou le contournement du contr  le interne;
- j'acquiers une compr  hension des   l  ments du contr  le interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des proc  dures d'audit appropri  es aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacit   du contr  le interne de l'entit  ;
- j'appr  cie le caract  re appropri   des m  thodes comptables retenues et le caract  re raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de m  me que des informations y aff  rentes fournies par cette derni  re;
- je tire une conclusion quant au caract  re appropri   de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuit   d'exploitation et, selon les   l  ments probants obtenus, quant    l'existence ou non d'une incertitude significative li  e    des   v  nements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacit   de l'entit      poursuivre son exploitation. Si je conclus    l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les   tats financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas ad  quates, d'exprimer une opinion modifi  e. Mes conclusions s'appuient sur les   l  ments probants obtenus jusqu'   la date de mon rapport. Des   v  nements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entit      cesser son exploitation;
- j'  value la pr  sentation d'ensemble, la structure et le contenu des   tats financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et appr  cie si les   tats financiers repr  sentent les op  rations et   v  nements sous-jacents d'une mani  re propre    donner une image fid  le.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'  tendue et le calendrier pr  vus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute d  fici  nce importante du contr  le interne que j'aurais relev  e au cours de mon audit.

Rapport relatif    d'autres obligations l  gales et r  glementaires

Conform  ment aux exigences de la *Loi sur le v  rificateur g  n  ral* (RLRQ, chapitre V-5.01), je d  clare qu'   mon avis ces normes ont   t   appliqu  es de la m  me mani  re qu'au cours de l'exercice pr  c  dent.

Pour la v  rificatrice g  n  rale du Qu  bec,



Nicolas Bougie, CPA auditeur
Directeur principal d'audit

Qu  bec, le 16 novembre 2023

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

	2023		2023		2022
	Budget		Réel		Réel
REVENUS					
Subventions du gouvernement du Québec (note 4)	31 250 795	\$	31 094 448	\$	30 118 817
Droits de scolarité	1 120 220		1 194 107		1 145 076
Dons de la Fondation du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec			172 461		217 053
Revenus tirés de placements	70 700		330 143		8 481
Autres revenus (note 5)	565 764		1 038 474		550 495
	33 007 479		33 829 633		32 039 922
CHARGES					
Traitements et avantages sociaux	20 251 238		19 580 019		18 971 835
Fournitures et approvisionnements	447 692		585 840		430 679
Frais d'assurance	114 440		135 744		108 596
Frais de déplacement	263 805		315 754		225 356
Informatique et technologie	1 125 900		935 511		1 002 071
Loyer et location de salles	7 120 681		7 073 334		6 494 654
Services professionnels	792 011		882 821		775 742
Services d'entretien	291 720		314 796		161 434
Perte sur dispositions ou radiations d'immobilisations corporelles			2 550		3 967
Intérêts sur emprunts et frais bancaires	1 476 347		1 593 878		2 205 406
Amortissement des immobilisations corporelles	3 044 613		2 658 703		2 845 484
	34 928 447		34 078 950		33 225 224
DÉFICIT DE L'EXERCICE	(1 920 968)	\$	(249 317)		(1 185 302)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE			2 016 964		3 202 266
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE			1 767 647	\$	2 016 964

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 30 JUIN 2023

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie
 Placements (note 6)
 Créances (note 7)
 Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 8)

PASSIFS

Emprunts bancaires (note 9)
 Charges à payer et frais courus (note 10)
 Provision pour congés de maladie (note 11)
 Provision pour vacances (note 11)
 Revenus reportés (note 12)
 Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 13)
 Dettes à long terme (note 14)

DETTE NETTE

ACTIFS NON FINANCIERS

Charges payées d'avance
 Immobilisations corporelles (note 15)

EXCÉDENT CUMULÉ

Obligations contractuelles (note 17)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Monique F. Leroux, C.M., O.Q., FCPA
 Présidente du conseil d'administration

2023	2022
11 003 717 \$	7 951 148 \$
8 040 797	2 141 214
953 481	537 442
5 657 687	14 792 872
25 655 682	25 422 676
261 368	-
5 602 818	4 656 979
4 356 110	4 910 503
1 739 025	1 645 791
237 850	229 375
3 629 892	4 317 163
30 100 664	31 766 068
45 927 727	47 525 879
(20 272 045)	(22 103 203)
286 095	244 652
21 753 597	23 875 515
22 039 692	24 120 167
1 767 647 \$	2 016 964 \$



Marc Hervieux
 Directeur général

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC
ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

	2023		2023		2022
	Budget		Réel		Réel
DÉFICIT DE L'EXERCICE	(1 920 968)	\$	(249 317)	\$	(1 185 302)
Variation due aux immobilisations corporelles :					
Acquisitions	-		(539 335)		(1 091 161)
Amortissement	3 044 613		2 658 703		2 845 484
Perte sur dispositions ou radiations	-		2 550		3 967
	3 044 613		2 121 918		1 758 290
Variation due aux charges payées d'avance :					
Acquisitions	-		(207 669)		(190 469)
Utilisation	-		166 226		718 732
	-		(41 443)		528 263
DIMINUTION DE LA DETTE NETTE	1 123 645	\$	1 831 158		1 101 251
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE			(22 103 203)		(23 204 454)
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE			(20 272 045)	\$	(22 103 203)
					\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

	2023	2022
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Déficit de l'exercice	(249 317) \$	(1 185 302) \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Utilisation des charges payées d'avance	166 226	718 732
Virement des revenus reportés	(1 194 107)	(1 145 076)
Perte sur dispositions ou radiations d'immobilisations corporelles	2 550	3 967
Dons reçus en immobilisations corporelles	(19 613)	(45 112)
Amortissement des immobilisations corporelles	2 658 703	2 845 484
Ajustement des dettes à long terme au taux effectif	5 204	5 446
Frais d'intérêts sur les dettes à long terme	134 153	842 647
Subventions reportées constatées à titre de revenus	(1 202 524)	(1 316 568)
	301 275	724 218
Variation des actifs et passifs liés au fonctionnement :		
Créances	(416 039)	(49 555)
Charges payées d'avance	(207 669)	(190 469)
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	8 016 547	(1 119 459)
Charges à payer et frais courus	955 919	2 302 679
Subventions reportées du gouvernement du Québec	515 253	1 024 410
Revenus reportés	1 202 582	1 111 491
Provision pour vacances	93 234	44 925
Provision pour congés de maladie	(554 393)	(323 707)
	9 605 434	2 800 315
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	9 906 709	3 524 533
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(529 802)	(1 150 532)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(529 802)	(1 150 532)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Placements effectués	(5 899 583)	(2 141 214)
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	(5 899 583)	(2 141 214)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation des emprunts bancaires	1 570 364	2 004 745
Remboursement des emprunts bancaires	(1 308 996)	(2 004 745)
Remboursement sur le dû au gouvernement du Québec	-	(7 000)
Nouvelles dettes à long terme	1 424 770	1 401 700
Remboursement des dettes à long terme	(2 110 893)	(1 946 999)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(424 755)	(552 299)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	3 052 569	(319 512)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	7 951 148	8 270 660
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (note 16)	11 003 717	7 951 148
La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent :		
Encaisse	11 003 717	2 115 913
Encaisse à rendement élevé	-	5 835 235
	11 003 717 \$	7 951 148 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 30 JUIN 2023

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (Conservatoire) a été constitué par la *Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec* (RLRQ, chapitre C-62.1).

Le Conservatoire a pour objet d'administrer et d'exploiter, dans diverses régions du Québec, des établissements d'enseignement de la musique et des établissements d'enseignement d'art dramatique destinés à la formation professionnelle d'interprètes et de créateurs et à leur perfectionnement.

Les établissements du Conservatoire ont aussi pour mission de susciter et de favoriser, dans le milieu, une formation initiale de qualité dans le domaine de la musique, ainsi que la présence et la vitalité d'organismes essentiels au monde de la musique et de l'art dramatique.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Conservatoire utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers du Conservatoire par la direction, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la provision pour congés de maladie et la durée de vie utile des immobilisations. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations faites par la direction.

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Conservatoire identifie, évalue et gère ses risques financiers afin d'en minimiser l'effet sur ses résultats et sur sa situation financière. Il n'effectue aucune opération à des fins spéculatives ni n'utilise d'instruments dérivés.

La trésorerie et équivalents de trésorerie, les placements, les créances (à l'exception des taxes à la consommation), ainsi que les subventions à recevoir du gouvernement du Québec, sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts bancaires, les charges à payer et frais courus (à l'exception des avantages sociaux), la provision pour vacances, ainsi que les dettes à long terme (à l'exclusion des obligations en vertu d'un contrat de location-acquisition), sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 30 JUIN 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

REVENUS

Les subventions du gouvernement du Québec, qui sont des paiements de transfert, sont comptabilisées dans les revenus dans la mesure où elles sont autorisées et que le Conservatoire a satisfait à tous les critères d'admissibilité. Elles sont présentées en subventions reportées lorsque les stipulations imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Si un passif est créé, la comptabilisation à titre de revenu a lieu au fur et à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

Les droits de scolarité sont comptabilisés aux revenus en fonction de la période couverte par ces droits.

Les revenus d'intérêts et les revenus tirés de placements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

Les autres revenus sont constatés lorsque les services ont été rendus ou lorsqu'ils sont gagnés, et que la mesure et le recouvrement sont raisonnablement sûrs.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes bancaires, les dépôts à vue et les placements à court terme dont l'échéance est égale ou inférieure à 90 jours suivant la date d'acquisition, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

PASSIFS

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction du Conservatoire. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par le personnel, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie.

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire, puisque le Conservatoire estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interemployeurs à prestations déterminées, étant donné que le Conservatoire ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Contrats de location

Les contrats de location auxquels le Conservatoire participe à titre de preneur et par lesquels la quasi-totalité des avantages et des risques liés à la propriété lui est transférée, sont comptabilisés comme des contrats de location-acquisition et inclus dans les immobilisations corporelles et les dettes à long terme. Le coût comptabilisé au titre des contrats de location-acquisition représente la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail sans toutefois dépasser la juste valeur du bien loué.

Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme des contrats de location-exploitation et les coûts de location qui en découlent sont inscrits à titre de charges au cours de l'exercice où ils sont encourus.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 30 JUIN 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers du Conservatoire sont utilisés pour procurer des avantages économiques futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée de vie utile estimative :

Équipement spécialisé	10 et 20 ans
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	5 ans
Améliorations locatives	3 et 5 ans
Équipement informatique	3 ans
Logiciels et développement informatique	3, 5 et 10 ans
Partitions de musique, volumes	5 et 10 ans
Détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition	
Équipement spécialisé	10 ans
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Améliorations locatives	15 et 25 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Conservatoire de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec, sans contrepartie, sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas constatés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange correspondant au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 30 JUIN 2023

3. MODIFICATION COMPTABLE

Adoption d'une nouvelle norme comptable

SP 3280 - Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le 1^{er} juillet 2022, le Conservatoire a adopté le chapitre SP 3280, *Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations* qui traite de la comptabilisation, de l'évaluation et de la présentation des obligations juridiques liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles, qui font ou non encore l'objet d'un usage productif, ainsi que des informations à fournir à leur sujet.

Les principaux éléments de ce chapitre sont les suivants :

- Un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation (OMHS) peut découler soit de l'acquisition, de la construction, du développement ou de la mise en valeur d'une immobilisation corporelle, soit de l'utilisation ultérieure d'une immobilisation corporelle;
- Le coût de mise hors service d'une immobilisation corporelle contrôlée par le Conservatoire s'ajoute à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle (ou de la composante) en cause et est passé en charges de manière logique et systématique;
- Le coût de mise hors service d'une immobilisation ne faisant plus l'objet d'un usage productif est passé en charges;
- Les évaluations ultérieures du passif au titre d'une OMHS peuvent entraîner, soit une variation de la valeur comptable de l'immobilisation corporelle (ou de la composante) en cause, soit une charge, selon la nature de la réévaluation et selon que l'immobilisation fait encore ou non l'objet d'un usage productif;
- L'évaluation d'un passif au titre d'une OMHS doit déboucher sur la meilleure estimation du montant requis pour mettre hors service l'immobilisation corporelle (ou la composante) en cause à la date de clôture.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière du Conservatoire.

4. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Ministère de la Culture et des Communications

Frais de fonctionnement

Intérêts sur emprunts bancaires

Intérêts sur dettes à long terme

Subventions reportées constatées à titre de revenus (note 13)

2023	2022
29 743 600	\$ 28 696 400
8 967	2 159
139 357	103 690
1 202 524	1 316 568
31 094 448	\$ 30 118 817

5. AUTRES REVENUS

Programme de formation Populaire Jazz au conservatoire de musique de Rimouski

Location de salles

Revenus d'intérêts

Exercices pédagogiques

Autres

2023	2022
40 000	\$ 40 000
556 415	301 117
270 970	87 623
124 812	101 764
46 277	19 991
1 038 474	\$ 550 495

6. PLACEMENTS

Dépôts à terme, taux variant entre 4,46 % et 5,50 %, échéant entre juillet 2023 et juin 2024

2023	2022
8 040 797	\$ 2 141 214

7. CRÉANCES

Taxes à recevoir

Intérêts à recevoir

Autres (location de salles, droits de scolarité)

2023	2022
499 734	\$ 335 753
209 357	12 523
244 390	189 166
953 481	\$ 537 442

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 30 JUIN 2023

8. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Intérêts payés et non remboursés sur les emprunts bancaires
 Intérêts courus sur les dettes à long terme – Fonds de financement
 Subvention du ministère de la Culture et des Communications

2023	2022
2 368 \$	- \$
28 070	30 344
5 627 249	14 762 528
5 657 687 \$	14 792 872 \$

9. EMPRUNTS BANCAIRES

En vertu du décret 469 - 2023 du gouvernement du Québec, daté du 22 mars 2023, le Conservatoire est autorisé à emprunter un montant maximal de 3 261 592 \$, dont 1 000 000 \$ à court terme ou par marge de crédit auprès d'institutions financières ou du Fonds de financement du gouvernement du Québec pour ses besoins opérationnels, et 2 261 592 \$ par marge de crédit ou à long terme, auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, pour ses projets d'investissement subventionnés par le ministre de la Culture et des Communications, conformément aux caractéristiques et aux limites qui y sont établies. En vertu du décret 469 - 2023 du 22 mars 2023, la date d'échéance est le 31 octobre 2023.

Fonctionnement

Le Conservatoire a négocié une marge de crédit auprès d'une institution financière à hauteur de 1 000 000 \$, au taux de base de l'institution, remboursable à demande. Le solde de la marge de crédit aux 30 juin 2023 et 2022 était nul. Cette marge de crédit a été annulée après la fin de l'exercice.

Maintien des actifs

Le montant maximum autorisé par le gouvernement du Québec pour les emprunts bancaires relatifs aux immobilisations et à leur maintien, incluant les frais d'emprunts prévus au moment du financement à long terme, s'élève à 2 261 592 \$ (2022 : 3 344 009 \$).

Marge de crédit remboursable à demande, portant intérêt au taux moyen des bons du Trésor du Québec à 3 mois majoré de 0,02 %

2023	2022
261 368 \$	- \$

10. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

Traitements et avantages sociaux
 Fournisseurs
 Intérêts courus à payer au Fonds de financement

2023	2022
5 348 288 \$	4 386 402 \$
226 460	240 234
28 070	30 343
5 602 818 \$	4 656 979 \$

11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Conservatoire participent au Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2023, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé de 10,04 % à 9,69 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est passé de 12,29 % à 12,67 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE qui devait être versé par l'employeur pour l'année civile 2022. Ainsi, le Conservatoire a estimé un montant de compensation à 6,00 % de la masse salariale admissible de 2022. Le versement de compensation a pris fin le 31 décembre 2022. Par ailleurs, pour l'année civile 2023, Retraite Québec n'a pas encore émis de directives. Conséquemment, le Conservatoire continue de prévoir le montant de compensation au taux de 6,00 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations du Conservatoire, incluant le montant estimé de compensation à verser au RRPE et au RRAS jusqu'au 31 décembre 2022, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 220 196 \$ (2022 : 1 151 319 \$). Les obligations du Conservatoire envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 30 JUIN 2023

11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour vacances et congés de maladie

	2023		2022	
	Vacances	Congés de maladie	Vacances	Congés de maladie
Solde au début de l'exercice	1 645 791	\$ 4 910 503	\$ 1 600 866	\$ 5 234 210
Charge de l'exercice	2 030 628	424 969	1 924 010	477 150
Prestations versées au cours de l'exercice	(1 937 394)	(979 362)	(1 879 085)	(800 857)
Solde à la fin de l'exercice	1 739 025	\$ 4 356 110	\$ 1 645 791	\$ 4 910 503

Le Conservatoire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie qui donne lieu à des obligations dont il assume les coûts en totalité.

Depuis le 1^{er} avril 2017, le personnel de bureau, technique et ouvrier peut accumuler jusqu'à 10 jours de congés maladie par année, pour un maximum de 20 jours. Au 30 septembre de chaque année, toute journée excédant le maximum de 20 jours à la réserve de maladies est payable à 100 % à la première paie de décembre. Pour les professionnels et les professeurs, les mêmes modalités s'appliquent depuis le 1^{er} avril 2020. Pour ceux-ci, des mesures transitoires sont appliquées jusqu'au 31 mars 2025 en ce qui concerne les ententes de préretraite graduelle et totale.

Les obligations de ce programme augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à l'entité, jusqu'à concurrence de 20 jours. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode qui répartit les coûts du programme sur la durée moyenne de la carrière active des employés. Le programme ne fait l'objet d'aucune capitalisation.

Les mesures transitoires prévoient notamment les modalités d'utilisation des journées non utilisées de congés de maladie des employés qui excédaient 20 jours au 31 mars 2020 pour les professionnels et professeurs. À l'échéance des mesures transitoires, soit le 31 mars 2025, les journées de congé de maladie inutilisées seront payées à 70 % aux professionnels et aux professeurs.

Évaluations et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie du personnel enseignant et non enseignant au 30 juin 2023 a fait l'objet d'une actualisation, par strate d'âge, notamment sur la base des estimations et des hypothèses économiques suivantes et à long terme :

	2023	2022
Taux d'indexation	3,10 % à 3,70 %	3,15 % à 3,65 %
Taux d'actualisation	4,02 % à 5,39 %	3,42 % à 4,36 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	1 à 39 ans	1 à 37 ans

12. REVENUS REPORTÉS

	2023	2022
Solde au début de l'exercice	229 375	\$ 262 960
Droits de scolarité perçus au cours de l'exercice	1 202 582	1 111 491
Droits de scolarité constatés à titre de revenus de l'exercice	(1 194 107)	(1 145 076)
Solde à la fin de l'exercice	237 850	\$ 229 375

13. SUBVENTIONS REPORTÉES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2023	2022
Solde au début	4 317 163	\$ 4 609 321
Subvention attribuée au cours de l'exercice	515 253	1 024 410
Subventions constatées à titre de revenus de l'exercice (note 4)	(1 202 524)	(1 316 568)
Solde à la fin	3 629 892	\$ 4 317 163

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 30 JUIN 2023

14. DETTES À LONG TERME

Société québécoise des infrastructures

Obligations en vertu d'un contrat de location-acquisition de 40 654 778 \$, portant intérêt à un taux variable annuel de 5,26 % (2022 : 5,29 %), remboursable par versements mensuels en capital et intérêts de 247 298 \$ (2022: 245 457 \$) et échéant en mai 2034

24 312 802 \$ 25 916 154 \$

Emprunt de 118 470 \$, portant intérêt à un taux fixe de 3,07 %, remboursable par versements mensuels en capital et intérêts de 2 127 \$ et échéant en août 2027

99 709 -

Emprunt de 56 641 \$, portant intérêt à un taux fixe de 1,95 %, remboursable par versements mensuels en capital et intérêts de 990 \$ et échéant en août 2025

25 182 36 451

Obligations en vertu d'un contrat de location-acquisition de 5 346 371 \$, portant intérêt à un taux variable annuel de 5,31 %, remboursable par versements mensuels en capital et intérêts de 43 001 \$ et échéant en mai 2024

461 439 938 950

Fonds de financement

Emprunt sur billet de 576 000 \$, portant intérêt à un taux fixe de 4,257 %, remboursable par versements annuels en capital de 57 600 \$, garanti par le gouvernement du Québec et échéant en juin 2032

518 400 576 000

Emprunt sur billet de 608 400 \$, portant intérêt à un taux fixe de 1,330 %, remboursable par versements annuels en capital de 60 840 \$, garanti par le gouvernement du Québec et échéant en novembre 2030

486 720 547 560

Emprunt sur billet de 702 100 \$, portant intérêt à un taux fixe de 2,314 %, remboursable par versements annuels en capital de 70 210 \$, garanti par le gouvernement du Québec et échéant en mars 2029

421 260 491 470

Emprunt sur billet de 801 400 \$, portant intérêt à un taux fixe de 3,008 %, remboursable par versements annuels en capital de 72 855 \$, garanti par le gouvernement du Québec et échéant en septembre 2028

437 127 509 982

Emprunt sur billet de 769 700 \$, portant intérêt à un taux fixe de 3,008 %, remboursable par versements annuels en capital de 69 973 \$, garanti par le gouvernement du Québec et échéant en septembre 2028

419 837 489 810

Emprunt sur billet de 1 306 300 \$, portant intérêt à un taux fixe de 4,058 %, remboursable par versements annuels en capital de 261 260 \$, garanti par le gouvernement du Québec et échéant en juin 2028

1 306 300 -

Emprunt sur billet de 825 700 \$, portant intérêt à un taux fixe de 3,934 %, remboursable par versements annuels en capital de 165 140 \$, garanti par le gouvernement du Québec et échéant en juin 2027

660 560 825 700

Emprunt sur billet de 130 000 \$, portant intérêt à un taux fixe de 0,767 %, remboursable par versements annuels en capital de 26 000 \$, garanti par le gouvernement du Québec et échéant en novembre 2025

78 000 104 000

Emprunt sur billet de 789 600 \$, portant intérêt à un taux fixe de 2,171 %, remboursable par versements annuels en capital de 78 960 \$, garanti par le gouvernement du Québec et échéant en mars 2025

157 920 236 880

Emprunt sur billet de 3 934 740 \$, portant intérêt à un taux fixe de 3,271 %, remboursable par versements annuels en capital de 357 704 \$, garanti par le gouvernement du Québec et échéant en septembre 2024

715 408 1 073 111

Emprunt sur billet de 100 000 \$, portant intérêt à un taux fixe de 2,610 %, remboursable par versements annuels en capital de 20 000 \$, garanti par le gouvernement du Québec et échu en mars 2023

- 20 000

30 100 664 \$ 31 766 068 \$

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 30 JUIN 2023

14. DETTES À LONG TERME (suite)

Les montants des versements à effectuer au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

	Obligations auprès de la Société québécoise des infrastructures				Emprunts auprès du Fonds de financement			
	Capital		Intérêts		Capital		Intérêts	
2024	2 185 990	\$	1 293 447	\$	1 226 235	\$	154 440	\$
2025	1 817 125		1 189 550		1 226 235		114 368	
2026	1 904 723		1 092 755		786 714		84 647	
2027	2 005 347		990 891		760 657		58 210	
2028	2 091 975		883 773		595 153		32 366	
2029 et suivants	14 893 972		2 716 829		629 187		28 909	

15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Coût

	2023							
	Solde au début		Acquisitions		Dispositions ou radiations		Solde à la fin	
Équipement spécialisé	9 026 891	\$	270 537	\$	24 410	\$	9 273 018	\$
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	1 553 170		135 727		-		1 688 897	
Améliorations locatives	447 697		2 147		-		449 844	
Équipement informatique	1 164 267		86 718		98 780		1 152 205	
Logiciels et développement informatique	4 091 981		19 656		-		4 111 637	
Partitions de musique, volumes	682 162		24 550		-		706 712	
	16 966 168		539 335		123 190		17 382 313	
Détenues en vertu de contrats de location-acquisition								
Équipement spécialisé	1 905 384		-		-		1 905 384	
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	1 813 451		-		-		1 813 451	
Équipement informatique	119 798		-		-		119 798	
Améliorations locatives	42 900 667		-		-		42 900 667	
	46 739 300		-		-		46 739 300	
	63 705 468	\$	539 335	\$	123 190	\$	64 121 613	\$

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 30 JUIN 2023

15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

Amortissement cumulé

	2023					Valeur comptable nette
	Solde au début	Amortissement	Dispositions ou radiations	Solde à la fin		
Équipement spécialisé	6 374 536	\$ 417 747	\$ 21 860	\$ 6 770 423	\$ 2 502 595	\$
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	1 334 325	103 379	-	1 437 704	251 193	
Améliorations locatives	426 385	10 884	-	437 269	12 575	
Équipement informatique	842 283	175 713	98 780	919 216	232 989	
Logiciels et développement informatique	3 791 025	201 502	-	3 992 527	119 110	
Partitions de musique, volumes	552 617	63 592	-	616 209	90 503	
	13 321 171	972 817	120 640	14 173 348	3 208 965	
Détenues en vertu de contrats de location-acquisition						
Équipement spécialisé	1 905 384	-	-	1 905 384	-	
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	1 813 451	-	-	1 813 451	-	
Équipement informatique	119 798	-	-	119 798	-	
Améliorations locatives	22 670 149	1 685 886	-	24 356 035	18 544 632	
	26 508 782	1 685 886	-	28 194 668	18 544 632	
	39 829 953	\$ 2 658 703	\$ 120 640	\$ 42 368 016	\$ 21 753 597	\$

Coût

	2022				
	Solde au début	Acquisitions	Dispositions ou radiations	Solde à la fin	
Équipement spécialisé	8 358 955	\$ 715 497	47 561	\$ 9 026 891	\$
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	1 481 213	85 872	13 915	1 553 170	
Améliorations locatives	434 719	12 978	-	447 697	
Équipement informatique	994 498	244 873	75 104	1 164 267	
Logiciels et développement informatique	4 090 743	1 238	-	4 091 981	
Partitions de musique, volumes	651 459	30 703	-	682 162	
	16 011 587	1 091 161	136 580	16 966 168	
Détenues en vertu de contrats de location-acquisition					
Équipement spécialisé	1 905 384	-	-	1 905 384	
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	1 813 451	-	-	1 813 451	
Équipement informatique	119 798	-	-	119 798	
Améliorations locatives	42 900 667	-	-	42 900 667	
	46 739 300	-	-	46 739 300	
	62 750 887	\$ 1 091 161	\$ 136 580	\$ 63 705 468	\$

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 30 JUIN 2023

15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

Amortissement cumulé	2022					Valeur comptable nette
	Solde au début	Amortissement	Dispositions ou radiations	Solde à la fin		
Équipement spécialisé	6 001 452	\$ 416 789	\$ 43 705	\$ 6 374 536	\$ 2 652 355	\$
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	1 231 446	116 791	13 912	1 334 325	218 845	
Améliorations locatives	415 722	10 663	-	426 385	21 312	
Équipement informatique	771 891	145 388	74 996	842 283	321 984	
Logiciels et développement informatique	3 436 592	354 433	-	3 791 025	300 956	
Partitions de musique, volumes	487 324	65 293	-	552 617	129 545	
	12 344 427	1 109 357	132 613	13 321 171	3 644 997	
Détenues en vertu de contrats de location-acquisition						
Équipement spécialisé	1 905 384	-	-	1 905 384	-	
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	1 813 451	-	-	1 813 451	-	
Équipement informatique	119 798	-	-	119 798	-	
Améliorations locatives	20 934 022	1 736 127	-	22 670 149	20 230 518	
	24 772 655	1 736 127	-	26 508 782	20 230 518	
	37 117 082	\$ 2 845 484	\$ 132 613	\$ 39 829 953	\$ 23 875 515	\$

16. FLUX DE TRÉSORERIE

Le poste « Charges à payer et frais courus » inclut un montant lié à des acquisitions d'immobilisations corporelles de 1 454 \$ (2022 : 11 534 \$).

Les intérêts versés par le Conservatoire au cours de l'exercice s'élèvent à 1 454 521 \$ (2022 : 1 420 162 \$).

Les intérêts encaissés par le Conservatoire au cours de l'exercice s'élèvent à 404 278 \$ (2022 : 128 772 \$).

Les subventions accordées pour pourvoir au paiement en capital et intérêts des emprunts contractés par le Conservatoire sont versées directement au ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, par le ministre de la Culture et des Communications. Ainsi, en plus des remboursements des dettes à long terme présentés dans les activités de financement à l'état des flux de trésorerie, des remboursements sans effet sur les flux de trésorerie de 1 118 638 \$ (2022 : 984 781 \$) ont été effectués sur ces mêmes dettes, mais ne sont pas présentés à l'état des flux de trésorerie étant donné qu'ils n'entraînent pas de mouvement de trésorerie.

17. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le Conservatoire s'est engagé en vertu de contrats de location totalisant 7 160 536 \$ (2022 : 11 467 095 \$) et échéant à différentes dates jusqu'en 2033 pour la location d'espaces et d'appareils de bureautique.

Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

2024	3 954 781	\$
2025	894 046	
2026	905 765	
2027	830 015	
2028 et suivants	575 929	
	7 160 536	\$

De ce montant, 5 621 137 \$ concerne des contrats de location résiliables en tout temps.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 30 JUIN 2023

18. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le Conservatoire est exposé à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

La direction a mis en place des politiques et des procédés de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques et d'en minimiser les impacts potentiels.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond au risque que le Conservatoire subisse une perte financière si certains de ses débiteurs manquent à leur obligation d'effectuer des paiements à leur échéance. Les instruments financiers qui exposent le Conservatoire à une concentration du risque de crédit sont composés de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des placements, des créances (sauf les taxes à recevoir) et des subventions à recevoir du gouvernement du Québec. Le risque de crédit associé à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux placements, ainsi qu'aux subventions à recevoir du gouvernement du Québec, est jugé négligeable, puisque les contreparties jouissent d'une bonne cote de crédit attribuée par les agences de notation reconnue.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que le Conservatoire ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le Conservatoire finance ses charges d'exploitation ainsi que l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles en combinant les flux de trésorerie provenant de ses activités de fonctionnement ainsi que des subventions liées aux immobilisations. Les besoins en liquidité sont gérés de façon régulière et des facilités de crédit sont disponibles pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant. Les échéances des passifs financiers sont à court terme, à l'exception des dettes à long terme dont les échéances sont présentées à la note 14.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Le Conservatoire est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que les placements, sont faits auprès d'institutions financières qui rapportent de l'intérêt à taux fixe. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt auquel est exposé le Conservatoire est minime. Les emprunts bancaires à taux variable exposent le Conservatoire à un risque de flux de trésorerie découlant des variations du taux d'intérêt. Une augmentation ou une diminution raisonnablement possible des taux d'intérêt de 1 % n'aurait pas d'incidence significative sur l'excédent ou le déficit de l'exercice, car la majorité des dettes font l'objet d'un financement par le MCC. Les dettes à long terme sont à taux d'intérêt fixe. Par conséquent, les risques liés aux flux de trésorerie découlant de la variation des taux d'intérêt sont réduits au minimum étant donné que les remboursements sont prévus être faits selon l'échéancier.

19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Conservatoire est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et du comité de direction, incluant la personne occupant la fonction de directeur général.

Le Conservatoire n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aucune transaction n'a été conclue entre le Conservatoire et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 30 JUIN 2023

20. FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC

La Fondation du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, constituée le 29 novembre 1982 en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec* (RLRQ, chapitre C-38), est un organisme de bienfaisance du point de vue fiscal. Elle est dirigée par un conseil d'administration autonome, composé de 14 membres, dont trois d'entre eux sont des membres de la direction du Conservatoire. Sa mission consiste à recueillir des dons et à octroyer des bourses aux étudiants du Conservatoire, ainsi que de soutenir des projets pédagogiques du Conservatoire.

Au cours des exercices clos les 30 juin 2023 et 2022, aucun montant n'a été assumé par le Conservatoire pour le compte de la Fondation.

21. DONNÉES BUDGÉTAIRES

Les données budgétaires présentées à l'état des résultats et de l'excédent cumulé, ainsi qu'à l'état de la variation de la dette nette, sont fournies aux fins de comparaison. Certaines données budgétaires ont été reclassées comparativement aux données budgétaires adoptées initialement par le conseil d'administration le 16 août 2022.

De plus, certaines données budgétaires ont été ajustées comparativement au budget initialement adopté. La charge de Traitements et avantages sociaux a été augmentée de 2 326 731 \$ pour inclure les provisions liées au renouvellement des conventions collectives, alors que la charge de Frais de déplacement a été diminuée de 84 808 \$ pour tenir compte de la révision de la méthode de remboursement de ces frais.

22. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2022 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation de 2023.

Sur la photo, Annie Noël-de-Tilly, étudiante en flûte au Conservatoire de musique de Gatineau dans la classe de Pascale Margely.
Photo : Krystal Villeneuve



PRIX ET BOURSES DE LA FONDATION

Le Conservatoire souhaite remercier la Fondation du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec pour son rôle essentiel en soutien à la communauté étudiante.

La Fondation concrétise sa mission en décernant chaque année des bourses pour faciliter les études, la participation à des stages ou à d'autres activités de nature à favoriser le développement de l'élève. Grâce à l'apport de ses généreux donateurs et partenaires, c'est 360 000 \$ qui ont été distribués en bourses et en soutien aux projets pédagogiques, à l'ensemble du Conservatoire pour l'année scolaire 2022-2023.

RÉCIPIENDAIRES 2022-2023

Bourses de prestige de la Fondation du Conservatoire

- Zhan Hong Xiao, CMM, piano (10 000 \$)
- Béatrice Casgrain-Rodriguez et Leilia Gagné, CADQ, jeu (5 000 \$)

Bourses de prestige Monique-Barry

10 000 \$ chaque

- Marc-Étienne Leclerc, CMG, guitare
- Justine Lefebvre, CMM, violoncelle
- Évelyne Méthot, CMM, violoncelle
- Anaïs saucier-Lafond, CMM, violon

Bourses de prestige RBC

5 000 \$ chaque

- Chloé Dumoulin, CMM, piano et accompagnement
- Émie Thériault, CADM, jeu

Bourses de la Fondation Gilles Chatel

- Joon Oh Kim, CMM, piano (3 000 \$)
- Luka Provost, CADQ, jeu (1 000 \$)

Bourses Gilles-Gauthier

1 000 \$ chaque

- Jules-Alex Banville, CMR, piano
- Samuel Lauzon-Schnittka, CMM, piano

Bourses Fleurette-Beauchamp-Huppé

500 \$ chaque

- Alizée Richard, CMR, chant
- Jianyue Zhang, CMM, violon

Prix Alice Ste-Marie

1 649 \$

- Grégoire Abadie, CMM, piano

Pour plus d'information sur la Fondation du Conservatoire, consulter leur site Web : fondationconservatoire.org



Zhan Hong Xiao, CMM. Bourse de prestige de la Fondation du Conservatoire.



Béatrice Casgrain-Rodriguez et Leilia Gagné, CADQ. Bourses de prestige de la Fondation du Conservatoire.



Marc-Étienne Leclerc, CMG. Bourse de prestige Monique-Barry.



Justine Lefebvre, CMM. Bourse de prestige Monique-Barry.



Évelyne Méthot, CMM. Bourse de prestige Monique-Barry.



Anaïs saucier-Lafond, CMM. Bourse de prestige Monique-Barry.



Chloé Dumoulin, CMM. Bourse de prestige RBC.



Émie Thériault, CADM. Bourse de prestige RBC.

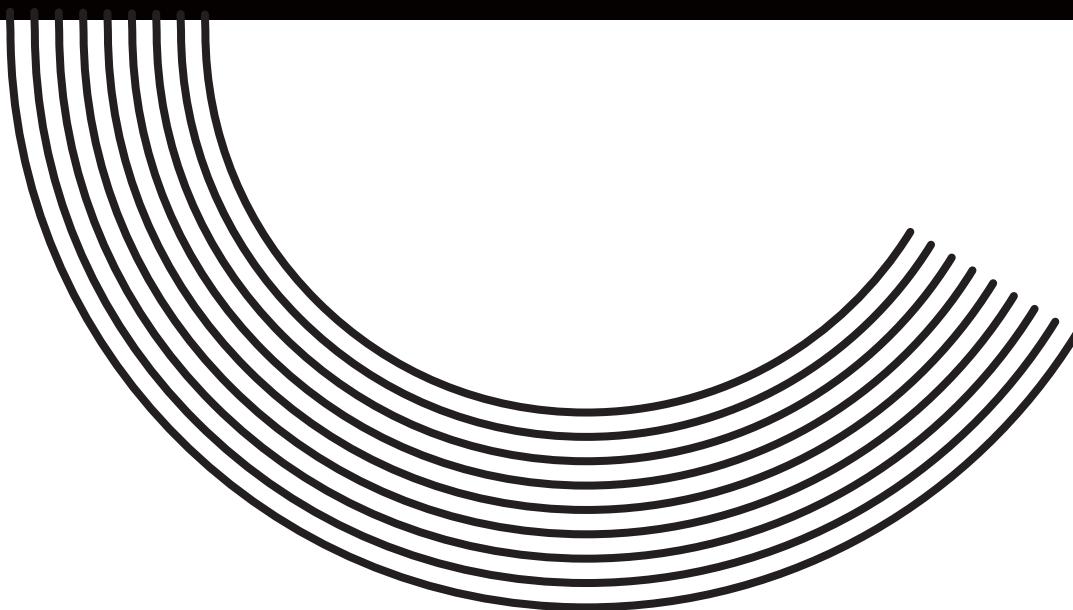
Sébastien Bachand a complété son premier cycle universitaire en contrebasse auprès d'Annie Vanasse, professeure et directrice du Conservatoire de musique de Rimouski.

Photo : Jean-Pierre Rousseau



ANNEXES

Gestion et contrôle de l'effectif.....	60
Développement durable.....	61
Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics	64
Code d'éthique des administrateurs	65
Gouvernance.....	69
Organigramme de gouvernance et d'encadrement	86
Accès aux documents et protection des renseignements personnels	87
Emploi et qualité de la langue française dans l'administration publique	88
Politique de financement des services publics	89



ANNEXE | GESTION ET CONTRÔLE DE L'EFFECTIF

PERSONNEL

Au 30 juin 2023, le Conservatoire comptait 335 employés réguliers, occasionnels et de diverses catégories d'emploi œuvrant dans ses 9 établissements d'enseignement ainsi qu'à son siège social.

Catégorie d'emploi	Postes réguliers	Postes occasionnels	Total des postes
Personnel d'encadrement	16	1	17
Personnel professionnel	12	1	13
Personnel enseignant	123	114	237
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	48	2	50
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	17	1	18
Total	216	119	335

CONTRATS DE SERVICE

Contrats de service dont le montant est de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023

Contrats de service	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique	1	25 000 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	6	806 468 \$
Total des contrats de service	7	831 468 \$

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF EN HEURES RÉMUNÉRÉES POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AVRIL 2022 AU 31 MARS 2023

Catégorie	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total des heures rémunérées	Total en ETC transposés
Personnel d'encadrement	30 352	–	30 352	16,62
Personnel professionnel	23 769	190	23 959	13,12
Personnel enseignant	192 803	–	192 803	105,57
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	76 754	598	77 352	42,35
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	32 677	84	32 761	17,94
Total 2022-2023	356 355	872	357 227	195,60
Total 2021-2022			344 007	188,37

La cible transmise pour l'exercice 2022-2023 était 383 523 heures, l'organisme termine donc avec un écart de 26 296 heures. Cette économie d'heures est due à des postes vacants qui ont été pourvus en cours d'année ou seront pourvus au cours de la prochaine année financière. Également, il est à noter que l'objectif d'augmentation du nombre d'élèves du Conservatoire sur cinq ans réduira une partie de l'écart dès 2023-2024 par l'ajout d'effectif additionnel.

ETC : équivalent temps complet

ANNEXE | DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sommaire des résultats du plan d'action de développement durable pour la période 2022-2023

Le 24 mars 2016, le Conservatoire adoptait son premier plan de développement durable visant la période 2015-2020 conformément à la stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. En 2021 et en 2022, le gouvernement du Québec a reporté par décrets¹ la révision générale de la stratégie gouvernementale de développement durable initialement jusqu'au 31 mars 2021, et par la suite, jusqu'au 27 octobre 2022, soit jusqu'à la durée maximale de deux ans prévus par la Loi sur le développement durable.

Ces décrets de report ont été complétés par des directives gouvernementales encadrant les mises à jour des plans d'action de développement durable (PADD) pour les années de transition, incluant l'année 2022-2023. Conformément à la directive gouvernementale applicable pour le PADD de 2022-2023, le Conservatoire a ajouté à son plan transitoire 2022-2023 deux actions additionnelles, soit une relative aux acquisitions responsables et une relative à la prise en compte des principes de développement durable dans le cadre des interventions de l'institution. Le Conservatoire a maintenu quatre des cinq actions qui avaient été identifiées au plan transitoire de 2021-2022, avec adaptation de certains indicateurs et cibles.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

Actions	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Atteinte de la cible
1. Mettre en place un processus interne de suivi des indicateurs d'acquisition responsable	1. Proportion des acquisitions responsables effectuées.	S/O	Processus non mis en place.	NON ATTEINTE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

Actions	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2021-2022	Atteinte de la cible
2. Promouvoir la mobilité durable auprès des employé.e.s et des étudiant.e.s du Conservatoire	2.1 Nombre de mesures de sensibilisation auprès des employé.e.s et des étudiant.e.s du Conservatoire. 2.2 Nombre d'employé.e.s et d'étudiant.e.s du Conservatoire visés par les mesures de sensibilisation.	Deux (2) mesures de sensibilisation faites auprès des employé.e.s et des étudiant.e.s d'ici le 30 juin 2023. 1 300 étudiant.e.s et employé.e.s visés par au moins une des mesures de sensibilisation.	Au moins trois mesures de sensibilisation ont été faites auprès des employé.e.s et des étudiant.e.s, soit : – la promotion du mois du vélo dans l'infolettre destinée à la communauté du Conservatoire (portée de 1 300 étudiant.e.s et employé.e.s); – la publication dans les médias sociaux du Conservatoire sensibilisant la communauté du Conservatoire aux moyens de transport alternatifs; – la promotion de la carte OPUS auprès des étudiant.e.s de Montréal.	ATTEINTE

1. Décret 512-2021 du 31 mars 2021 et Décret 626-2022 du 30 mars 2022.

ANNEXE | DÉVELOPPEMENT DURABLE (SUITE)

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.2 : Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics

Actions	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Atteinte de la cible
3. Mettre en place un processus interne pour assurer la prise en compte des éléments de développement durable dans le cadre de projets structurants du Conservatoire	3. Proportion des projets structurants du Conservatoire ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité.	S/O	Plan stratégique 2023-2027 en cours d'évaluation de la durabilité.	EN COURS

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.5 : Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

Actions	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Atteinte de la cible
4. Favoriser l'accès des personnes handicapées aux activités culturelles du Conservatoire	4. Actions mises en place pour diffuser certaines mesures d'accessibilité : – mesure de gratuité pour les accompagnateurs de personnes handicapées (Carte d'accompagnement loisir (CAL), de l'AQLPH (Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées); – équipement disponible pour les personnes malentendantes dans les installations de Montréal pour une écoute adaptée des concerts et des productions théâtrales.	Courriel de rappel auprès du personnel d'accueil au sujet des mesures d'accessibilité offertes d'ici le 30 juin 2023. Diffusion des mesures d'accessibilité dans au moins un outil de communication du Conservatoire d'ici le 30 juin 2023.	Informations détaillées sur la mesure de gratuité et de la disponibilité d'équipements pour les personnes malentendantes dans la Foire aux questions (FAQ) sur le site Web du Conservatoire.	ATTEINTE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 4.3 : Appuyer et promouvoir le développement des mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés

Actions	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Atteinte de la cible
5. Favoriser l'accès des personnes issues des milieux défavorisés aux activités culturelles du Conservatoire des établissements de Québec et de Montréal	5. Nombre de gratuités offertes par les établissements de Montréal et de Québec aux personnes issues des milieux défavorisés par l'entremise d'organismes communautaires et d'écoles.	Distribution de cent paires de billets gratuits offerts par le Conservatoire et distribués par des organismes communautaires et écoles d'ici le 30 juin 2023.	Plus de quatre cents paires de billets ont été offertes gratuitement pour les activités des établissements de Québec et Montréal par l'entremise d'organismes communautaires et d'écoles.	ATTEINTE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 5.1 : Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie

Actions	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Atteinte de la cible
6. Sensibiliser les étudiant.e.s sur des questions de santé mentale et de mieux-être	6.1 Conférences/ateliers offerts aux étudiant.e.s des niveaux supérieurs (collégial et universitaire) par le Service à la vie étudiante du Conservatoire. 6.2 Taux de participation des étudiant.e.s des niveaux supérieurs aux conférences/ateliers offerts.	Trois conférences/ateliers offertes d'ici le 30 juin 2023. Taux de participation visé de 10 % des étudiant.e.s des niveaux supérieurs à l'ensemble des conférences/ateliers offerts.	Trois des cinq ateliers offerts par le SVE ont porté sur un sujet touchant la santé mentale et le mieux-être (préparation mentale et gestion du stress ainsi que l'ergothérapie pour les musiciens). Ces deux ateliers n'ont pas permis de rejoindre 10 % des étudiant.e.s des niveaux supérieurs.	ATTEINTE EN PARTIE *

* D'autres activités offertes aux élèves (et/ou leurs parents) et aux étudiant.e.s visant la santé mentale et le mieux-être ont par ailleurs été réalisées dans l'ensemble du réseau au cours de l'année visée. Parmi ces activités, notons les ateliers suivants : yoga, persévérance scolaire et motivation, gestion du stress, physiothérapie. De plus, l'offre de cours sur la gestion de l'anxiété de performance a été élargie à l'ensemble des établissements d'enseignement de la musique.

ANNEXE | DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD DES ORGANISMES PUBLICS

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec est assujéti à la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (RLRQ, c. D-11.1). Conformément à la Loi, le Conservatoire applique une directive en cette matière et a identifié un responsable du suivi des divulgations. Pour l'exercice financier 2022-2023, le Conservatoire n'a reçu aucune divulgation.

Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (article 25) 2022-2023		Nombre de divulgations
1	Le nombre de divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations	0
2	Le nombre de motifs allégués dans les divulgations reçues	0
3	Le nombre de motifs auxquels il a été mis fin en application du paragraphe 3° de l'article 22	0
4	Motifs vérifiés par le responsable du suivi des divulgations parmi les motifs allégués dans les divulgations reçues (point 2), excluant ceux auxquels il a été mis fin (point 3) :	0
	– Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	0
	– Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	0
	– Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	0
	– Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	0
	– Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	0
	– Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible identifié précédemment	0
5	Le nombre total de motifs qui ont fait l'objet d'une vérification par le responsable du suivi des divulgations	0
6	Parmi les motifs vérifiés par le responsable du suivi (point 4), le nombre total de motifs qui se sont avérés fondés	0
7	Parmi les divulgations reçues (point 1), le nombre total de divulgations qui se sont avérées fondées, c'est-à-dire comportant au moins un motif jugé fondé	0
8	Le nombre de communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	0

ANNEXE | CODE D'ÉTHIQUE DES ADMINISTRATEURS

Le Code d'éthique des administrateurs du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (le « Code d'éthique des administrateurs ») a été adopté le 14 mars 2008 avec amendements subséquents¹. Il a été révisé à nouveau au cours de l'exercice 2022-2023²². Son actualisation était requise notamment pour refléter la nouvelle composition du comité de gouvernance et d'éthique, maintenant présidé par un membre du conseil et non plus par la personne qui préside le conseil d'administration. Une copie du Code d'éthique des administrateurs est transmise à tout nouvel administrateur, qui à cette occasion est appelé à signer une déclaration à l'effet qu'il a pris connaissance de son contenu et qu'il s'engage à respecter les obligations qui y sont prévues.

La présidente du conseil n'a constaté aucun manquement et aucun cas relatif à l'éthique ne lui a été soumis au cours de la dernière année.

Le Code d'éthique des administrateurs reproduit plus bas est également diffusé sur le site Web du Conservatoire dans la section « Accès à l'information ».

Section I - Préambule

1. Aux fins de la mise en œuvre du présent code d'éthique, les termes « administrateur du Conservatoire » et « membre du conseil » désignent les administrateurs du Conservatoire nommés par le gouvernement en vertu des articles 3.1, 3.2 et 3.3 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (RLRQ c. G-1.02) ainsi que les administrateurs du Conservatoire nommés ou élus en vertu de l'article 15 de la *Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec* (RLRQ, chapitre C-62.1), conformément aux règlements pris par le Conservatoire en regard de cet article.
2. Le Conservatoire est un organisme du gouvernement au sens de la *Loi sur le Vérificateur général du Québec* (RLRQ c. V-5.01) et à ce titre, ses administrateurs sont des administrateurs publics assujettis au *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (RLRQ c. M-30, r.1) (ci-après « le *Règlement sur l'éthique* ») adopté en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (RLRQ, c. M-30).
3. La *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, la *Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec* et le *Règlement sur l'éthique* prévoient des principes d'éthique et des règles de déontologie applicables aux administrateurs du Conservatoire.

1. Adopté par résolution CA-2007-2008-31 du conseil d'administration du Conservatoire et amendé ultérieurement par les résolutions 2008-2009-27 (17 février 2009) et 2018-2919-43 (8 mars 2019) du conseil d'administration du Conservatoire.

2. Cette dernière révision du Code d'éthique des administrateurs du Conservatoire a été approuvée par le conseil d'administration par résolution 2022-2023-40 (3 mars 2023).

4. En vertu de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le comité de gouvernance et d'éthique du Conservatoire a notamment pour fonctions d'élaborer un code d'éthique applicable aux membres du conseil d'administration et ce code d'éthique doit être approuvé par le conseil d'administration du Conservatoire, sous réserve des dispositions du *Règlement sur l'éthique*.
5. Le conseil d'administration souhaite préciser les modalités d'application des principes d'éthique et des règles de déontologie applicables aux administrateurs du Conservatoire en tenant compte du contexte propre au Conservatoire.

Section II - Objets et interprétation

6. Le présent code d'éthique a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance entre le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec et sa clientèle, ses partenaires, ses fournisseurs et le public en général.

Il a aussi pour objet de favoriser la transparence de l'administration générale du Conservatoire au sein de son organisation et de responsabiliser les membres de son conseil d'administration.
7. En cas de doute quant aux gestes qu'il convient de poser ou non, le membre du conseil doit agir selon l'esprit et les principes des règles applicables en vertu du présent code d'éthique, en se référant à la mission du Conservatoire ainsi qu'aux valeurs sur lesquelles celui-ci s'appuie. Au besoin, le membre du conseil peut se référer au président du conseil ou au secrétaire général du Conservatoire.
8. Aucune des dispositions du présent code ne doit être interprétée comme ayant pour effet de restreindre la portée des dispositions législatives ou réglementaires applicables aux administrateurs publics en matière d'éthique et de déontologie. En cas de divergence entre le présent code d'éthique et ces dispositions législatives et réglementaires, les règles et les principes les plus exigeants d'un point de vue moral ou éthique s'appliquent.

Section III - Normes d'éthique et de déontologie

— Règles générales

9. Le membre du conseil doit contribuer à la réalisation de la mission du Conservatoire et à la bonne administration de ses ressources et de ses biens.

Cette contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

10. Le membre du conseil doit en tout temps agir de bonne foi avec pour seul objectif le bien du Conservatoire sans tenir compte des intérêts particuliers d'aucune autre personne, aucun autre groupe ou aucune autre organisation.

11. Le membre du conseil doit agir avec respect dans ses relations avec les autres membres du conseil, le personnel du Conservatoire, la clientèle de celui-ci ainsi que toute autre personne avec qui il entre en relation dans le cadre de ses fonctions de membre du conseil.

— Exercice de la fonction d'administrateur

12. Le membre du conseil se rend disponible pour remplir ses fonctions au service du Conservatoire, s'assure de bien connaître l'évolution des affaires du Conservatoire et des dossiers portés à son attention, prend une part active aux délibérations et évite de s'abstenir d'exercer son droit de vote sauf pour un motif sérieux.

Le membre du conseil s'assure que les procès-verbaux reflètent adéquatement les décisions prises et les discussions entourant chacune d'elles.

13. Le membre du conseil met à profit ses connaissances, ses aptitudes et son expérience de manière à assurer la saine gestion des affaires du Conservatoire.

Sauf pour un renseignement ou un fait pour lequel il est tenu à la confidentialité, le membre du conseil révèle tout renseignement ou fait aux autres membres lorsqu'il sait que la communication de ce renseignement ou de ce fait pourrait avoir une influence significative sur une décision que le conseil doit prendre ou sur une action que le conseil doit poser.

14. Avant de participer à une décision par vote ou autrement, le membre du conseil s'assure que celle-ci respecte l'ensemble des règlements et politiques du Conservatoire, à moins que la décision n'ait pour but de les modifier.

15. Le membre du conseil doit s'assurer que la reddition de comptes touchant les affaires du Conservatoire et l'information y afférente respectent les règles applicables en cette matière et soient présentées d'une façon qui soit claire et transparente.

— Rémunération

16. Le membre du conseil ne peut être rémunéré par le Conservatoire pour ses fonctions d'administrateur qu'aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement.

17. Le membre du conseil a droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de ses fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement.

— Honnêteté

18. Le membre du conseil doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions au service du Conservatoire.

19. Le membre du conseil ne doit pas confondre les biens du Conservatoire avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit d'un tiers.

20. Le membre du conseil ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou remis au Conservatoire.

21. Le membre du conseil ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

22. Le membre du conseil doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

— Discrétion et réserve

23. Le membre du conseil est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de sa fonction au service du Conservatoire et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

24. Le membre du conseil ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions au service du Conservatoire.

25. Le membre du conseil autre que le président du conseil ou le directeur général ne peut agir comme porte-parole du Conservatoire, sauf s'il a obtenu l'autorisation explicite de le faire de la part de l'un d'eux ou de l'ensemble du conseil.

26. Le membre du conseil ne prend pas position publiquement à l'encontre des décisions du Conseil, par des actions ou des propos immodérés, et évite de porter atteinte à la réputation du Conservatoire ou à celle de ses administrateurs, des personnes qui y œuvrent, de sa clientèle ou de ses partenaires.

27. Le membre du conseil doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre des décisions indépendamment de toute considérations politiques partisans.

28. Le président du conseil et le directeur général doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.

— *Conflit d'intérêts*

29. Le membre du conseil doit éviter de se placer directement ou indirectement dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions au service du Conservatoire.

Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation réelle, apparente ou potentielle qui est de nature à compromettre l'indépendance et l'impartialité nécessaires à l'exercice de la fonction de membre du conseil et à la réalisation de la mission du Conservatoire ou à l'occasion de laquelle un membre du conseil utilise ou cherche à utiliser les attributs de sa fonction pour en retirer un avantage indu ou pour procurer un avantage indu à une tierce personne.

30. Un membre du conseil d'administration qui exerce des fonctions à temps plein au sein du Conservatoire ne peut avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui du Conservatoire. Si un tel intérêt lui échoit, notamment par succession ou donation, il doit y renoncer ou en disposer avec diligence.

Tout autre membre du conseil qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui du Conservatoire doit dénoncer par écrit cet intérêt au président du conseil d'administration ou, dans le cas de ce dernier, au ministre de la Culture et des Communications et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit, en outre, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Il revient au président du conseil de déterminer si, le cas échéant, ce membre doit se départir de son intérêt ou se désister du conseil.

31. La dénonciation écrite d'un intérêt par un membre du conseil ou de toute situation pouvant remettre en question son indépendance et son impartialité peut se faire en tout temps par le biais du formulaire joint en annexe 2 du présent code d'éthique, à être transmis au président du conseil d'administration.
32. Le membre du conseil d'administration qui est membre du personnel du Conservatoire doit, sous peine de déchéance de sa charge, s'abstenir de voter sur toute question concernant son lien d'emploi, sa rémunération, ses avantages sociaux et ses autres conditions de travail ou ceux de la catégorie d'employés à laquelle il appartient. Il doit en outre, après avoir eu l'occasion de présenter ses observations, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le premier alinéa s'applique pareillement à ceux qui sont membres du personnel, sauf au directeur général et au directeur d'un établissement d'enseignement du Conservatoire, pour toute question concernant la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés.

Malgré le premier alinéa, le directeur général peut voter sur toute question portant sur le lien d'emploi du directeur des études ainsi que sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail qui sont particulières à ce dernier.

— *Après-mandat*

33. Le membre du conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions au sein du conseil doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures. En aucun temps il ne doit communiquer à autrui une information confidentielle concernant le Conservatoire, ses opérations, ses administrateurs, les personnes qui y œuvrent, sa clientèle ou ses partenaires.
34. Le membre du conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions au sein du conseil ne doit pas donner à autrui des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant le Conservatoire ou un tiers avec lequel il a eu des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la cessation de ses fonctions au sein du conseil.
35. Le membre du conseil qui a agi relativement à une procédure, une négociation ou une autre opération particulière du Conservatoire ne peut, après qu'il ait cessé d'exercer ses fonctions au sein du conseil, agir au nom ou pour le compte d'autrui à l'égard de la même procédure, négociation ou autre opération à laquelle il a participé, ou dont il a été témoin, dans l'exercice de son mandat au sein du conseil.
36. Aucun membre du conseil ne doit transiger avec un membre du conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions au sein du conseil et qui agit pour lui-même ou pour un tiers dans le cadre d'opérations visées à l'article qui précède

Section IV - Mise en œuvre

— *Mesures préventives*

37. Dans les 30 jours de son entrée en fonction, ou lors de la première réunion du conseil à laquelle il assiste, selon la première de ces échéances, le membre du conseil doit prendre connaissance et signer la déclaration relative à son adhésion aux normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conservatoire jointe en annexe 1 du présent code d'éthique et la remettre dûment complétée au secrétaire général du Conservatoire.

ANNEXE | CODE D'ÉTHIQUE DES ADMINISTRATEURS (SUITE)

38. Une fois par année, chaque membre du conseil doit compléter une déclaration écrite, d'une part, dénonçant, à sa connaissance, tout intérêt direct ou indirect qu'il détient dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de mettre en conflit son intérêt personnel et celui du Conservatoire, notamment s'il s'agit d'un droit qu'il peut faire valoir contre le Conservatoire, ou, d'autre part, attestant ne pas avoir de tels intérêts.

— *Processus disciplinaire*

39. Le président du conseil peut requérir l'avis du comité de gouvernance et d'éthique du Conservatoire s'il constate ou s'il est informé d'un manquement par un membre du conseil à une obligation prévue par le présent code d'éthique. Il n'est toutefois pas lié par cet avis.

40. Lorsque le président constate qu'un membre du conseil nommé par le gouvernement a manqué aux obligations du code d'éthique des administrateurs du Conservatoire, il doit informer sans délai le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif, qui est l'autorité compétente pour agir à l'égard de cet administrateur en vertu du *Règlement sur l'éthique*. Le président du conseil fait part au secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs. Il lui fait part, le cas échéant, de l'avis du comité de gouvernance et d'éthique du Conservatoire, s'il a requis et reçu un tel avis.

41. Le processus disciplinaire applicable à un manquement d'un membre du conseil au présent code est celui prévu au chapitre VI du *Règlement sur l'éthique*.

43. Le présent code d'éthique entre en vigueur le jour de son adoption par le conseil d'administration du Conservatoire.

44. En tout temps, le conseil d'administration du Conservatoire peut, par voie de résolution et sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique du Conservatoire, amender le présent code d'éthique, l'abroger et le remplacer par un autre, ou encore en suspendre ou en modifier temporairement tout article.

45. Lorsque le conseil adopte une résolution en vertu de l'article qui précède, les administrateurs du Conservatoire en sont informés dans les meilleurs délais.

Section V - Dispositions finales

42. Le président du conseil est chargé de la mise en œuvre et de la diffusion du présent code d'éthique et doit s'assurer que les membres du conseil respectent les principes et les règles d'éthique et de déontologie auxquels ils sont assujettis en tant qu'administrateurs du Conservatoire. Le président du conseil peut requérir à cette fin la collaboration du secrétaire général.

Le président du conseil doit faire rapport annuellement de sa gestion en matière d'éthique au comité de gouvernance et d'éthique du Conservatoire. Ce rapport peut être fait verbalement ou par écrit.

Il doit s'assurer en plus que le rapport annuel du Conservatoire reproduise le présent code d'éthique et qu'il fasse mention des cas qui ont été traités au cours de l'année.

Renseignements concernant les membres du conseil d'administration

Le conseil d'administration du Conservatoire est composé de 15 membres, dont 10 membres indépendants nommés par le gouvernement, et 5 membres internes, issus de la communauté du Conservatoire (2 membres d'office, soit le directeur général et le directeur des études ainsi que 3 membres élus par leurs pairs, soit un directeur d'établissement d'enseignement, un enseignant et le président de la Fédération des associations d'élèves du Conservatoire).

Au 30 juin 2023, le conseil d'administration du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec était composé des membres suivants :

MEMBRES NOMMÉS PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Photo : Alexi Hobbs



Monique F. Leroux – MEMBRE INDÉPENDANTE

Premier mandat : 23 juin 2021 au 1^{er} décembre 2021

Second mandat : 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2024

Présidente du conseil d'administration

Compagnon de l'Ordre du Temple de la renommée de l'entreprise canadienne (CBHF), membre du Temple de la renommée de l'industrie des valeurs mobilières (IIAC) et membre du Temple de la renommée comptable du Canada, Monique Leroux est administratrice de sociétés. Elle siège sur les conseils d'administration de Michelin, BCE/BELL, COUCHE-TARD et de Lallemand Inc. (société privée). Elle est également présidente du comité RSE de Michelin ainsi que du comité de gouvernance de BCE/BELL. Elle est experte-conseil principale pour TENEO et a agi comme conseillère principale chez Fiera Capital.

Mme Leroux a connu une carrière remarquable comme présidente du conseil et Cheffe de la direction du Mouvement Desjardins au Canada. Elle a également été associée (Audit) chez ERNST & YOUNG (Canada) et a occupé des fonctions exécutives importantes chez RBC Banque Royale et chez Québecor. Elle a également été présidente du conseil d'Investissement Québec.

Mme Leroux a présidé le Conseil sur la stratégie industrielle du Canada et a publié un rapport important sous le thème de « Redémarrer, relancer, repenser la prospérité de tous les Canadiens ». Elle est membre du groupe de travail sur l'investissement d'impact du G7 Impact Taskforce (UK) représentant le Canada. En plus de présider le conseil d'administration du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, elle préside les conseils de l'Université de Sherbrooke et de LG2. Mme Leroux agit également comme vice-présidente du conseil de l'Orchestre symphonique de Montréal et de la commission trilatérale Commission Trilatérale au Canada. Enfin, Mme Leroux est mentore du réseau global de CMI (Global Leaders in Mentoring).

Mme Leroux est membre de l'Ordre du Canada, officière de l'Ordre National du Québec, chevalier de La Légion d'Honneur (France) et récipiendaire du prix Woodrow Wilson (États-Unis). Elle a reçu les titres de Fellow de l'Ordre des CPA et de l'Institut des administrateurs de sociétés du Canada et des doctorats honoris causa et prix de dix universités canadiennes en reconnaissance de sa contribution dans le secteur des affaires, mais aussi pour sa contribution à la communauté. Elle est également administratrice émérite et a été membre du comité exécutif de la Fondation Rideau Hall. Elle a également publié 3 livres.

Elle est membre du comité aviseur du Royal 22^e Régiment et a été lieutenant-colonel honoraire du Régiment de la Chaudière.

Photo : Laurence Labat



Geneviève Côté – MEMBRE INDÉPENDANTE

Premier mandat : 24 mars 2021 au 23 mars 2025

Membre du comité de gouvernance et d'éthique Membre du comité d'audit et de gestion de risques

Membre du Barreau du Québec et détentrice de la double certification en gouvernance ASC-C.Dir., M^e Geneviève Côté cumule plus de 25 ans d'expérience professionnelle dans le milieu culturel québécois, notamment en production de spectacles et télévisuelle et en promotion de la musique. En 2003, elle fondait la compagnie Frilance musique. Elle a agi comme directrice générale du Festival international de la chanson de Granby au cours de la dernière année, après avoir œuvré à divers titres dans le milieu de la gestion culturelle. De 2014 à 2021, elle a occupé la fonction de Cheffe des affaires du Québec et des arts visuels à la SOCAN, société pancanadienne de gestion collective de droits. M^e Côté a également agi comme chargée de cours au Département de musique de l'UQAM en 2021 et 2022.

En plus de son implication au Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, M^e Côté préside le Conseil de la Caisse Desjardins de la culture. Elle siège également au conseil d'administration du Mouvement Desjardins.

ANNEXE | GOUVERNANCE (SUITE)

MEMBRES NOMMÉS PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (SUITE)



Photo : Jacques Frechette

Mélanie Dallaire – MEMBRE INDÉPENDANTE

Premier mandat : 24 mars 2021 au 23 mars 2025

Titulaire d'une maîtrise en management des entreprises culturelles à HEC Montréal, Mélanie Dallaire travaille depuis plus de 25 ans en communication et relations publiques.

À la suite de ses études en communication à l'Université du Québec à Montréal, Mme Dallaire s'est vu confier de nombreux mandats à titre de pigiste dans le milieu culturel. Elle a ensuite travaillé dans le réseau de la santé et des services sociaux comme cadre-conseil, communications externes au CHU Saint-Justine et occupé des fonctions de gestion en communication dans le secteur privé et municipal. Elle occupe actuellement le poste de cheffe de division des communications, à la Ville de Saint-Lambert.



Jocelyne Faucher – MEMBRE INDÉPENDANTE

Premier mandat : 29 juin 2016 au 28 juin 2020

Deuxième mandat : 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2026

Présidente du comité de gouvernance et d'éthique

Diplômée en médecine de l'Université de Sherbrooke, Jocelyne Faucher détient une maîtrise en administration des services de santé de l'Université de Montréal et une certification universitaire en gouvernance de sociétés de l'Université Laval.

Professeure à la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke, Mme Faucher occupe depuis 2009 la fonction de secrétaire générale et vice-rectrice à la vie étudiante de cette institution. À ce titre, Mme Faucher voit entre autres à la bonne gouvernance de l'Université, à la gouvernance de la sécurité de l'information, à une vie de campus stimulante, au déploiement de la stratégie en santé psychologique pour les étudiants ainsi qu'à la mise en œuvre de la *Politique des arts et de la culture* de l'Université.

Coprésidente du Conseil franco-québécois de coopération universitaire de 2010 à 2014, elle a reçu le grade de Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques de la République française en 2016.

Elle siège au conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie-CHUS depuis 2018. Elle y est présidente du comité de la mission universitaire, membre du comité vigilance - qualité et du comité de gouvernance et d'éthique.



Nathalie Houle – MEMBRE INDÉPENDANTE

Premier mandat : 25 août 2021 au 24 août 2025

Présidente du comité d'audit et de gestion de risques

Directrice principale Gouvernance et soutien aux instances depuis 2020, Madame Houle a comme mandat d'assurer le développement, l'évolution et la mise en œuvre de stratégies en gouvernance de même qu'en éthique et déontologie pour le Mouvement Desjardins. Madame Houle travaille chez Desjardins depuis plus de 35 ans. Avant de prendre les responsabilités en gouvernance, elle était directrice principale Projets spéciaux et transversaux, au bureau du Président, Coopération et Soutien aux administrateurs. Au cours de sa carrière Desjardins, Madame Houle a eu à gérer divers mandats stratégiques tels que l'évolution culturelle, la mise en œuvre de l'optimisation des systèmes financiers, l'encadrement de la gestion des processus, la mise en place des revues de performances et du développement de système de tableaux de bord.

Madame Houle a été impliquée au sein de l'Ordre des Comptables professionnels agréés pendant plus de 12 ans. Présidente au conseil d'administration de 2018 à 2021, elle a siégé à divers comités statutaires tels que le comité exécutif, le comité d'audit, le comité d'inspection professionnel, le comité stratégique et le comité de vigie. Elle a été membre du comité de transition de l'unification des trois Ordres comptables du Québec. Madame Houle a aussi été membre du conseil d'administration de CPA sans Frontière de 2016 à 2018.

Titulaire d'un Baccalauréat en Science comptable et d'un diplôme court de deuxième cycle en système et technologie d'information de gestion. Elle possède le titre de Comptable professionnel agréé depuis 1989 et a obtenu le titre honorifique de Fellow en 2011. Elle possède aussi le titre d'administrateur de société de l'IAS.

MEMBRES NOMMÉS PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (SUITE)



Murielle Laberge – MEMBRE INDÉPENDANTE

Premier mandat : 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2026

Membre du comité des ressources humaines (depuis le 16 août 2022)

Murielle Laberge est rectrice de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) depuis le 30 mars 2020.

Titulaire d'une maîtrise en relations industrielles et ressources humaines de l'UQO et d'un doctorat en relations industrielles de l'Université de Montréal, Murielle Laberge s'est jointe à l'UQO en 1998. Professeure au département de relations industrielles, elle a travaillé avec le Centre d'études et de recherches en psychologie industrielle et comportement organisationnel (CERPICO) et l'Équipe de recherche multidisciplinaire sur les organisations en santé (ERMOS) de l'UQO. Elle a signé et cosigné de nombreux articles scientifiques, ainsi que prononcé plusieurs conférences lors de forums scientifiques nationaux et internationaux. De 2007 à 2015, Murielle Laberge a occupé les fonctions de doyenne de la gestion académique.

Parallèlement à ses fonctions universitaires, Murielle Laberge a également œuvré en tant qu'experte-conseil en ressources humaines et accompagné de nombreuses organisations des secteurs public et privé dans l'amélioration du climat organisationnel, ainsi que dans l'identification et le développement du potentiel humain.

Au moment de sa nomination, Murielle Laberge était présidente du conseil d'administration du Collège Héritage et du Centre d'aide 24/7, en plus de siéger au comité de direction de la Fédération des cégeps. La Médaille de l'Assemblée nationale du Québec lui a d'ailleurs été décernée en 2019 pour services rendus à la communauté.



Photo : Antoine Saito

Maxime Lataille – MEMBRE INDÉPENDANT

Premier mandat : 29 juin 2022 au 28 juin 2026

Membre du comité de gouvernance et d'éthique (depuis le 16 août 2022)

Maxime Lataille est diplômé du Conservatoire de musique de Montréal aux premier et deuxième cycles universitaires. En 2007, au niveau de la maîtrise, il reçoit, à l'unanimité, le Prix avec grande distinction en interprétation – flûte. En 2008, il obtient une spécialisation en flûte traverso du Conservatoire Neuchâtelois en Suisse.

Depuis 2011, il œuvre au sein de l'équipe de l'Orchestre symphonique de Montréal où il a cumulé plusieurs fonctions. Il a occupé le poste d'adjoint au directeur musical Kent Nagano ainsi que chef de projets spéciaux en éducation mettant sur pied l'OSBL La Musique aux enfants, une prématernelle située dans Montréal-Nord. En 2017, M. Lataille a été nommé directeur des relations gouvernementales de l'OSM avant d'ajouter, en 2021, les affaires publiques à son mandat.

Musicien de formation, il a enseigné la musique pendant de nombreuses années et est toujours très impliqué dans le milieu culturel québécois et canadien. De 2019 à 2022, il a assuré la présidence du Conseil d'orientation du Conservatoire de musique de Montréal. Il siège également au sein de plusieurs conseils d'administration et comités d'associations culturelles du Québec et du Canada. Il est secrétaire du conseil d'administration du Festival Montréal Baroque depuis 2018 et membre du conseil d'administration d'Orchestres Canada depuis 2019, organisation dont il préside le comité national de défenses des intérêts et le caucus du Québec. Il siège au conseil d'administration du Conseil québécois de la musique occupant le poste de 2^e vice-président entre 2021 et 2023.

MEMBRES NOMMÉS PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (SUITE)



Photo : Éliisa Moar

Sakay Ottawa – MEMBRE INDÉPENDANT

Premier mandat : 29 juin 2022 au 28 juin 2026

Membre du comité des ressources humaines (depuis le 16 août 2022)

Sakay Ottawa est auteur, compositeur et interprète musical autochtone depuis plus de 20 ans. D'origine Atikamekw, une des dix Premières Nations au Québec, Sakay est natif de Manawan dans la région de Lanaudière avec sa famille.

En juin 2022, Sakay Ottawa a terminé sa formation de 2^e cycle universitaire en études supérieures spécialisées en gestion de l'éducation à l'Université de Sherbrooke. Également gradué en éducation préscolaire et en enseignement primaire de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) en 2001, Sakay est directeur de l'école secondaire de sa communauté. Il a été auparavant directeur adjoint et enseignant régulier à l'école primaire de sa communauté, période entrecoupée par trois ans d'enseignement au Lac Saint-Jean et à La Tuque ainsi qu'un an à titre de directeur des Services éducatifs, linguistiques et culturels au Conseil de la Nation Atikamekw à La Tuque en 2008. Il s'implique activement dans sa communauté, surtout auprès des jeunes en leur donnant l'espoir et la fierté tant recherchés.

Marié et père de quatre enfants, sa famille ainsi que la préservation de la culture autochtone et de sa langue Atikamekw sont au cœur de son univers. En août 2010, aux élections de Manawan, il a agi à titre de conseiller au sein du Conseil des Atikamekw de Manawan pendant quatre ans, cela l'a amené à s'impliquer davantage auprès des siens. Sakay aspire à faire connaître sa nation et sa culture partout au Québec afin d'établir les ponts entre l'ancien et le nouveau monde.



Josée Ouellet – MEMBRE INDÉPENDANTE

Premier mandat : 25 août 2021 au 24 août 2025

Présidente du comité des ressources humaines

Forte de ses expériences diversifiées en gestion, Josée Ouellet exerce un rôle de consultante auprès de leaders et d'organisations. De 2016 à 2022, elle a agi comme directrice générale du Collège d'Alma. À travers une planification stratégique renouvelée, elle a piloté le développement et le redressement du Collège avec succès. Elle a notamment mis en place un laboratoire régional qui déploie des activités de recherche et d'innovation visant l'intégration des compétences numériques au sein de la collectivité : COLab, innovation sociale et culture numérique.

Diplômée de l'UQAC au baccalauréat en administration, Josée Ouellet est aussi titulaire d'une maîtrise en administration des affaires – management de l'Université Laval. Elle possède plusieurs années d'expérience en gestion, en leadership et transformation au sein d'entreprises de renom, notamment dans des postes de direction au sein du Mouvement Desjardins, pour lequel elle a mis sur pied l'Institut coopératif Desjardins regroupant plusieurs programmes développés en partenariat avec le milieu universitaire. Elle est reconnue pour sa capacité à innover et à entreprendre différemment dans le domaine du développement des personnes et des compétences.

Ses engagements à titre de dirigeante ont été nombreux notamment à l'Université du Québec à Chicoutimi, à Collèges et instituts Canada, à la Commission régionale des partenaires du marché du travail ainsi qu'auprès de plusieurs OBNL. Son expertise, sa rigueur et sa droiture y sont reconnues.

MEMBRES NOMMÉS PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (SUITE)

Photo : Agence Big Jaw



Xavier Roy – MEMBRE INDÉPENDANT

Premier mandat : 25 août 2021 au 24 août 2025

Membre du comité d'audit et de gestion de risques (depuis le 16 août 2022)

Xavier Roy est le Directeur général du Festival de Lanaudière, le plus grand festival de musique classique au Canada, depuis juillet 2020. Il est passionné par le rôle que peut jouer la culture comme outil de développement économique et social. Il est diplômé de l'Université d'Oxford où il a complété son MBA comme premier boursier Saïd Business School/HEC Montréal. Il détient également une maîtrise en gestion des organismes culturels de HEC Montréal et un baccalauréat en chant classique de l'Université de Montréal.

Auparavant, il a été Directeur du marketing de l'Opéra de Montréal de 2017 à 2019, le premier Gestionnaire d'intelligence d'affaires de la Place des Arts et Directeur administratif du Festival international de la littérature (FIL). Il a débuté sa carrière en cofondant le groupe QW4RTZ, avec lequel il a donné des centaines de spectacles au Canada et en Europe, dont un concert privé pour les chefs d'État au Sommet du G7 à Charlevoix.

Il est présentement administrateur de la Chambre de commerce du Grand Joliette et du Regroupement des événements majeurs internationaux (RÉMI), en plus du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec. Dans les dernières années, il a siégé sur plusieurs conseils d'administration et comités, notamment l'Orchestre de l'Agora (2014-2019), le Conseil québécois de la musique (2018-2019) et Musicaction (2014-2016), en plus du Comité sur la diffusion du Conseil des arts et des lettres du Québec et du Comité sur les métadonnées dans les arts de la scène du ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Il est fréquemment invité comme consultant et conférencier, particulièrement sur la question de l'utilisation des données dans le milieu culturel. Dans les dernières années, il a entre autres donné des conférences à HEC Montréal, au Forum des innovations culturelles, à OPERA America et à la conférence annuelle de l'Association for Cultural Economics International. Il a été le récipiendaire du Prix John-Hobday en gestion culturelle du Conseil des arts du Canada en 2021, a été nommé en 2019 dans le palmarès 30/30 d'Infopresse, reconnaissant les 30 personnes de moins de 30 ans les plus dynamiques dans l'industrie des communications marketing au Québec et a été en 2018 un Fellow du Salzburg Global Seminar.

MEMBRES D'OFFICE

Photo : Stéphanie Bourgeois



Marc Hervieux – DIRECTEUR GÉNÉRAL

Premier mandat : 22 août 2022 au 21 août 2027

Originaire du quartier Hochelaga-Maisonneuve à Montréal, c'est au Conservatoire de musique de Montréal que Marc Hervieux découvre sa voix de ténor qui impressionne les enseignants. Il obtient son diplôme en 1997 à l'âge de 27 ans. Il est également diplômé de l'Atelier lyrique de l'Opéra de Montréal ainsi que de l'Advance Role Preparation Studio du Florida Grand Opera, à Miami. Il a été formé par des professeurs de chant aussi prestigieux que Sylvia Saurette, Diana Soviero, Ermanno Mauro, César Ulloa et Gerald Martin Moore.

Il participe par la suite à une tournée de Jeunesses Musicales Canada, dans le cadre de l'opéra *L'Elisir d'amore*, opéra buffa de Gaetano Donizetti (1797-1848), dans plusieurs villes du Québec, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario. Sur la scène nationale, il a chanté pour l'opéra de Montréal, Québec, Edmonton, Calgary, Vancouver, Victoria, Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et s'est produit en concert d'un océan à l'autre avec les grands orchestres symphoniques du pays.

Au cours de sa carrière, Marc s'est fait entendre sur la scène internationale en répondant présent à de nombreuses invitations prestigieuses qui l'ont mené de Saint-Pétersbourg à Paris, en passant par Séoul, Metz, St-Paul/Minneapolis, Malaga, Taïwan et plusieurs autres. Marc Hervieux a également joint sa voix à celles de nombreux artistes d'ici, dont Gilles Vigneault, Ginette Reno, Paul Daraïche, Éric Lapointe ainsi que l'artiste français Gérard Lenormand.

En décembre 2019, il reprenait pour la troisième année consécutive son rôle dans *Décembre*, la comédie musicale du temps des fêtes signée QUÉBECISSIME. En janvier 2020, il montait sur la scène du TNM afin de donner vie au poète Nelligan dans la nouvelle production de l'opéra du même nom.

Après avoir animé le magazine quotidien *Cap sur l'été* deux années consécutives, il transposa sa bonne humeur et son savoir musical dans l'émission de variétés *Virtuose*, animée par Gregory Charles et présentée à Radio-Canada.

Au microphone de la station radiophonique Radio-Classique pendant 4 ans, on peut maintenant l'entendre sur les ondes de Radio-Canada à ICI Première, ICI Musique et ICI Musique Classique avec son émission *Quand ça vous chante*, et antérieurement *Les Brunchs musicaux*.

Marc Hervieux est aussi lauréat de plusieurs prix et bourses, dont entre autres le prix Diana-Soviero de l'Opéra de Montréal, la bourse de la Fondation Charles-Émile-Gadbois, la bourse Gautier-Létourneau, ainsi que celle de la Fondation Jacqueline-Desmarais durant trois années consécutives. Il a enregistré plus de 10 albums, dont 3 disques d'or et a reçu 3 Félix.

ANNEXE | GOUVERNANCE (SUITE)

MEMBRES D'OFFICE (SUITE)

Photo : Stéphane Bourgeois



Jean-François Latour – DIRECTEUR DES ÉTUDES (directeur général par intérim jusqu'au 21 août 2022)

Avant d'occuper le poste de directeur des études au Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec à compter de l'été 2020, Jean-François Latour a été directeur du Conservatoire de musique de Trois-Rivières (de 2017 à 2020). Il a également été professeur de piano, de musique de chambre et de pédagogie instrumentale ainsi que responsable du programme en interprétation classique à l'École de musique de l'Université de Sherbrooke.

Parallèlement à son enseignement, il a présenté des concerts dans plusieurs grandes villes d'Europe et d'Amérique du Nord. Invité comme soliste par plusieurs orchestres, il a également donné des concerts en Chine, au Japon et en Afrique du Sud.

On a pu l'entendre sur les ondes de la Radio Suisse-Romande, la Radio Audizioni Italiane, la Radio-Télévision Belge de la langue Française, la Chicago Classical Radio, la Vermont Public Radio et la Société Radio-Canada.

Il a complété les programmes Artist Diploma (2002) et Graduate Performance Diploma (2000) au Peabody Conservatory of Music de Baltimore et a obtenu un Artist Diploma du Royal Conservatory of Music de Toronto (2001). Il détient de plus un baccalauréat (1996), une maîtrise (1998) et un doctorat (2012) en musique de l'Université de Montréal.

MEMBRES ÉLUS PAR LEURS PAIRS

Photo : Éric Truchon



Josée April – PROFESSEURE, CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE RIMOUSKI

Premier mandat (élection) : du 3 mai 2022 au 2 mai 2024

Originaire du Bas Saint-Laurent, Josée April y a commencé ses études musicales et les a poursuivies à Rimouski sous la direction de Pauline Charron, r.s.r. Elle obtient, en 1974, le Premier Prix en orgue au Concours de musique du Canada. Elle a obtenu également un doctorat en musique de l'Université de Montréal en 1994, sous la direction de Réjean Poirier. Elle a aussi obtenu un D.N.E.S.M. en orgue au Conservatoire national supérieur de musique de Lyon où elle étudiait sous la direction de Xavier Darasse, un Diplôme de fin d'études au C.N.R. de Toulouse en clavecin avec Jan Willem Jansen, une maîtrise-orgue, licence-clavecin et baccalauréat-orgue de l'Université McGill avec John Grew, Hank Knox, Sandra Mangsen et Raymond Daveluy.

Josée April a effectué de nombreux stages en Europe auprès de Kenneth Gilbert, Ton Koopman, Luigi Tagliavini, Jos Van Immerseel, Michel Chapuis, Francis Chapelet, Jean Langlais, Jean Ferrard, Bernard Foccroule, Mireille Lagacé, Jean-Luc Étienne et Pierre Perdigon. Elle s'est fait entendre au Canada, aux États-Unis, en France et au Japon. Elle a fait des enregistrements radiophoniques et enregistré un disque de musique de chambre sur étiquette McGill.

Entre autres, Josée April a travaillé avec l'Ensemble vocal Arts-Québec, le Chœur Saint-Germain d'Outremont, le Chœur Donovan, Orphée Choir, les Tudors Singers, le Chœur de l'Orchestre symphonique de Montréal, le McGill Chamber Singers, le Chœur de l'Université de Sherbrooke et le Chœur de chambre de Rimouski. Elle a joué avec l'Orchestre symphonique de Montréal, l'Orchestre symphonique de l'Estuaire, l'Orchestre des jeunes du Québec et avec le Collegium Musicum de McGill.

Josée April a été plusieurs années organiste-titulaire des paroisses Saint-Pierre-Claver à Montréal et Saint Germain d'Outremont. Elle est titulaire à la Cathédrale Saint-Germain de Rimouski, depuis 2000. Elle est professeure de clavecin, d'orgue, de musique de chambre et de matières théoriques au Conservatoire de musique de Rimouski. Elle a participé activement aux travaux de numérisation musicale en tant que chercheuse au Laboratoire LAMUSADI, à l'UFR SIC de l'Université Paris 8 et du projet MEI AE NORMA et son programme de développement de la Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord.

Josée April est membre du Conseil d'Administration des Amis de l'orgue de Rimouski.

Mme April a siégé comme membre interne du comité des ressources humaines jusqu'au 9 décembre 2022.

MEMBRES ÉLUS PAR LEURS PAIRS (SUITE)

Photo : Louise Leblanc



Jean Barrette – PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION ÉTUDIANTE ACCRÉDITÉE AU CONSERVATOIRE

Troisième mandat (élection) : 30 septembre 2022 au 30 septembre 2023

Détenteur d'un baccalauréat en clarinette du Conservatoire de musique de Québec, Jean Barrette est également bachelier en génie physique. Il poursuit ses études au Conservatoire de musique de Québec au niveau maîtrise en clarinette et niveau baccalauréat en composition.

M. Barrette est entré au Conservatoire de musique de Gatineau en 2009 où il a étudié le piano avec Marlene Finn. Issu d'une famille de musiciens professionnels, la musique a toujours été une partie intégrante de son cheminement. Depuis quelques années, il est clarinettiste à l'Orchestre symphonique de Lévis, une expérience hautement formatrice et nourrissante qui lui a aussi permis d'y produire une de ses compositions.

M. Barrette est un étudiant très engagé et son implication à titre de président la Fédération des associations étudiantes du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec s'inscrit naturellement dans son parcours. Sa présidence de la FAECMADQ prend fin en automne 2023 alors qu'il décide de s'impliquer complètement dans l'association de son Conservatoire à Québec.

Photo : Hélène Bouffard



Jean-Sébastien Ouellette – DIRECTEUR DU CONSERVATOIRE D'ART DRAMATIQUE DE QUÉBEC

Premier mandat (élection) : 12 août 2021 au 11 août 2025

Depuis la fin de ses études au Conservatoire d'art dramatique de Québec, en 1994, Jean-Sébastien Ouellette a participé en tant que comédien à plus d'une soixantaine de productions théâtrales à Québec et ailleurs.

Il a remporté, en 2010, le Prix des abonnés du Théâtre du Trident, pour son interprétation de M^{gr} Charbonneau dans *Charbonneau et le chef* de J.T. MacDonough et en 2017, il a reçu le prix Jeannine-Angers pour son interprétation de Paul Zara dans *Les marches du pouvoir* de Beau Willimon. Au printemps 2022, il était Peter Stockman, le maire de la ville, dans *Un ennemi du peuple* présenté au TNM et au Théâtre du Trident.

M. Ouellette agit également à titre de metteur en scène. Il a ainsi dirigé plusieurs productions, dont *Dom Juan* de Molière au Théâtre du Trident, *Les visiteurs* au Théâtre Petit Champlain et *Détour de chant* par Campe, à Premier Acte. Avec La Compagnie dramatique du Québec, dont il est cofondateur, il a assuré, entre autres la création, sur scène, de plusieurs textes d'Isabelle Hubert qui ont reçu un bel accueil et des distinctions par la critique. Également doubleur, il a prêté sa voix, pendant dix ans, à *César*, *l'homme qui parle au chien* et à *César, à la rescousse*, tous deux diffusés à Canal Vie.

Il enseigne l'art dramatique (interprétation) au Conservatoire d'art dramatique de Québec depuis 2015 et a été nommé directeur de cet établissement à l'été 2021.

M. Ouellette siège au conseil d'administration du Conservatoire, élu par ses pairs à titre de directeur d'un établissement d'enseignement de l'art dramatique. Il est également membre du conseil d'administration de la Compagnie dramatique du Québec et y occupe les fonctions de trésorier.

La Loi renforçant la gouvernance des sociétés d'État et modifiant d'autres dispositions législatives, sanctionnée le 3 juin 2022, a eu pour effet de réduire le nombre de membres composant le CA du CMADQ, le faisant passer de 17 à 15, dans le respect d'un ratio exigé de 2/3 de membres indépendants au sein du conseil. Ainsi, les mandats de deux membres non indépendants arrivés à terme au cours de l'exercice financier n'ont pas été renouvelés, soit ceux de M. Yves Morin, qui a siégé au conseil jusqu'au 18 novembre 2022 et de Mme Louise Bouchard, qui a siégé au conseil jusqu'au 27 juin 2023.

D'autres changements sont survenus au cours de l'exercice 2022-2023 au sein des comités du conseil. M. Xavier Roy a agi comme membre du comité des ressources humaines jusqu'à sa nomination à titre de membre du comité d'audit et de gestion de risques le 16 août 2022 et Mme Josée April a agi comme membre du comité des ressources humaines, jusqu'au 9 décembre 2022, date à laquelle le règlement sur le comité des ressources humaines a été révisé pour que ce comité soit composé uniquement de membres indépendants, tel que requis par la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*.

ANNEXE | GOUVERNANCE (SUITE)

En vertu de l'article 3.5 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le Conservatoire doit respecter une proportion d'au moins 40 % de femmes au sein de son conseil d'administration. Au 30 juin 2023, la proportion de femmes au sein du conseil d'administration du Conservatoire était de 53 % (8 membres sur 15 membres en fonction).

En vertu de l'article 3.7 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, au moins un membre du conseil d'administration doit, de l'avis du gouvernement, être représentatif de la diversité de la société québécoise. Au 30 juin 2023, le Conservatoire respecte cette exigence.

En vertu de l'article 3.6 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, au moins un membre du conseil d'administration du Conservatoire doit être âgé de 35 ans ou moins au moment de sa nomination. Au 30 juin 2023, le Conservatoire respecte cette exigence.

En vertu de l'article 17 de la *Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec*, au moins 7 membres doivent provenir de l'extérieur des régions de Montréal et de Québec. En conformité à cette exigence, au 30 juin 2023, les membres du conseil étaient établis dans les régions administratives suivantes :

Région administrative	Nombre de membres
Bas Saint-Laurent	1
Capitale-Nationale	4
Chaudière-Appalaches	1
Estrie	1
Lanaudière	2
Laurentides	1
Montréal	3
Outaouais	1
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1

Renseignements concernant le fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités

Le **conseil d'administration** assume les fonctions prévues à l'article 15 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* ainsi que celles qui peuvent être en outre précisées au Règlement de régie interne du Conservatoire. Entre autres fonctions, le conseil d'administration détermine les orientations du Conservatoire, approuve ses plans stratégiques, les plans d'action annuels qui en découlent ainsi que les rapports annuels d'activités. Il adopte les prévisions budgétaires et les états financiers audités du Conservatoire. Il adopte en outre les profils de compétence et d'expérience requis pour la nomination des membres du conseil d'administration et ceux recommandés pour les postes de directeur général et de directeur des études, de même que les règlements et politiques qui encadrent les divers secteurs d'activités de l'institution. Le conseil établit par règlement les régimes pédagogiques applicables à l'enseignement de la musique et de l'art dramatique qui régissent notamment l'admission des élèves, les programmes d'études, l'évaluation des apprentissages et la sanction des études.

Le conseil d'administration doit former des comités statutaires, des comités consultatifs ou des comités spéciaux, et il détermine leur composition et leur mandat. Il a ainsi formé un comité de gouvernance et d'éthique, un comité d'audit et de gestion de risques et un comité des ressources humaines.

Le **comité de gouvernance et d'éthique**, formé de trois membres indépendants du conseil d'administration, a entre autres pour fonctions :

- de voir à l'application des règles de gouvernance et d'éthique en conformité aux lois applicables, dont la loi constitutive du Conservatoire et la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*;
- d'élaborer et de réviser des règles de gouvernance et un code d'éthique pour la conduite des affaires du Conservatoire;
- d'élaborer et de réviser un code d'éthique applicable aux membres du conseil d'administration, aux dirigeants nommés par le Conservatoire ainsi qu'aux autres employés du Conservatoire;
- de voir à l'élaboration et à la mise en œuvre de processus de plainte ou de divulgation pour gérer toute situation contrevenant aux règles de gouvernance et d'éthique;

- d'élaborer et de réviser des profils de compétences et d'expérience pour la nomination des membres du conseil d'administration, à l'exception du président du conseil et du directeur général; ces profils doivent inclure une expérience de gestion pertinente à la fonction;
- d'élaborer et de réviser les critères d'évaluation des membres du conseil d'administration;
- d'élaborer et de réviser des critères d'évaluation du fonctionnement du conseil et d'effectuer annuellement cette évaluation conformément aux critères approuvés par le conseil d'administration;
- d'élaborer et de réviser un programme d'accueil et de formation continue pour les membres du conseil;
- d'approuver tout règlement, plan ou politique touchant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Le comité peut être saisi de toute autre question relative à la gouvernance et à l'éthique touchant le Conservatoire et être amené à donner son avis ou à émettre des recommandations sur ces questions.

La durée des mandats des membres du comité de gouvernance et d'éthique est de 3 ans, renouvelable.

Au 30 juin 2023, ce comité était composé des membres suivants : Mme Jocelyne Faucher (membre depuis le 25 août 2019 avec renouvellement du mandat le 16 août 2022 et présidente depuis le 5 juillet 2021), de Mme Geneviève Côté (membre depuis le 3 septembre 2021) et de M. Maxime Lataille (membre depuis le 16 août 2022).

ANNEXE | GOUVERNANCE (SUITE)

Le **comité d'audit et de gestion de risques**, formé de trois membres indépendants du conseil d'administration, a notamment pour fonctions :

- d'approuver le plan annuel d'audit interne du Conservatoire;
- de s'assurer qu'un plan visant une utilisation optimale des ressources du Conservatoire soit mis en place et d'en assurer le suivi;
- de veiller à ce que des mécanismes de contrôle interne soient mis en place et de s'assurer qu'ils soient adéquats et efficaces;
- de s'assurer que soit mis en place un processus de gestion des risques et d'en assurer le suivi;
- de réviser toute activité susceptible de nuire à la bonne situation financière du Conservatoire et qui est portée à son attention par l'auditeur interne ou par un dirigeant;
- d'examiner les états financiers avec le vérificateur général et l'auditeur externe nommé par le gouvernement s'il y a lieu;
- de recommander au conseil d'administration l'approbation des états financiers.

Le comité peut être saisi de toute autre question relative aux finances, au budget et au financement du Conservatoire et être amené à donner son avis ou à émettre des recommandations sur ces questions.

La durée des mandats des membres du comité d'audit et de gestion de risques est de 3 ans, renouvelable.

Au 30 juin 2023, ce comité était composé des membres suivants : Mme Nathalie Houle (membre et présidente depuis le 3 septembre 2021), Mme Geneviève Côté (membre depuis le 4 juin 2021) et M. Xavier Roy (membre depuis le 16 août 2022).

Le **comité des ressources humaines**, formé de trois membres indépendants du conseil d'administration, a notamment pour fonctions :

- de s'assurer de la mise en place des politiques concernant les ressources humaines;
- d'élaborer et de proposer un profil de compétences et d'expérience pour la nomination du directeur général;
- d'élaborer et de proposer les critères d'évaluation du directeur général;
- de contribuer à la sélection des dirigeants;
- d'établir un programme de planification de la relève des dirigeants nommés par le Conservatoire;
- d'être informé de toute question pouvant avoir un impact significatif sur les relations de travail.

Le comité peut être saisi de toute autre question relative à tout aspect de la gestion des ressources humaines du Conservatoire et des relations de travail et être amené à donner son avis ou à émettre des recommandations sur ces questions.

La durée des mandats des membres du comité des ressources humaines est de 3 ans, renouvelable.

Au 30 juin 2023, ce comité était composé des membres suivants : Mme Josée Ouellet (membre et présidente depuis le 3 septembre 2021), Mme Murielle Laberge (membre depuis le 16 août 2022) et M. Sakay Ottawa (membre depuis le 16 août 2022).

Il est à souligner que M. Xavier Roy était membre du comité des ressources humaines jusqu'à sa nomination comme membre du comité d'audit et de gestion de risques le 16 août 2022. De plus, Mme Josée April, enseignante de musique au Conservatoire, a siégé comme membre interne du comité des ressources humaines jusqu'au 9 décembre 2022. À cette date, le règlement sur le comité des ressources humaines a été révisé pour s'assurer que le comité ne serait composé que de membres indépendants, tel que requis par la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*.

Rapport d'activités du conseil d'administration

Le conseil d'administration du Conservatoire a tenu 7 séances au cours de l'année 2022-2023 (5 séances ordinaires et 2 séances extraordinaires) à l'occasion desquelles il a notamment :

- accueilli le nouveau directeur général, M. Marc Hervieux, ainsi que deux nouveaux administrateurs indépendants : M. Maxime Lataille et M. Sakay Ottawa;
- reçu les rapports de la direction générale sur le suivi des projets et des opérations du Conservatoire;
- assuré le suivi du plan stratégique 2018-2023 du Conservatoire et reçu le bilan de ce plan à son terme;
- commencé les travaux de planification stratégique pour le prochain plan stratégique du Conservatoire 2023-2027;
- adopté le rapport annuel d'activités du Conservatoire 2021-2022;
- reçu les rapports des activités des conseils d'orientation des établissements du Conservatoire (2021-2022);
- adopté les états financiers audités 2021-2022 après avoir été informé des résultats des travaux d'audit du Vérificateur général du Québec;
- adopté les budgets du Conservatoire pour les exercices financiers 2022-2023 et 2023-2024;
- assuré le suivi de la situation financière du Conservatoire et examiné ses enjeux et opportunités de financement;
- approuvé le renouvellement du régime d'emprunts du Conservatoire;
- approuvé les prévisions budgétaires pluriannuelles du Conservatoire (planification budgétaire quinquennale);
- reçu les rapports du directeur des études sur les dossiers significatifs relatifs aux affaires pédagogiques;
- adopté les recommandations de sanction des études collégiales et des études universitaires pour 2022-2023;
- reçu le rapport annuel des commissions des études (musique et art dramatique) pour 2021-2022 ainsi que les comptes-rendus des commissions des études (musique et art dramatique) approuvés en 2022-2023;
- adopté la révision du Code d'éthique des administrateurs du Conservatoire;
- adopté la politique de télétravail du Conservatoire;
- adopté la révision de la Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel;
- adopté une politique sur la liberté académique universitaire du Conservatoire;
- approuvé la révision préliminaire de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages;
- approuvé une modification du régime pédagogique en musique concernant le programme préparatoire en musique (ajout d'un programme en chant);
- approuvé le bilan 2021-2022 et la mise à jour du Plan d'action 2021-2023 à l'égard des personnes handicapées;
- approuvé le plan d'action de développement durable 2022-2023;
- approuvé le renouvellement des trois conventions collectives applicables aux employés syndiqués du Conservatoire;
- approuvé la nomination d'un des dirigeants du Conservatoire, soit M. Geoffrey Gaquère comme directeur du Conservatoire d'art dramatique de Montréal;
- reçu le tableau de bord des ressources humaines 2021-2022;
- adopté les critères d'appréciation du directeur général pour la période se terminant le 31 mars 2023 et adopté les critères d'appréciation du directeur général pour la période se terminant le 31 mars 2024.

Le conseil d'administration a en outre traité des questions relatives à son fonctionnement et celui de ses comités et à cet égard il a :

- procédé au retrait de deux postes de membres internes du conseil d'administration et au retrait d'un poste de membre interne au comité des ressources humaines, pour se conformer aux exigences de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*;
- procédé à la révision du Règlement sur le comité des ressources humaines;
- approuvé le renouvellement du mandat de Mme Jocelyne Faucher comme membre du comité de gouvernance et d'éthique;
- approuvé la nomination de M. Maxime Lataille comme membre du comité de gouvernance et d'éthique;
- approuvé la nomination de M. Xavier Roy comme membre du comité d'audit et de gestion de risques;
- approuvé la nomination de Mme Murielle Laberge et de M. Sakay Ottawa comme membres du comité des ressources humaines;

ANNEXE | GOUVERNANCE (SUITE)

- révisé le profil de compétence et d'expérience des administrateurs du Conservatoire;
- adopté une politique de rémunération et de remboursement des dépenses des administrateurs du Conservatoire;
- reçu le rapport d'activité du conseil d'administration pour l'exercice 2021-2022;
- reçu le rapport sur l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration par les administrateurs pour l'exercice 2021-2022 ainsi que le calendrier des étapes d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités et de la performance de ses membres pour 2022-2023.

Rapport d'activités du comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique a tenu 4 séances ordinaires au cours de l'année 2022-2023 à l'occasion desquelles il a notamment :

- assuré le suivi du plan stratégique 2018-2023 du Conservatoire;
- été informé sur la démarche en cours de planification stratégique (plan 2023-2027);
- recommandé au conseil d'administration l'adoption des modifications au Code d'éthique des administrateurs du Conservatoire;
- reçu le rapport de la présidente du conseil d'administration sur l'éthique pour l'exercice 2022-2023;
- recommandé au conseil d'administration l'adoption du profil révisé de compétence et d'expérience des administrateurs du Conservatoire;
- recommandé au conseil d'administration, de concert avec le comité des ressources humaines, l'adoption des modifications proposées au Règlement sur le comité des ressources humaines;
- recommandé au conseil d'administration l'adoption du bilan 2021-2022 du plan 2021-2023 à l'égard des personnes handicapées et la mise à jour de ce plan;
- recommandé au conseil d'administration l'adoption du plan d'action de développement durable 2022-2023;
- recommandé au conseil d'administration l'adoption de la révision préliminaire de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages;
- recommandé au conseil d'administration l'adoption de la Politique sur la liberté académique;
- recommandé au conseil d'administration, de concert avec le comité des ressources humaines, l'adoption de la révision de la Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel;

- reçu la reddition de comptes prévue à la Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel;
- recommandé au conseil d'administration l'adoption de la Politique de rémunération et de remboursement des dépenses des administrateurs;
- reçu les rapports annuels des conseils d'orientation des établissements d'enseignement du réseau du Conservatoire ainsi que la liste de leurs membres;
- assuré le suivi de développements législatifs ayant un impact pour le Conservatoire.

Le comité de gouvernance et d'éthique a en outre traité des questions relatives à son fonctionnement et à celui du conseil d'administration et à cet égard il a :

- procédé à la désignation de la présidente du comité;
- reçu le rapport d'activités du conseil d'administration et du comité de gouvernance et d'éthique pour l'exercice 2021-2022;
- reçu le rapport de la présidente du comité sur l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et du comité de gouvernance et d'éthique et de la performance des membres pour 2021-2022 ainsi que le calendrier pour la démarche d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités et de la performance des membres pour 2022-2023;
- reçu un plan de travail du comité pour 2022-2023.

Rapport d'activités du comité d'audit et de gestion des risques

Le comité d'audit et de gestion de risques a tenu 4 séances ordinaires, une séance extraordinaire et 2 consultations écrites au cours de l'année 2022-2023 à l'occasion desquelles il a notamment :

- examiné le plan d'audit 2021-2022 du Vérificateur général du Québec;
- examiné les résultats d'audit du Vérificateur général du Québec pour 2021-2022;
- recommandé au conseil d'administration l'adoption des états financiers 2021-2022 audités par le Vérificateur général du Québec;
- reçu le rapport du Vérificateur général du Québec aux responsables de la gouvernance et à la direction au terme des travaux d'audit des états financiers du Conservatoire de l'exercice clos le 30 juin 2022;
- examiné les rapports trimestriels des résultats financiers pour assurer le suivi du budget 2022-2023 du Conservatoire;
- reçu la présentation du processus budgétaire pour l'exercice 2023-2024;
- étudié la proposition budgétaire en vue de la recommandation d'adoption du budget 2023-2024 du Conservatoire;
- recommandé au conseil d'administration l'adoption des prévisions budgétaires pluriannuelles pour recommandation pour adoption par le CA (données de la planification budgétaire quinquennale du Conservatoire);
- reçu la présentation des processus et contrôles internes appliqués au Conservatoire;
- assuré le suivi du plan des infrastructures du Conservatoire dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI);
- assuré le suivi du plan culturel numérique du Québec (PCNQ) pour le Conservatoire ainsi que les projets du plan de transformation numérique du Conservatoire;
- requis un suivi sur la gestion des risques.

Le comité d'audit et de gestion de risques a en outre traité des questions relatives à son fonctionnement et à cet égard il a :

- procédé à la désignation de la présidente du comité;
- reçu le rapport d'activités du comité pour l'exercice 2021-2022;
- reçu le rapport de la présidente du comité sur l'évaluation du fonctionnement du comité d'audit et de gestion de risques pour l'exercice financier 2021-2022 ainsi que le calendrier et la procédure d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités et de la performance des membres pour 2022-2023;
- reçu un plan de travail du comité pour l'exercice financier 2022-2023.

Rapport d'activités du comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines a tenu 4 séances ordinaires et 3 consultations écrites au cours de l'année 2022-2023 à l'occasion desquelles il a notamment :

- reçu le bilan du plan de travail de la direction des ressources humaines et de la rémunération pour l'exercice financier 2021-2022 et le plan de travail de la direction des ressources humaines et de la rémunération pour l'exercice financier 2022-2023;
- reçu le tableau de bord des ressources humaines à jour au 30 juin 2022;
- assuré le suivi des négociations des conventions collectives de travail et recommandé au conseil d'administration la signature par le Conservatoire des trois nouvelles conventions collectives applicables aux employés syndiqués du Conservatoire;
- examiné le plan d'effectif du personnel enseignant et du personnel non enseignant pour 2022-2023;
- assuré le suivi du programme d'égalité en emploi;
- été informé sur le suivi de processus de recrutement en cours d'année et consulté sur les nominations en vue de pourvoir les emplois de dirigeants;
- recommandé au conseil d'administration la nomination du nouveau directeur du Conservatoire d'art dramatique de Montréal;
- recommandé au conseil d'administration la Politique de télétravail du Conservatoire;

ANNEXE | GOUVERNANCE (SUITE)

- recommandé au conseil d'administration, de concert avec le comité de gouvernance et d'éthique, l'adoption de la révision de la politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel;
- reçu la reddition de comptes prévue à la Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel pour l'exercice 2021-2022;
- reçu la reddition de comptes prévue à la Politique sur l'attribution de contrats de service à des employés du Conservatoire pour l'exercice 2021-2022;
- recommandé au conseil d'administration les critères d'appréciation du directeur général du Conservatoire pour la période du 22 août 2022 au 31 mars 2023 et les critères d'appréciation du directeur général du Conservatoire pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024;
- reçu un état de situation sur divers dossiers de gestion des ressources humaines.

Le comité des ressources humaines a en outre traité des questions relatives à son fonctionnement et à cet égard il a :

- procédé à la désignation de la présidente du comité;
- reçu le rapport d'activité du comité pour l'exercice 2021-2022;
- reçu le rapport de la présidente du comité sur l'évaluation du fonctionnement du comité et de la performance de ses membres pour l'exercice financier 2021-2022 ainsi que le calendrier d'évaluation du fonctionnement du comité et de la performance des membres pour l'exercice financier 2022-2023;
- reçu un plan de travail du comité pour l'exercice financier 2022-2023;
- recommandé au conseil d'administration, de concert avec le comité de gouvernance et d'éthique, l'adoption de la révision du Règlement sur le comité des ressources humaines.

Rapport d'assiduité des membres aux séances du conseil d'administration et de ses comités pour l'exercice financier 2022-2023

Lorsqu'un changement survenu au cours de l'exercice financier a eu une incidence sur la participation des membres aux séances du conseil d'administration et de ses comités, une mention est faite pour chaque membre concerné.

	Conseil d'administration	Comité de gouvernance et d'éthique	Comité d'audit et de gestion de risques	Comité des ressources humaines
Monique F. Leroux, Présidente du conseil	7/7	N/A	N/A	N/A
Marc Hervieux, directeur général ¹	6/6	N/A	N/A	N/A
Josée April ²	7/7	N/A	N/A	2/2
Jean Barrette	5/7	N/A	N/A	N/A
Louise Bouchard ³	7/7	N/A	N/A	N/A
Geneviève Côté	6/7	4/4	5/5	N/A
Mélanie Dallaire	7/7	N/A	N/A	N/A
Jocelyne Faucher	6/7	4/4	N/A	N/A
Nathalie Houle	7/7	N/A	5/5	N/A
Murielle Laberge	6/7	N/A	N/A	2/2
Maxime Lataille	7/7	4/4	N/A	N/A
Jean-François Latour	5/7	N/A	N/A	N/A
Yves Morin ⁴	2/3	N/A	N/A	N/A
Sakay Ottawa	4/7	N/A	N/A	3/4
Josée Ouellet	6/7	N/A	N/A	4/4
Jean-Sébastien Ouellette	5/7	N/A	N/A	N/A
Xavier Roy ⁵	5/7	N/A	4/5	N/A

1. M. Hervieux est entré en fonction le 22 août 2022 à titre de directeur général et membre d'office du conseil d'administration.

2. Mme April a siégé comme membre du comité des ressources humaines jusqu'au 9 décembre 2022.

3. Mme Bouchard a siégé au conseil d'administration jusqu'au 27 juin 2023.

4. M. Morin a siégé au conseil d'administration jusqu'au 18 novembre 2022.

5. M. Xavier Roy a siégé comme membre du comité des ressources humaines jusqu'au 16 août 2022, date à laquelle il a commencé son mandat de membre du comité d'audit et de gestion de risques.

Renseignements à l'égard de la rémunération

Rémunération et avantages des administrateurs

Depuis le 3 juin 2022, le Conservatoire est assujéti à l'ensemble des dispositions de *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*. En vertu de cette loi, le Conservatoire rémunère les membres de son conseil d'administration aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement.

Le 8 mars 2023, le gouvernement a décrété les conditions et modalités de rémunération et de remboursement des dépenses des administrateurs de membres du conseil d'administration de certaines sociétés d'État (*Décret concernant la rémunération et le remboursement des dépenses de membres du conseil d'administration de certaines sociétés d'État*¹). Cette nouvelle rémunération prenant effet le 1^{er} avril 2023, le tableau ci-dessous détaille la rémunération reçue par les administrateurs du Conservatoire qui y sont admissibles pour la période entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2023.

Les membres du conseil ont par ailleurs droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement.

Administrateurs admissibles à une rémunération pour la période du 1 ^{er} avril au 30 juin 2023	Rémunération
Monique F. Leroux, à titre de présidente du conseil d'administration	5 300 \$
Geneviève Côté, à titre de membre du conseil d'administration, du comité de gouvernance et d'éthique et du comité d'audit et de gestion de risques	4 050 \$
Mélanie Dallaire, à titre de membre du conseil d'administration	2 650 \$
Nathalie Houle, à titre de membre du conseil d'administration et de présidente du comité d'audit et de gestion des risques	3 700 \$
Maxime Lataille, à titre de membre du conseil d'administration et du comité de gouvernance et d'éthique	3 350 \$
Sakay Ottawa, à titre de membre du conseil d'administration et du comité des ressources humaines	3 350 \$
Xavier Roy, à titre de membre du conseil d'administration et du comité d'audit et de gestion de risques	3 350 \$

Honoraires payés à l'auditeur externe

Aucun honoraire n'est versé à l'auditeur externe du Conservatoire. En vertu de l'article 60 de la *Loi sur le Conservatoire* (ch. C-62.1), l'auditeur externe est le Vérificateur général du Québec.

1. Décret 221-2023 du 8 mars 2023, (2023) 11 G.O.Q., II, 737 et modifications subséquentes

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS LES MIEUX RÉTRIBUÉS – EXERCICE FINANCIER 2022-2023

Dirigeants	Rémunération de base versée ¹	Contributions aux régimes de retraite assumées par l'employeur	Autres avantages versés ou accordés	Rémunération globale
Directeur général <i>Marc Hervieux</i>	187 791 \$ ²	20 225 \$	19 689 \$ ³	227 705 \$
Directeur des études <i>Jean-François Latour</i>	136 737 \$	14 208 \$	3 000 \$	153 945 \$
Directrice du Conservatoire de musique de Montréal <i>Manon Lafrance</i>	136 737 \$	14 226 \$	4 365 \$	155 328 \$
Directeur du Conservatoire d'art dramatique de Montréal <i>Benoît Dagenais</i>	123 195 \$	12 562 \$	3 870 \$	139 627 \$
Directrice du Conservatoire de musique de Saguenay <i>Louise Bouchard</i>	123 195 \$	12 562 \$	2 645 \$	138 402 \$
Directeur du Conservatoire de musique de Gatineau <i>Marc Langis</i>	123 195 \$	12 562 \$	1 012 \$	136 769 \$

1. La rémunération présentée est celle versée au cours de l'année 2022-2023 sur la base de l'échelle de traitement applicable.

2. Ce dirigeant a occupé la fonction du 22 août 2022 au 30 juin 2023 durant l'exercice. La valeur annualisée de son salaire de base est de 217 754 \$; celle de la contribution au régime de retraite est de 27 494 \$; et celle des autres avantages est de 18 876 \$, pour une rémunération globale annualisée de 264 124 \$.

3. Inclut une indemnité d'allocation de logement.

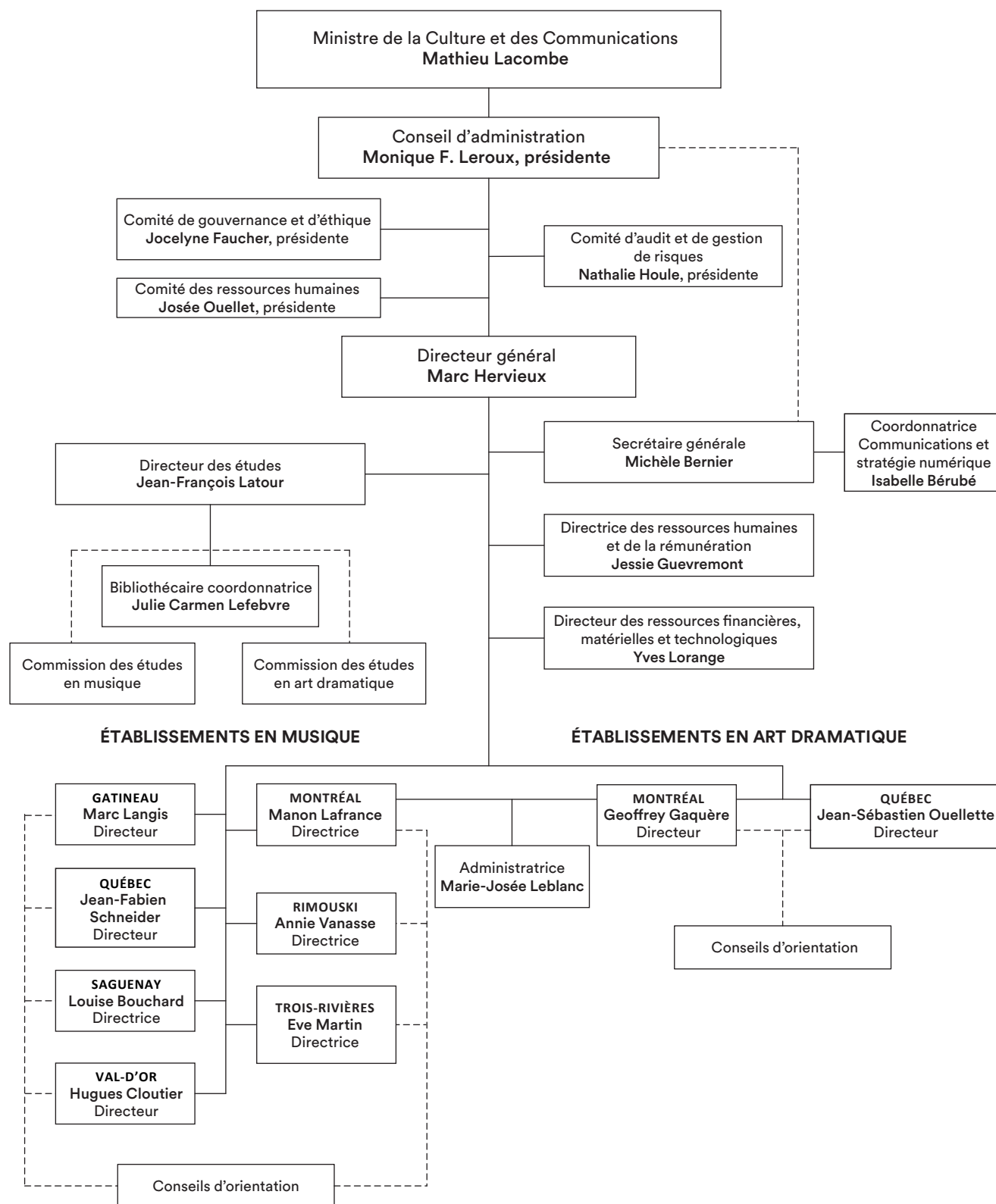
Le Conservatoire n'offre aucun programme de rémunération variable à ses dirigeants.

Le taux de cotisation du Conservatoire au régime applicable au directeur général (RRAS) et aux autres dirigeants (RRPE) est de 12,67 %.

Ces cadres bénéficient de l'assurance collective SSQ. Ce régime d'assurance collective assure les protections du régime pour le personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic du Québec. Les taux des primes applicables sont déterminés par l'assureur et reflètent des taux de primes à la charge de l'employé et des taux de primes assumés par l'employeur. Quant à l'assurance salaire de longue durée et complémentaire d'assurance salaire de longue durée, le pourcentage est déterminé annuellement par l'assureur.

ANNEXE | ORGANIGRAMME DE GOUVERNANCE ET D'ENCADREMENT

au 30 juin 2023



ANNEXE | ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec atteste de la diffusion des documents mentionnés à la section III du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*, adopté en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. En vertu de ce règlement, le Conservatoire doit rendre compte des demandes d'accès à l'information reçues et de leur traitement.

Au cours de l'année 2022-2023, le Conservatoire a reçu 3 demandes d'accès à l'information, et les a traitées de la façon suivante :

NOMBRE DE DEMANDES TRAITÉES, EN FONCTION DE LEUR NATURE ET DES DÉLAIS

Délais de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectification
0 à 20 jours	3	0	0
21 à 30 jours	0	0	0
Total	3	0	0

NOMBRE DE DEMANDES TRAITÉES, EN FONCTION DE LEUR NATURE ET DE LA DÉCISION RENDUE

Décision rendue	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectification	Dispositions de la Loi invoquées
Acceptée (entièrement)	3	0	0	–
Partiellement acceptée	0	0	0	–
Refusée (entièrement)	0	0	0	–
Autres	0	0	0	–

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0
--	---

Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	0
--	---

ANNEXE | EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

En tant qu'institution publique de langue française offrant une formation artistique de haut niveau, le Conservatoire contribue à l'éclosion et au rayonnement d'une culture québécoise riche et vivante. Il accorde d'office une importance particulière à l'usage d'une langue française soignée dans toutes ses sphères d'activités et sur l'ensemble de son réseau d'établissements d'enseignement. L'adoption d'une politique linguistique (résolutions CA-2012-2013-16, CA-2013-2014-6, CA 2018-2019-44 et CA-2019-2020-61) a concrétisé l'engagement du Conservatoire et a permis de circonscrire ses obligations en la matière auprès de ses employés (plus de 50 employés) et de sa communauté en général. Le comité chargé de mettre en œuvre la politique linguistique est composé de la coordonnatrice aux communications et à la stratégie numérique et de la secrétaire générale, qui en assure la présidence et qui agit comme émissaire de la langue française, comme prévu à la *Politique linguistique de l'État*.

La politique linguistique du Conservatoire est accessible à l'ensemble de la communauté du Conservatoire sur le portail électronique accessible aux employés, aux élèves ainsi qu'aux étudiantes et étudiants. Outre le portail électronique destiné à la communauté du Conservatoire, la Politique linguistique du Conservatoire est publiée dans la section « Accès à l'information » du site Web du Conservatoire.

Au cours de l'exercice 2022-2023, quatre actions de sensibilisation ont été faites concernant la langue française, soit quatre publications au cours de l'exercice 2022-2023 à même l'infolettre du Conservatoire destinée à sa communauté :

- Présentation des douze (12) termes proposés par l'Office québécois de la langue française comme étant représentatifs des événements qui ont ponctué l'année 2022.
- Invitation à consulter et utiliser un guide de rédaction sur les réseaux sociaux qui présente les bonnes pratiques qui entourent leur utilisation, notamment dans un cadre d'enseignement ou de promotion des activités du Conservatoire.
- Invitation à consulter et utiliser un guide de rédaction inclusive pour les communications internes et externes du Conservatoire.
- Information concernant quatre nouveaux québécismes retenus par la maison Larousse sur proposition de l'Office québécois de la langue française pour leur intégration dans sa prochaine édition du *Petit Larousse illustré*.

Le Conservatoire n'a reçu aucune plainte relative à l'utilisation de l'emploi et de la qualité de la langue française au cours de l'année 2022-2023.

ANNEXE | POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

Pour donner suite à l'adoption de la Politique de financement des services publics, le Conservatoire a procédé à des travaux d'évaluation des coûts totaux (coûts directs et indirects) de ses services tarifés. Les résultats de ces travaux sont les suivants :

Produits provenant de la tarification	Méthode de fixation du tarif	Mode d'indexation du tarif	Date de la révision tarifaire	Revenus de tarification	Coûts des biens et services	Pourcentage de financement visé	Pourcentage de financement atteint
Programmes et activités de formation de 1 ^{er} et 2 ^e cycles universitaires en musique	Coût	Refixation	juillet 2021	661 754 \$	12 548 783 \$	5 %	5 %
Programmes et activités de formation collégiale en musique	Coût	Refixation	juillet 2021	52 301 \$	3 908 668 \$	3 %	1 %
Programmes et activités de formation préparatoire en musique	Coût	Refixation	juillet 2021	162 050 \$	9 552 193 \$	2 %	2 %
Programmes et activités de formation de 1 ^{er} et 2 ^e cycles universitaires en art dramatique	Coût	Refixation	juillet 2021	318 003 \$	7 694 970 \$	3 %	4 %

Justification : Selon la Loi constitutive du Conservatoire, les revenus de tarification liés aux programmes de formation en musique et en art dramatique sont régis par la Directive sur les droits de scolarité et autres frais relatifs aux programmes réguliers du Conservatoire.

Location des espaces	Valeur marchande	Refixation	Novembre 2018	589 747 \$	374 336 \$	100 %	158 %
----------------------	------------------	------------	---------------	------------	------------	-------	-------

Justification : Le service de location des espaces à une clientèle externe (salles de concert, de théâtre, de répétition, d'enregistrement et autres) a été développé et mis en place au cours de l'année 2010-2011. Pour l'ensemble des neuf établissements et plus particulièrement au Conservatoire de musique de Montréal et au Conservatoire d'art dramatique de Montréal, les outils de gestion ainsi que l'équipe administrative affectée à ce service permettent une optimisation des procédés administratifs favorisant le développement et le service à la clientèle.

**Siège social du Conservatoire de musique
et d'art dramatique du Québec**
225, Grande Allée Est
Bloc C, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5G5
418 380-2327

Conservatoire d'art dramatique de Montréal
4750, avenue Henri-Julien, 1^{er} étage
Montréal (Québec) H2T 2C8
514 873-4283

Conservatoire d'art dramatique de Québec
31, rue Mont-Carmel
Québec (Québec) G1R 4A6
418 643-2139

Conservatoire de musique de Gatineau
430, boul. Alexandre-Taché
Gatineau (Québec) J9A 1M7
819 772-3283

Conservatoire de musique de Montréal
4750, avenue Henri-Julien, 1^{er} étage
Montréal (Québec) H2T 2C8
514 873-4031

Conservatoire de musique de Québec
270, rue Jacques-Parizeau
Québec (Québec) G1R 5G1
418 643-2190

Conservatoire de musique de Rimouski
22, rue Sainte-Marie
Rimouski (Québec) G5L 4E2
418 727-3706

Conservatoire de musique de Saguenay
202, rue Jacques-Cartier Est
Saguenay (Québec) G7H 6R8
418 698-3505

Conservatoire de musique de Trois-Rivières
587, rue Radisson
Trois-Rivières (Québec) G9A 2C8
819 371-6748

Conservatoire de musique de Val-d'Or
88, rue Allard
Val-d'Or (Québec) J9P 2Y1
819 354-4585

Couverture arrière : Sur la photo, Manylou
Charest-Bouthillette, étudiante en piano dans
la classe de Suzanne Beaubien au Conservatoire
de musique de Québec et lauréate du Concours
de concerto 2023.

Photo : Stéphane Bourgeois



ERVATOIRE
SNO

Conservatoire
de musique
et d'art dramatique
du Québec

conservatoire.
gouv.qc.ca